

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation Nationale,
de la Formation Professionnelle et des Sports

Rapport d'activité 1999

MARS 2000

Sommaire

1	Avant-propos.....	5
2	Administration et coordination.....	5
3	Budget.....	16
4	Éducation préscolaire et enseignement primaire.....	23
5	Enseignement Secondaire.....	27
6	Enseignement secondaire technique.....	32
7	Service de la Formation Professionnelle.....	38
8	Service de Formation des Adultes.....	53
9	L'Éducation différenciée.....	58
10	Le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires.....	60
11	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques.....	84
12	Le service informatique.....	105
13	Le Centre de Technologie de l'Éducation (CTE).....	108
14	Les Sports.....	112

1 Avant-propos

L'année 1999 à laquelle le présent rapport d'activités se réfère est marquée par les élections législatives du 13 juin 1999 et la formation d'un nouveau gouvernement le 7 août 1999. L'action politique que le document entend relater ne tombe donc que partiellement sous la responsabilité de ceux qui aujourd'hui ont la charge d'en rendre compte devant la Chambre des Députés. Le présent rapport reflète dans sa structure et dans son contenu le caractère transitoire de la période qu'il s'agit de présenter et de prendre en compte.

Parmi les priorités se trouve le souci de documenter la situation de départ et le résultat de l'action du Ministère par des chiffres significatifs fiables. À cet égard, le présent rapport entend fournir une contribution.

Le Gouvernement issu des élections du 13 juin 1999 a décidé de réunir dans un seul département ministériel l'Éducation Nationale, la Formation Professionnelle et les Sports. Le présent rapport reprend donc également le compte rendu de l'activité des services relevant des Sports.

2 Administration et coordination

2.1 L'administration générale

L'Éducation Nationale est un ensemble d'ordres d'enseignement, d'écoles, d'administrations et de services, de programmes et d'actions nationales et internationales. Le présent chapitre rend compte d'une part des initiatives de l'administration pour mieux s'acquitter de cette mission et d'autre part des programmes transversaux qui ne sont pas liés à un ordre d'enseignement précis.

Jusqu'à présent, l'évolution du personnel du Ministère n'a pas suivi l'augmentation continue des élèves et des enseignants qu'il s'agit de gérer ainsi que la diversification des missions créées par les lois et règlements et assumées en réponse aux attentes du public. Dans les limites de ses possibilités, le Ministère a continué ses efforts pour répondre aux exigences d'une administration moderne.

2.1.1 Les locaux du Ministère

Suite au déménagement de l'ADEM, la surface totale des locaux administratifs affectés au Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports dans le bâtiment de la rue Aldringen a augmenté de 40 %. Toutefois ces locaux ne peuvent être utilisés qu'après une remise en état du bâtiment. Les premières mesures de réfection et de transformation des locaux du ministère ont été prises par l'Administration des Bâtiments Publics. Elles auraient dû être relayées par un programme pluriannuel de réfection, qui a été certes lancé fin 1996 mais qui a été suspendu depuis lors à défaut d'une disposition législative appropriée. Le démarrage du programme de réfection est prévu pour la fin 2000.

2.1.2 La présence sur INTERNET

Depuis 1994, le Ministère maintient un serveur *WWW* connecté à INTERNET par RESTENA. À l'adresse <http://www.men.lu/>, le public peut accéder à un ensemble assez riche de données sur les domaines tombant sous la compétence du ministère.

Après quelques années de fonctionnement satisfaisant, une nouvelle présentation du serveur *WWW* du Ministère a été mise en service en mai 1999 et remaniée en août 1999 suite à la constitution du nouveau gouvernement.

Le réseau interne du Ministère est relié à RESTENA. L'infrastructure matérielle du réseau interne a été consolidée. Dans plusieurs écoles, le réseau RESTENA est accessible à partir d'un réseau interne auquel sont connectés de plus en plus de postes de travail : direction, secrétariat, laboratoires, ateliers, bibliothèque, foyer, etc. Plusieurs écoles ont en outre installé des postes de travail publics, destinés à un accès libre à l'INTERNET pour les élèves intéressés.

2.2 La réforme administrative

Le projet MEN2000 est un projet de réorganisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Il a trois types d'objectifs :

- un objectif stratégique à long terme : réaliser le schéma directeur ,
- un objectif opérationnel à moyen terme : mettre en place les principaux outils de gestion, et
- des objectifs tactiques à court terme : s'occuper des urgences imposées par le quotidien.

2.2.1 Le schéma directeur

Suite à la constitution du nouveau gouvernement, les travaux pour la réorganisation du Ministère ont démarré dans une nouvelle perspective. L'objectif est d'aboutir à un schéma directeur établi en fonction des responsabilités stratégiques du ministère et réunissant un organigramme complet ainsi qu'un manuel de procédures.

2.2.2 Les outils de gestion

Un système informatique de gestion des aides financières pour études supérieures a été établi au CPOS.

Un système informatique pour la gestion des examens de fin d'études (secondaire et secondaire technique) a été mis en place.

Les travaux préparatoires pour la réalisation d'un système informatique de la gestion des élèves ont été menés à terme.

2.2.3 Les urgences

Il a paru nécessaire à court terme d'offrir aux collaborateurs du ministère une formation aux techniques de secrétariat et de bureautique. L'objectif à moyen terme est celui de développer un plan de formation continue pluriannuel.

Les rythmes de travail du ministère diffèrent des rythmes en usage dans les autres administrations. À l'Éducation Nationale, l'activité professionnelle est rythmée de façon quasi saisonnière par les écoles. Pendant les périodes de fonctionnement des écoles, l'intensité et le volume du travail augmentent pour atteindre un maximum à certains moments de l'année : la fin de l'année scolaire., la rentrée scolaire, la période des examens pratiques des stagiaires, la période des examens de fin d'études. À l'instar d'autres administrations, l'horaire mobile a été généralisé à tous les services du ministère.

2.3 La coordination générale

2.3.1 Le Comité de Coordination

Le Comité de Coordination est chargé d'examiner toutes les initiatives qui concernent plus d'un service, de procéder aux concertations nécessaires et d'assister le ministre dans la direction du ministère. Cette structure, qui accentue à la fois la coordination horizontale et la hiérarchisation verticale des départements, administrations et services a permis d'assurer une plus grande cohérence de l'action et une plus grande solidarité des acteurs impliqués.

En 1999, le Comité de Coordination s'est réuni vingt fois.

2.3.2 Le contrôle de gestion

Depuis cinq ans, le groupe de travail *contrôle de gestion*, composé d'un représentant de l'Inspection Générale des Finances et des responsables des services de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique, du budget et de l'informatique, visite systématiquement les établissements d'enseignement postprimaire pour recueillir à la source les informations sur l'organisation scolaire mise en place par la direction des écoles.

Il a ainsi été possible, à court terme, de corriger des organisations défailtantes et, à moyen terme, de faire converger le coût par élève dans les divers établissements d'enseignement postprimaire. De 1990/91 à 1998/99, le nombre de leçons organisées par élève a baissé de 9,2 %. Le maintien du rapport de 1991 aurait signifié en 1999 un supplément de quelque 4340 leçons ou 240 postes à plein temps.

Les résultats du groupe *contrôle de gestion* ont été transmis à la commission permanente des experts chargée d'établir un rapport de planification des besoins de personnel enseignant.

2.3.3 La planification des besoins en personnel enseignant

La loi du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire a créé une commission permanente d'experts et l'a chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et de soumettre chaque année au Ministre de l'Éducation Nationale un rapport sur les besoins actuels et prévisibles pour des périodes quinquennales.

Le rapport de planification a été présenté au Ministre de l'Éducation Nationale en juillet 1999. Compte tenu de la démographie scolaire en hausse, la commission d'experts a proposé un programme ambitieux de recrutement. Dans sa séance du 18 août 1999, le Conseil de Gouvernement a arrêté le programme de recrutement suivant :

- 1999-2000 : 155 admissions au stage
- 2000-2001 : 160 admissions au stage
- 2001-2002 : 165 admissions au stage
- 2002-2003 : 170 admissions au stage
- 2003-2004 : 175 admissions au stage.

Il y a lieu de signaler que le concours d'admission au stage pédagogique de 1998 avait vu 264 candidats se présenter pour 125 postes. Au terme des opérations du concours,

91 candidats avaient été retenus. Au concours d'admission de 1999, 390 candidats se sont présentés pour 155 postes dont 15 avaient été réservés pour les instituteurs candidats pour le régime préparatoire, 112 candidatures ont été finalement retenus,.

2.4 Relations internationales

2.4.1 La préparation du Conseil européen.

Sous la présidence allemande, une réunion formelle du Conseil Éducation s'est tenue au cours de laquelle le Conseil a manifesté la volonté politique d'améliorer et de rendre plus efficace la coordination entre les actions pour l'éducation, la formation et l'emploi. Pour préparer cette réunion, le Comité de l'éducation auprès du Conseil s'est réuni six fois pendant le premier semestre de l'année.

Sous la présidence finlandaise, le Conseil informel de Tampere en septembre a convenu d'une procédure pour le suivi du processus de Bologne, qui vise une structuration de l'enseignement supérieur selon le modèle 3-5-8. Par ailleurs, le même Conseil informel a débattu d'une réorganisation de ses travaux et a opté pour le principe du "rolling agenda".

Le Conseil formel de novembre a vu la présentation par la Commission d'une recommandation visant l'assurance de la qualité de l'enseignement scolaire ainsi qu'une recommandation visant la mobilité des enseignants, des étudiants ainsi que des chercheurs. Le Comité de l'éducation s'est réuni sept fois pour préparer les deux réunions.

2.4.2 La gestion du programme SOCRATES

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, par le biais de son agence SOCRATES, assure la gestion des actions décentralisées de ce programme de coopération ainsi que l'accompagnement des projets menés dans le cadre des actions centralisées de ce programme.

En 1999, SOCRATES-Luxembourg se présentait comme suit:

Enseignement supérieur / ERASMUS	
Bourses de mobilité	88
Contrats institutionnels	2
Enseignement scolaire / COMENIUS	
COMENIUS 1	
Projets éducatifs européens – enseignement primaire	9
Projets éducatifs européens – enseignement postprimaire	26
Bourses pour mobilité individuelle	12
COMENIUS 2	
Projets dans le domaine de l'enseignement aux enfants de parents migrants	3
COMENIUS 3	
Projets transnationaux de formation continue	1
Bourses de formation continue	2

Mesures transversales / LINGUA	
LINGUA A	
Programme de coopération européenne pour la formation de professeurs de langues	-
LINGUA B	
Bourses de formation pour enseignants de langues	7
LINGUA C	
Assistants linguistiques : accueil	9
Assistants linguistiques : envoi	1
LINGUA E	
Projets de coopération européenne	-
TEACHER PLACEMENT	
Stage en entreprise à l'étranger pour enseignants	4
ARION	
Visites d'études pour responsables de l'enseignement	1

Le Comité SOCRATES s'est réuni à 3 reprises, le sous-comité ERASMUS à 2 reprises, le sous-comité COMENIUS à 2 reprises.

2.4.3 L'OCDE

Le comité de l'éducation de l'OCDE s'est réuni 2 fois et a examiné notamment les points suivants:

- Politique en matière d'éducation préscolaire et de garde tout jeunes enfants;
- Indicateurs internationaux des systèmes d'enseignement;
- Investissement en capital humain: politiques et indicateurs;
- Examen thématique de la transition de la formation initiale à la vie active;
- Initiative sur l'emploi des jeunes;
- Des solutions pour financer l'apprentissage à vie pour tous;
- Examen thématique sur l'apprentissage des adultes;
- La technologie de l'information et de la communication et la qualité de l'apprentissage.

Le Ministère participe au projet PISA, consistant dans une étude comparative des connaissances en langues, en sciences et en mathématiques des élèves de 15 ans des pays de l'OCDE.

2.4.4 Le Conseil de l'Europe

Le comité de l'éducation du Conseil de l'Europe s'est réuni 2 fois et a discuté notamment des projets suivants:

- Éducation à la citoyenneté démocratique;
- Politiques linguistiques pour une Europe multilingue et multiculturelle et Année européenne des langues (2001);
- Cohésion sociale, sécurité démocratique et politiques éducatives;
- Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20e siècle.

2.4.5 Les accords culturels

Le Ministère a été associé à 3 négociations avec l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

2.5 Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale

En janvier 1999, le CSEN a été reconstitué pour un mandat de deux ans. Quatre personnalités qui, depuis de longues années, ont dirigé avec beaucoup de dévouement et de compétence le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, se sont retirés de leurs fonctions : Monsieur Jean-Pierre OESTREICHER, ancien président, Monsieur Pierre-Paul FELTGEN, vice-président, Monsieur André SCHMITZ, secrétaire général, et Monsieur Francis HIERZIG, membre et secrétaire adjoint pendant de nombreuses années.

Le CSEN, composé de 42 membres, est présidé par Madame Marianne THOLLHOESDORFF, assistée par les membres du bureau : Messieurs Mario HIRSCH, Paul SCHMOETTEN, Johny WAGENER et Madame Marianne GILLEN.

La première mission du nouveau conseil consistait à finaliser une proposition de projet de loi portant institution d'un Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale. En effet, le CSEN fonctionne depuis de nombreuses années sur base d'un règlement ministériel. Pour remédier à cette situation, le projet de loi vise à accorder au CSEN un statut à base légale de façon à ce que cet organe consultatif puisse jouer dorénavant un rôle primordial dans le discours entre les différents partenaires impliqués dans le processus éducatif. Le projet prévoit une composition équilibrée de tous les partenaires de la vie scolaire:

- les parents, les élèves et les étudiants ;
- le personnel enseignant ;
- les autorités en rapport avec l'école ;
- les représentants du monde économique, social et associatif.

Cette proposition de loi ainsi qu'un modèle de représentativité des différents partenaires ont été transmis à Madame le Ministre en fin d'année 1999.

Quant aux problèmes importants se rapportant au système éducatif, le CSEN se préoccupe de deux thèmes principaux, à savoir :

- l'évaluation,
- les problèmes linguistiques et l'intégration des enfants étrangers.

Deux groupes de travail ont été constitués pour préparer des documents de réflexion à discuter en réunion plénière. Les avis seront transmis à Madame le Ministre avant la fin du mandat.

Par ailleurs, le CSEN a été invité à contribuer aux travaux préparatoires de la révision générale de la loi scolaire de 1912. Un groupe de travail a été chargé d'élaborer les grandes orientations à considérer.

2.6 La scolarisation des élèves étrangers

2.6.1 Coordination générale

Le groupe de coordination a continué ses travaux et consultations en vue de dégager les priorités à retenir pour la scolarisation des enfants étrangers. Des résultats tangibles en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre et les réponses pédagogiques

adéquates se font cependant attendre, notamment dans l'enseignement primaire et secondaire général, ainsi qu'au niveau de la formation des enseignants.

Le document d'orientation pour la scolarisation des enfants non-luxembourgeois : " Pour une école d'intégration. Constats, questions, perspectives " a été présenté à la Commission de l'Éducation Nationale de la Chambre des Députés. La nouvelle Chambre des Députés, issue des élections de juin 1999 a décidé de faire de la scolarisation des enfants étrangers un débat d'orientation et a engagé les travaux préparatoires à cet effet. Les contacts et échanges avec les institutions, les enseignants et les associations réalisant des initiatives intéressantes en faveur de l'intégration, ont été poursuivis.

2.6.2 Demandeurs d'asile et réfugiés

En octobre 1999, il y avait 295 enfants de réfugiés d'âge préscolaire, 621 enfants d'âge primaire, 253 jeunes de 13 à 15 ans et 294 jeunes de 15 à 18 ans. Ces élèves ont été scolarisés selon les mêmes modalités que les autres primo-arrivants, mais de nouvelles classes d'accueil ont dû être créées.

La situation d'urgence, engendrée par l'arrivée d'un grand nombre de demandeurs d'asile a placé le MENFP devant de nouveaux défis, demandant des approches nouvelles et un investissement accru en moyens et en personnel.

Le groupe de travail interministériel « demandeurs d'asile et réfugiés », comprenant des représentants du Commissariat du Gouvernement aux Étrangers, des Ministères de l'Intérieur, de la Justice, du Travail et de l'Éducation Nationale, a élaboré un document d'information concernant l'accueil des demandeurs d'asile. Ce document a été distribué aux communes, aux inspecteurs ainsi qu'aux enseignants des classes d'accueil.

- **L'accueil scolaire des demandeurs d'asile**

Le 1^{er} juin 1999, le MENFPS a engagé sous contrat à durée déterminée une coordinatrice chargée des mesures en rapport avec l'accueil scolaire des enfants de demandeurs d'asile.

En vue de faciliter le contact et le dialogue entre les communautés, le MENFPS s'est assuré les services, le 27 juillet 1999, de 5 médiateurs interculturels. Une formation de deux semaines a été organisée par le MENFP et l'ASTI, à l'intention de 16 personnes en provenance des pays d'origine des demandeurs d'asile. Une enquête a été réalisée auprès des inspecteurs et des écoles secondaires pour cerner les besoins en médiation interculturelle dans les différentes écoles.

Les médiateurs interculturels interviennent sur demande des directions d'écoles, des inspecteurs, des enseignants et des communes. Leur mission essentielle consiste à aider les demandeurs d'asile (enfants et adultes) à trouver leur chemin dans leur nouvel environnement social et culturel, de l'autre à assister les responsables luxembourgeois (enseignants, responsables communaux, etc.) dans leurs tâches en rapport avec ces communautés.

Pendant les vacances d'été et de Noël, les médiateurs ont participé à l'organisation des loisirs des enfants de réfugiés (Halls de la Foire, CAPEL, ASTI, etc.) et ont donné des cours de langue pour débutants.

La coordination et l'évaluation des activités des médiateurs se fait chaque semaine au MENFPS.

- **Traductions en albanais et en serbo-croate :**

Les médiateurs interculturels ont traduit des formulaires à l'intention des parents ainsi que du matériel didactique (Livre : « Meng éischt 1000 Wierder op Lëtzebuergesch » ; dictionnaire illustré : « Bildwörterbuch für das 1. und 2. Schuljahr »).

- **Passeport scolaire**

Une fiche descriptive de la scolarité antérieure des élèves réfugiés, destinée à faciliter l'information de l'enseignant, a été élaborée et diffusée en une version albanaise et une version serbo-croate.

- **Centre de Langues**

L'enveloppe budgétaire et le nombre de cours à l'intention des demandeurs d'asile ont été augmentés à plusieurs reprises.

- **CNFPC**

Des cours de formation professionnelle, destinés aux jeunes demandeurs d'asile, ont été organisés à Esch-sur-Alzette et à Ettelbruck.

2.6.3 Projet pilote d'alphabétisation en français

Un groupe de travail ayant comme mission d'élaborer un modèle d'alphabétisation avec des groupes mixtes, dont une partie serait alphabétisée en français, l'autre en allemand a été constitué.

2.6.4 Cours intégrés en langue maternelle italienne et portugaise

La collaboration avec les ambassades portugaise et italienne en vue de la coordination des mesures scolaires a été poursuivie.

L'accueil et l'information des nouveaux enseignants portugais ont été organisés ainsi que des formations conjointes pour des enseignants luxembourgeois et étrangers.

2.6.5 Éducation interculturelle

Des projets d'éducation interculturelle ont été élaborés

- pour enfants de 4 à 7 ans avec des partenaires des Pays-Bas, du Danemark et d'Allemagne,
- pour jeunes de 13 à 16 ans avec des partenaires des Pays-Bas, de l'Autriche et d'Allemagne.

2.6.6 Accueil des primo-arrivants

Les travaux pour la mise en place d'une École des Langues pour primo-arrivants dans l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Une enquête a été réalisée auprès des enseignants des classes d'accueil (primaires).

2.6.7 Promotion de la langue luxembourgeoise

Dans le cadre des mesures de promotion de la langue luxembourgeoise, le MENFP a organisé les contacts et démarches en vue de la publication d'un livre pour enfants: « Méng éischt 1000 Wierder op Lëtzebuergesch », avec dictionnaire en langue française, allemande, anglaise et portugaise. Ce livre a paru en mars 99.

Un encadrement a été fourni au projet de l'ASTI : « Apprendre le luxembourgeois avec les enfants de 3 à 6 ans », qui fait l'inventaire du matériel disponible pour l'apprentissage ludique du luxembourgeois ainsi que les exemples de bonne pratique pédagogique, en vue d'un échange entre enseignants et d'une intégration du thème dans la formation des enseignants.

2.6.8 Sensibilisation et formation des enseignants

Dans toutes les écoles secondaires et secondaires techniques, du matériel de sensibilisation élaboré par le UNHCR (vidéo et matériel didactique) a été diffusé.

Divers cours de formation et de sensibilisation pour enseignants, éducateurs et psychologues ont été élaborés.

Une journée d'échange à l'intention des enseignants du préscolaire et du primaire a été organisée en janvier 1999 sur le thème : « L'accueil des primo-arrivants dans nos écoles ». Un accent spécial a été mis sur la situation des enfants de demandeurs d'asile et sur la publication d'un rapport.

2.6.9 Cours intégrés en langue maternelle

Une journée pédagogique pour enseignants luxembourgeois, italiens et portugais a été consacrée au sujet : « Éveil aux langues, éveil aux sciences ». Un rapport a été publié.

2.7 Éducation, formation et égalité entre femmes et hommes

Les objectifs des actions que le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports a mis en œuvre ont été arrêtés dans le PLAN D'ACTION 2000, qui prévoit les moyens et les mesures à développer à court, à moyen et à long terme pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action adopté par la 4e Conférence mondiale sur les femmes organisée par l'ONU à Pékin ainsi que dans le Plan national pour l'emploi, qui prévoit surtout l'augmentation de l'emploi féminin et la diversification des choix professionnels des femmes.

2.7.1 Objectif 1 : Analyses et projets de recherche

Dans le cadre des indicateurs statistiques sur l'éducation et la formation, la participation des filles et des femmes aux formations et aux mesures existantes est rendue plus visible par l'établissement systématique de statistiques ventilées par sexe.

D'autre part, des analyses ciblées ont été effectuées : p.ex. sur la présence des filles dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au Luxembourg. Il ressort clairement de cette étude que les filles sont les plus présentes dans les formations du commerce et des professions de santé.

Dans le régime de la formation de technicien, elles se concentrent dans la division commerciale et administrative.

2.7.2 Objectif 2 L'égalité des chances l'éducation, la formation et l'orientation

Le Ministère poursuit l'action de sensibilisation et d'éducation initiée par le Ministère de la Promotion Féminine dans le cadre du projet «*partageons l'égalité ; éducation à l'égalité*» dans différentes classes de l'enseignement préscolaire. Les expériences faites dans le cadre de ce projet seront généralisées et notamment les modules de

formations de formateurs seront intégrés dans la formation initiale et continue du personnel enseignant.

Dans le cadre du groupe de travail « *violence à l'école* », l'aspect « *violence à l'égard des filles* » a été thématiqué et le Ministère a activement participé aux différentes activités du Ministère de la Promotion Féminine dans le cadre de l'année internationale de la violence à l'égard des femmes.

Dans le cadre du projet « *fem-training-net 2* » et avec le soutien du réseau des correspondantes à l'égalité des chances entre hommes et femmes dans les établissements de l'enseignement postprimaire, des projets pilotes ont été mis en œuvre en vue de diversifier le choix scolaire et professionnel des jeunes filles.

Le projet « *Fraen a Wëssenschaft an Technik* » a pour objectif de mettre en relief la contribution importante des femmes dans les domaines de la science et des technologies et de promouvoir ainsi la diversification des choix scolaires et professionnels des filles et des femmes. Un élément central de cette action est l'exposition « *l'autre moitié de la science* », que la Commission européenne a mise à disposition des États membres. Dans le cadre du projet « *fem-training-net* », l'exposition a été complétée par un volet luxembourgeois et par un dossier pédagogique facilitant l'utilisation de l'exposition dans les écoles.

Le Ministère a participé aux actions du Ministère de la Promotion Féminine dans le cadre du *Prix féminin de l'entreprise*, créé dans le cadre du projet PETRA « *Technik fir Meedecher* ».

Dans le cadre de ses mesures pour chômeurs et demandeurs d'emploi, le Service de la formation professionnelle réalise un suivi permanent de la participation des femmes aux différentes mesures. De nouvelles voies de formation répondant aux besoins des entreprises et des femmes à la recherche d'un emploi sont explorées.

Un guide pour femmes à la recherche d'un emploi a été préparé en collaboration avec l'Administration de l'Emploi.

Différents projets pilotes ont été menés en 1999 en coopération avec des promoteurs locaux et des associations femmes:

- Projet « *formatrices en informatique* » en coopération avec les asbl « *femmes en détresse* » et « *Arines* » et le Service de la condition féminine de la commune de Bettembourg. En tout, sept femmes ont terminé avec succès cette formation.
- Projet « *moderne Bürokommunikation* » en coopération avec l'asbl « *Zarabina* ».
- Dans le cadre du programme Leonardo da Vinci, le Service de la formation professionnelle est partenaire dans un projet de recherche ayant comme objectif la définition de nouvelles possibilités d'emploi et de formation pour femmes en milieu rural.
- Projet « *employée de maison* » en coopération avec l'asbl « *femmes en détresse* ».

2.7.3 Objectif 3 : La perspective du genre

Dans le cadre du projet « *fem-training-net 2* » du Service de la formation professionnelle et du projet « *partageons l'égalité* » du Ministère de la Promotion Féminine, des séminaires au sujet de la perspective du genre et au sujet des nouvelles technologies de l'information et de la communication ont été organisés.

Vu le succès des cours d'initiation à Windows et Internet pour femmes enseignantes, le Ministère organise régulièrement ces cours, s'occupe de l'actualisation des cours au niveau des contenus, de la méthodologie et de la pédagogie.

2.7.4 Objectif 4 : L'égalité des chances et les projets éducatifs

Le développement de projets en matière d'éducation, de formation et d'égalité des chances par les associations pour femmes œuvrant dans ce domaine a été soutenu.

À ce sujet, un guide pour promoteurs de projets nationaux et européens sur le respect de la perspective du genre a été élaboré.

2.7.5 Objectif 5 : Les structures pour la mise en œuvre de la politique d'égalité des chances

Le réseau de correspondantes et correspondants à l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'enseignement postprimaire a été élargi.

Les membres du réseau ont défini 3 champs d'action pour leurs interventions

- des projets éducatifs dans les établissements,
- des mesures de formation continue pour le personnel enseignant et
- des analyses concernant le respect de la perspective du genre dans les publications et documents officiels du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et des Sports.

3 Budget

3.1 Le budget de l'Éducation nationale dans le contexte du budget de l'État

Par rapport à l'exercice 1999, le budget des dépenses ordinaires du département augmente de 3,40 % et atteint 20,605772 milliards de francs en 2000. Il se positionne entre le budget du Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse (26,099657 milliards) et celui du Ministère de l'Intérieur (15,603580 milliards).

Tableau 3a. Le budget de l'Éducation nationale par rapport aux dépenses ordinaires de l'État

	1998	Variation	1999	Variation	2000
	Compte	1998 à 1999	Budget	1999 à 2000	Budget
	provisoire				
Total des dépenses ordinaires de l'État (Chapitre III du budget), en milliers de francs					
	159.329.225	2,81 %	163.807.987	6,30 %	174.126.479
Dépenses ordinaires du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, en milliers de francs					
	19.112.149	4,27 %	19.928.883	3,40 %	20.605.772
Pourcentage des dépenses ordinaires du département par rapport au total des dépenses de l'État					
	11,995		12,166		11,834

Source: Chiffres 1998 et 1999: projet de budget pour 2000; chiffres 2000: budget voté pour 2000. Chiffres comparables sur base des sections budgétaires qui sont de la compétence du département en vertu de l'arrêté grand-ducal du 11 août 1999 portant constitution des Ministères.

3.2 Analyse des crédits en fonction de leur affectation

Les dépenses du département peuvent être classées en 16 catégories principales selon l'emploi des crédits (tableau 3b). La répartition par catégories de dépenses est détaillée dans le tableau 3c. Chaque catégorie y figure avec le montant absolu et sa part en pour-cent par rapport au total du département.

Tableau 3b. Les catégories de dépenses au budget de l'Éducation Nationale

Catégorie	Nature des dépenses
1. Traitements des fonctionnaires	Rémunérations des enseignants et du personnel administratif des établissements scolaires
2. Indemnités des employés	Rémunérations des chargés d'éducation et des employés de bureau
3. Salaires des ouvriers	Rémunérations des ouvriers et des femmes de charge
4. Indemnités d'habillement	Indemnités revenant au personnel technique
5. Leçons supplémentaires	Leçons supplémentaires et de remplacement des enseignants
6. Indemnités pour services extraordinaires	Indemnités des membres de groupes de travail, de commissions et de jurys d'examen (personnes employées auprès de l'État)
7. Indemnités pour services de tiers	Indemnités des membres de groupes de travail, de commissions et de jurys d'examen (personnes non employées auprès de l'État)
8. Frais de route et de séjour	Remboursement des frais lors de déplacements de service
9. Frais d'exploitation courants	Dépenses de fonctionnement des services et établissements dépendant du ministère, frais généraux
10. Transferts aux entreprises	Subventions revenant aux entreprises dans le cadre d'actions de formation professionnelle; indemnités compensatoires pour congés sportifs
11. Transferts aux administrations privées et aux ménages	Subsides dans l'intérêt de la formation continue, subsides aux fédérations et associations sportives, subsides divers
12. Transferts à l'étranger	Cotisations à des organismes internationaux
13. Transferts à l'administration centrale	Subsides aux chambres professionnelles dans l'intérêt de la formation professionnelle continue
14. Transferts aux administrations publiques locales	Remboursements aux communes des frais de remplacement du personnel enseignant du préscolaire et du primaire; subsides pour l'amélioration des installations sportives
15. Transferts à l'enseignement privé	Participation aux frais d'exploitation des écoles privées d'enseignement postprimaire en application de la loi du 31.5.1982; participation aux frais de l'enseignement primaire privé
16. Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	Equipements informatiques, bureautiques et audiovisuels, équipements des ateliers; équipements sportifs; logiciels

Tableau 3c. Répartition des dépenses par catégories

Catégorie	1998	Variation	1999	Variation	2000
	Compte provisoire	1998 à 1999 (%)	Budget	1999 à 2000 (%)	Budget
	<i>en % du total</i>		<i>en % du total</i>		<i>en % du total</i>
1. Traitements des fonctionnaires	12.836.469	6,09	13.618.424	3,59	14.107.491
	67,16		68,34		68,46
2. Indemnités des employés					

	1.879.942 9,84	-21,74	1.471.207 7,38	6,19	1.562.302 7,58
3. Salaires des ouvriers	455.845 2,39	4,91	478.210 2,40	4,48	499.638 2,42
4. Indemnités d'habillement	3.562 0,02	2,44	3.649 0,02	2,60	3.744 0,02
5. Leçons supplémentaires	433.576 2,27	26,41	548.100 2,75	-0,58	544.900 2,64
6. Indemnités pour services extraordinaires	150.985 0,79	8,71	164.138 0,82	-4,63	156.532 0,76
7. Indemnités pour services de tiers	405.238 2,12	-15,84	341.045 1,71	2,11	348.237 1,69
8. Frais de route et de séjour	26.289 0,14	4,93	27.585 0,14	8,44	29.913 0,15
9. Frais d'exploitation courants	1.000.807 5,24	14,58	1.146.734 5,75	2,03	1.170.049 5,68
10. Transferts aux entreprises	43.238 0,23	27,60	55.170 0,28	15,82	63.897 0,31
11. Transferts aux administrations privées et aux ménages	225.791 1,18	11,62	252.030 1,26	4,59	263.588 1,28
12. Transferts à l'étranger	9.903 0,05	-83,52	1.632 0,01	25,06	2.041 0,01
13. Transferts à l'administration centrale	54.836 0,29	1,83	55.838 0,28	-5,10	52.990 0,26
14. Transferts aux administrations publiques locales	522.894 2,74	7,23	560.686 2,81	-0,68	556.873 2,70
15. Transferts à l'enseignement privé	868.458 4,54	11,22	965.871 4,85	2,72	992.137 4,81
16. Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	194.316 1,02	22,77	238.564 1,20	5,40	251.440 1,22
Totaux (chapitre III du budget) des dépenses ordinaires du département:	19.112.149 100,00	4,27	19.928.883 100,00	3,40	20.605.772 100,00

Classées dans l'ordre décroissant de leur part au budget de l'exercice 2000, les différentes catégories de dépenses se présentent comme suit:

Tableau 3d. Classement des dépenses dans l'ordre décroissant de leur part au budget 2000

1998		1999		2000	
Compte	% du total	Budget	% du total	Budget	% du total
1. Traitements des fonctionnaires					
12.836.469	67,16	13.618.424	68,34	14.107.491	68,46
2. Indemnités des employés					
1.879.942	9,84	1.471.207	7,38	1.562.302	7,58
9. Frais d'exploitation courants					
1.000.807	5,24	1.146.734	5,75	1.170.049	5,68
15. Transferts à l'enseignement privé					
868.458	4,54	965.871	4,85	992.137	4,81
14. Transferts aux administrations publiques locales					
522.894	2,74	560.686	2,81	556.873	2,70
5. Leçons supplémentaires					
433.576	2,27	548.100	2,75	544.900	2,64
3. Salaires des ouvriers					
455.845	2,39	478.210	2,40	499.638	2,42
7. Indemnités pour services de tiers					
405.238	2,12	341.045	1,71	348.237	1,69
11. Transferts aux administrations privées et aux ménages					
225.791	1,18	252.030	1,26	263.588	1,28
16. Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels					
194.316	1,02	238.564	1,20	251.440	1,22
6. Indemnités pour services extraordinaires					
150.985	0,79	164.138	0,82	156.532	0,76
10. Transferts aux entreprises					
43.238	0,23	55.170	0,28	63.897	0,31
13. Transferts à l'administration centrale					
54.836	0,29	55.838	0,28	52.990	0,26
8. Frais de route et de séjour					
26.289	0,14	27.585	0,14	29.913	0,15
4. Indemnités d'habillement					
3.562	0,02	3.649	0,02	3.744	0,02
12. Transferts à l'étranger					
9.903	0,05	1.632	0,01	2.041	0,01
19.112.149	100,00	19.928.883	100,00	20.605.772	100,00

3.3 Infrastructures scolaires : état d'avancement des projets

3.3.1 Projets votés

École	But	Vote du projet	Investissement prévu (en millions)	Mise en service probable
LYCEE CLASSIQUE DIEKIRCH	Construction d'ateliers et d'un hall sportif, mise en place de mesures de sécurité, modernisation et création d'espace scolaire supplémentaire	07.02.96	1.500	2000-2003 *)
LYCEE CLASSIQUE DIEKIRCH, Annexe de Mersch	Construction d'ateliers et intégration du régime préparatoire	21.05.96	550	2001
LYCEE DE GARCONS Luxembourg	Modernisation et mise en place de mesures de sécurité	23.03.95	825	1999
LYCEE DU NORD WILTZ (1re phase)	Modernisation, construction d'ateliers et de laboratoires supplémentaires.	03.03.95	595	1998-2000 *)
CAMPUS SCOLAIRE GEESSEKNAEPPCHEN	Création d'espace scolaire supplémentaire	24.01.96	4.700	2000
LYCEE MAMER	Création d'espace scolaire supplémentaire	02.07.98	2.500	2002
LYCEE TECHNIQUE DES ARTS ET METIERS	Modernisation, construction d'ateliers et de laboratoires supplémentaires ainsi que de structures d'accueil	29.04.97	620	1998
LYCEE TECHNIQUE ESCH/ALZETTE	Abandon des ateliers du bâtiment de la place Victor Hugo	18.03.98	776	2001
LYCEE TECHNIQUE JOSEPH BECH	Modernisation, construction d'ateliers, de laboratoires supplémentaires d'un hall sportif et de structures d'accueil ; intégration du régime préparatoire	18.03.98	767	2002
HALL SPORTIF ISERP		loi budgétaire 1998	120	1999
INSTITUT POUR DEFICIENTS VISUELS	abandon des infrastructures situées à Mondorf et au Centre de logopédie ; augmentation de la capacité d'accueil	21.01.93	1.150	1999
ÉCOLE EUROPEENNE	agrandissement	4.02.94	3.700	1999
LYCEE TECHNIQUE NIC. BIEVER (Extension)	Intégration du régime préparatoire, construction d'ateliers et réhabilitation	27.1.99	1.780	2003
LYCEE TECHNIQUE ESCH/ALZETTE RAEMERICH	Nouvel immeuble à Raemerich en vue de l'abandon du bâtiment de la place V.Hugo, agrandissement de Lallange et abandon de l'immeuble Wobrecken	25.03 1999	2.614	2004
INTERNAT PUBLIC A DIEKIRCH	Intégration du bâtiment occupé actuellement par l'internat dans le Lycée classique Diekirch	25.3.1999	650	2002

3.4 Projets préparés

École	BUT	Dépôt probable à la Chambre des Députés	Investissement prévu (en millions)	Mise en service probable
LYCEE DU NORD WILTZ 2e phase	Intégration du régime préparatoire, construction d'ateliers supplémentaires, réalisation de structures d'accueil, réhabilitation du bâtiment existant et construction d'un complexe sportif, d'un parking et d'une gare d'autobus, démolition de l'actuel hall sportif et de l'école régionale	Fin 2000	1.750	2004-2010)
LYCEE TECHNIQUE ESCH/ALZETTE Lallange	Agrandissement de Lallange et abandon de l'immeuble Wobrecken	2001	3.200	2007
LYCEE TECHNIQUE MATHIAS ADAM	Nouveau bâtiment et abandon des infrastructures utilisées actuellement	2000	2.800	2004

*) Pour différents établissements scolaires, la mise en service se fera en plusieurs étapes étant donné qu'il s'agit de plusieurs bâtiments qui seront disponibles à fur et à mesure après l'achèvement des travaux.

3.5 Projets en préparation

École	But	État d'avancement	Investissement prévu (en millions)
LYCEE HUBERT CLEMENT	Reconstruction du Lycée	L'extension envisagée ne peut être réalisée sur le site actuel étant donné qu'il ne présente pas le potentiel d'extension nécessaire. Le nouveau site sera déterminé dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration du plan sectoriel "lycées"	600
LYCEE TECHNIQUE DE BONNEVOIE	Intégration du régime préparatoire et augmentation de la capacité d'accueil	Le programme de construction est arrêté. L'extension sera réalisée à côté du bâtiment existant. Les pourparlers en vue d'une reprise étatique des terrains nécessaires sont en cours.	1.500
ATHENEE	réhabilitation		500
2e ECOLE EUROPEENNE	augmentation de la capacité d'accueil	Un groupe spécial a été institué dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration du plan sectoriel "lycées" pour déterminer le site	2.000
LYCEE TECHNIQUE AGRICOLE	Réalisation d'un nouvel immeuble	Un groupe spécial a été institué pour élaborer le programme de construction. Ces travaux devront aboutir en été 2000	500
LYCEE TECHNIQUE ETTELBRUCK	Réalisation d'une annexe dans l'immeuble abritant actuellement le Lycée technique agricole et l'internat	Les travaux de réhabilitation sont liés aux décisions concernant l'infrastructure du LTA	700
INTERNAT DU LYCEE TECHNIQUE HOTELIER	Internat pour les élèves du cycle supérieur et hôtel d'application	Il sera implanté dans deux immeubles que l'état vient d'acquérir. Les travaux en vue d'élaborer le programme de construction sont en cours.	250
INTERNAT PUBLIC	Utilisation du bâtiment	Les travaux de conception ne pourront que	700

A ETTTELBRUCK	occupé actuellement par l'internat par le Lycée technique Ettelbruck	commencer qu'après que le site pour le nouvel immeuble du Lycée technique agricole est déterminé	
LYCÉE TECHNIQUE POUR PROFESSIONS DE SANTÉ	augmentation de la capacité d'accueil et fusion des centres de formation "Siège" et "Luxembourg"	Le programme de construction est élaboré. Le site sera déterminé dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration du plan sectoriel "lycées"	1.0000

4 Éducation préscolaire et enseignement primaire

4.1 Cadre légal

- Arrêté ministériel du 2 août 1999 portant fixation de la part de l'État et de la part des communes dans les rémunérations du personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire pour l'année 1997
- Arrêté ministériel du 2 août 1999 portant fixation de la part de l'État et de la part des communes dans les rémunérations du personnel enseignant des classes spéciales pour l'année 1997

Les travaux préparatoires pour une révision de la loi scolaire de 1912 ont principalement porté sur les articles 74, 76 et 97. Les changements prévus dans la composition et les attributions des commissions scolaires, la création de la fonction de responsable d'école et la généralisation de l'éducation précoce auront des répercussions sur d'autres articles de la loi scolaire.

Les premières dispositions mettant en route la révision de la loi scolaire de 1912 ont été prises. Les partenaires scolaires ont été invités à faire leurs suggestions au sujet des articles de la loi qu'ils proposent d'amender. Un groupe de travail regroupant les partenaires scolaires sera constitué sous peu.

4.2 Personnel

En 1999, 92 candidats avec l'option de l'éducation préscolaire se sont présentés aux épreuves de classement du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur. 75 institutrices et instituteurs de l'éducation préscolaire ont bénéficié d'une nomination à la fonction. La pénurie en personnel enseignant semble se résorber dans l'éducation préscolaire bien que l'introduction progressive de l'éducation précoce exige la création de nouveaux postes.

166 candidats avec l'option de l'enseignement primaire se sont présentés aux épreuves de classement du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur. 140 institutrices et instituteurs de l'enseignement primaire ont bénéficié d'une nomination à la fonction.

Deux réunions d'information ont été organisées à l'intention des candidats de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire se présentant au concours d'admission à la fonction. Les candidats ont été informés sur la législation afférente, sur les modalités du concours et sur le contenu des épreuves préliminaires et des épreuves de classement.

Les fascicules sur la législation et la culture luxembourgeoise ont été révisés. Des feuilles d'examen préimprimées, permettant de garder l'anonymat des candidats, ont été élaborées.

Au 15 avril 1999, le personnel suivant était en service dans les 9 lycées :

Enseignants brevetés	
précoce	22
préscolaire	700
primaire	2160

spécial	74
Chargés de cours	
précoce	50
préscolaire	20
primaire	415
spécial	15

Ce tableau ne contient ni les données relatives au personnel administratif, technique et de service ni celles concernant du personnel éducatif engagé par les administrations communales.

4.3 Éducation précoce

Dans le respect de l'autonomie communale, le MENFPS a encouragé les communes à créer des groupes d'éducation précoce. La lettre circulaire aux administrations communales (N°A6/1999) définit plus explicitement les objectifs et les modalités de l'éducation précoce.

Un plan-cadre provisoire a été élaboré et présenté au sein du Collège des Inspecteurs de l'enseignement primaire. Il a été soumis en outre à l'avis de la Commission Grand-Ducale d'Instruction.

Les inspecteurs ont été invités à rédiger un rapport d'inspection sur l'éducation précoce. Une synthèse en a été dégagée. Elle fournit des renseignements intéressants quant à la fréquentation de l'éducation précoce par les enfants, l'infrastructure des locaux, le travail en équipe, les synergies possibles avec les crèches, etc.

Un questionnaire, élaboré en vue du remboursement des frais du personnel auxiliaire a été envoyé aux communes offrant cet ordre d'enseignement. Les réponses ont fourni des indications supplémentaires et a servi de document de base à l'élaboration de statistiques détaillées quant aux heures de fonctionnement, à la prise en charge des groupes, à la répartition des enfants etc.

À partir de l'année scolaire 1999-2000, 75 groupes précoces fonctionnent dans 44 communes. Ce sont environ 2000 enfants qui profitent actuellement de ces structures à titre facultatif.

4.4 L'éducation préscolaire

Le développement actuel de la société luxembourgeoise appelle le renforcement des éléments favorisant l'intégration de groupes et de personnes d'origines diverses dans une seule communauté. À cet égard, l'apprentissage de la langue luxembourgeoise est primordial. Dans cette optique, un projet a été entamé pendant l'année scolaire 1998/1999 en étroite collaboration avec le SCRIPT, l'ASTI et un groupe d'enseignantes intéressées. Un recueil de textes et d'exemples de bonne pratique a été élaboré. Il sera publié et mis à l'essai dans un avenir proche.

Des projets pédagogiques innovateurs, concernant l'intégration des enfants à besoins éducatifs spécifiques, l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'apprentissage de la langue luxembourgeoise dans l'éducation précoce et l'éducation préscolaire en tant que facteur d'intégration de tous les enfants, d'origines

étrangères ou autochtones, ont été approuvés et soutenus par le Service de l'enseignement primaire.

4.5 L'enseignement primaire

Deux réunions d'information ont été organisées à l'intention des candidats de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Les candidats ont été informés sur la législation afférente, sur les modalités du concours et sur le contenu des épreuves préliminaires et des épreuves de classement.

Les fascicules sur la législation et la culture luxembourgeoise ont été révisés. Des feuilles pré-imprimées, garantissant l'anonymat des candidats, ont été élaborées.

4.5.1 Manuels

En 1999, la majeure partie des manuels pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e année d'études ont été adaptés à la nouvelle orthographe allemande.

En l'an 2000, ce seront notamment les manuels allemands pour les élèves des 4^e, 5^e et 6^e années d'études qui paraîtront dans la nouvelle orthographe.

En 1999, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports a édité notamment

- des dictionnaires en langue albanaise et en langue serbo-croate destinés à l'enseignement des enfants de réfugiés,
- des livres pour l'éducation musicale,
- des livres de mathématique en couleurs pour la 2^e année d'études,
- des versions définitives et des versions françaises de livres destinés à l'éveil aux sciences,
- les livres de français définitifs pour la 6^e année d'études.

4.5.2 Brochures d'information

En 1999, le Service de l'Enseignement Primaire a édité trois brochures d'information :

- « Nun ist sie da, die neue Rechtschreibung », est destiné notamment aux parents des élèves de l'enseignement primaire, au personnel des administrations publiques et du secteur privé.
- « Die neue deutsche Rechtschreibung », une brochure plus détaillée, s'adresse notamment aux enseignants, aux parents des élèves de l'enseignement postprimaire ainsi qu'aux personnels des administrations publiques et du secteur privé qui doivent maîtriser plus en détail la nouvelle orthographe.
- La brochure « Les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire », brochure s'adressant au personnel enseignant et aux autorités communales et qui
 - fournit des réflexions générales sur les TCI,
 - définit l'objectif général des TCI,
 - décrit la mise en œuvre de projets d'école en rapport avec les TCI,
 - présente le Centre de Technologie de l'Éducation (CTE) et le Réseau Télénformatique de l'Éducation Nationale et de la Recherche (RESTENA),
 - informe sur la formation initiale et continue des enseignants,
 - donne des informations pratiques et des adresses utiles.

4.5.3 Organisations scolaires

Les efforts pour collecter tous les indicateurs indispensables concernant les organisations scolaires des communes ont bien avancés. Ces indicateurs permettent entre autres de faire des statistiques sur les besoins en personnel enseignant.

Le Service de l'enseignement primaire, en collaboration avec le Collège des Inspecteurs, le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI) et la société VDS-computing a élaboré le programme SCOLARIA afin de mettre sur support informatique les organisations scolaires. Des réunions d'information ont été organisées pour les responsables communaux. Ces travaux seront poursuivis en 2000.

4.5.4 Les rythmes scolaires

Une large consultation a été entamée en vue de l'introduction de nouveaux rythmes scolaires. Les communes qui entendent essayer de nouveaux rythmes scolaires à partir de l'année scolaire 2000/2001, ont été invitées à introduire leurs propositions en vue de l'approbation d'expériences pilotes. Ces changements doivent être motivés par des critères pédagogiques, socioculturels et familiaux.

Un questionnaire-type a été envoyé aux communes afin de servir de base à une consultation plus large des parents d'élèves si la commune le souhaite. Les communes auront la possibilité de modifier le questionnaire suivant leurs spécificités locales.

5 Enseignement Secondaire

5.1 Cadre légal

- Loi du 21 mai 1999 concernant la fonction de candidat dans les carrières enseignantes de l'enseignement postprimaire
- Règlement grand-ducal du 16 avril 1999 modifiant 1. Le règlement grand-ducal du 20 juillet 1998 déterminant les matières obligatoires et les matières à option, la répartition des matières sur les différentes classes ainsi que le nombre des leçons hebdomadaires de chaque cours dans les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire ; 2. Le règlement grand-ducal du 3 août 1998 concernant la promotion des élèves de l'enseignement secondaire
- Règlement grand-ducal du 2 juin 1999 concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement postprimaire
- Règlement grand-ducal du 24 septembre 1999 portant institution de commissions consultatives chargées d'examiner les études et les diplômes des candidats à une fonction enseignante de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique
- Règlement grand-ducal du 4 octobre 1999 ayant pour objet de définir la procédure d'admission à une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique ou à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire

La modification introduite par le règlement grand-ducal du 16 avril 1999 a porté sur l'enseignement du latin dans la division supérieure de l'enseignement secondaire et prévoit que les élèves de la section A1, à l'instar des élèves des autres sections, peuvent obtenir un diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire classique s'ils ont accompli avec succès un cycle de quatre années d'études de latin.

Les travaux en vue d'une révision en profondeur des critères de promotion de l'enseignement secondaire (introduction d'une note profil, limitation des possibilités de compensation) ont donné lieu à des controverses parfois violentes et n'ont pas abouti à une modification du règlement grand-ducal afférent.

5.2 Le personnel enseignant

Au 15 avril 1999, le personnel suivant était en service dans les 9 lycées :

Chargés de cours à durée indéterminée	40
Chargés d'enseignement à durée déterminée	25
Instituteurs du régime préparatoire	19
Titulaires	881
Stagiaires	109
Direction	21

Ce tableau ne contient pas les données relatives au personnel administratif, technique et de service.

Malgré une gestion rigoureuse des ressources humaines et une organisation scolaire très réfléchie des lycées, une pénurie d'enseignants se fait sentir notamment pour l'enseignement des langues allemande, française et anglaise ainsi que des mathématiques.

5.3 Projets pilotes

5.3.1 L'autonomie

Dans le cadre d'une expérience pilote, l'Athénée de Luxembourg a bénéficié d'une autonomie élargie portant sur l'organisation des cours renforcés en classe de quatrième, la prise en charge des élèves de certaines classes par les régents de classe et l'enseignement de la formation morale et sociale.

5.3.2 PC-Führerschein

Les élèves des classes de septième pouvant se prévaloir de connaissances fondamentales dans les nouvelles technologies obtiennent un passeport en informatique. Une formation spécifique est offerte aux élèves désirant acquérir les notions de base.

5.4 Les commissions nationales

Le projet PERICLES, en collaboration avec toutes les CN a abouti fin 1999. Les résultats sont convaincants et les présidents des CN sont unanimes à demander la poursuite des travaux entamés.

L' "Institut für Bildungsforschung" (IBF), avec lequel les CN travaillent depuis plusieurs années a présenté en octobre son étude sur l'évaluation. En décembre, les représentants de l'IBF ont présenté et commenté le rapport final du projet PERICLES.

PERICLES a permis, entre autres, de remanier la brochure "Horaire et Programmes" éditée au début de chaque année scolaire et indispensable au travail des professeurs. La structure de cet important volume a été revue et corrigée; chaque branche est maintenant dotée d'un profil qui définit son rôle et ses finalités.

Les présidents des CN se sont réunis régulièrement ce qui a favorisé la communication entre les différentes branches et la collaboration interdisciplinaire a réellement pu s'engager. Les présidents désirent donner un statut légal à leur conférence et ont élaboré un avant-projet de règlement.

En collaboration avec le SCRIPT, les CN démarrent leurs travaux sur le référentiel des compétences.

D'autre part des groupes de travail formés à partir de membres des CN ont élaboré ou revu des manuels (p.ex. géographie, économie, allemand).

5.5 Statistiques de l'ES

5.5.1 La population scolaire

La population totale de l'enseignement secondaire public n'a augmenté que légèrement par rapport à l'année scolaire précédente:.

Année	Effectif total	Variation (en %)
1998/1999	8.891	
1999/2000	9.021	+ 1,01

5.5.2 Les voies de formation

L'évolution interne de l'enseignement secondaire est caractérisée par le choix de l'enseignement classique ou de l'enseignement moderne en classe de VIe d'abord, par le choix d'une orientation en classe de IVe et le choix d'une section en classe de IIe ensuite, se présente ainsi:

a) choix de l'enseignement en classe de VIe:

tableau a

Année	Classique	%	Moderne	%
1998/99	238	16,5	1201	83,5
1999/2000	247	17,3	1175	82,7

b) choix de l'orientation en classe de IVe:

tableau b

	orient. littér.	orient.scientif	total
1998/1999	205 (18,1%)	1024 (81,9%)	1229
1999/2000	194 (15,3%)	1076 (84,7%)	1270

c) choix d'une quatrième langue vivante en IVe

tableau c

année scolaire	Espagnol	Italien	portugais	pas de 4e langue vivante	Total
1998/1999	566 (44,5%)	274 (21,6%)	13 (1,0%)	417 (32,8%)	1270
1999/2000	616 (50,9%)	236 (19,6%)	10 (0,7%)	346 (28,7%)	1208

d) choix de la section en classe de IIe:

tableau d

	A1	A2	B	C	D	E	F	Total
1998/1999	123	194	150	268	233	98	24	1090
En %	11,28	17,79	13,76	24,58	21,37	8,99	2,20	
1999/2000	130	213	135	273	241	103	17	1112
En %	11,69	19,15	12,14	24,55	21,67	9,26	1,53	

Commentaires des tableaux a, b, c et d

- La part des élèves optant pour l'étude du latin reste en dessous de la barre de 20%.
- Plus de 80% des élèves ont opté pour l'orientation scientifique qui, en classe de deuxième, débouche essentiellement sur les voies scientifiques.
- Environ 75% des élèves de quatrième optent pour l'étude d'une quatrième langue vivante.
- En classe de deuxième 58,36% choisissent une section à orientation scientifique (B, C et D) avec notamment un programme poussé en mathématiques.

5.5.3 Admission des élèves en classe de 7e d'orientation de l'enseignement secondaire

tableau e

Année	élèves en 6e	admis en 7e d'orient.	% p.r. 6e primaire
1998	3895	1534	39,38
1999	4143	1652	39,87

Le taux des élèves admis en classe d'orientation de l'enseignement secondaire reste légèrement inférieur à 40 %.

5.3.4. Les résultats de l'examen de fin d'études secondaires sont les suivants:

tableau f

Année	Total	Admis	%	Refusés	%
1997/1998	1207	1032	85,5	175	14,5
1998/1999	1116	971	87,0	145	13

En ce qui concerne les mentions, la répartition est la suivante:

tableau g

Année	très bien	bien	assez bien	satisfaisant
1997/98	9,8%	43,6%	37,1%	9,5%
1998/99	11,4%	49,1%	29,4%	10,1%

Les résultats positifs à l'examen de fin d'études secondaires sont dus en premier lieu à la préparation plus intense des élèves depuis la mise en compte pour 1/3 des résultats de l'année.

5.3.5. Les résultats scolaires par classe: (septième - deuxième)

Les pourcentages de réussite sont les suivants:

tableau h

Classe	1997/98	1998/99
7 ^e	87,0%	91,1%
6 ^e	87,7%	89,2%
5 ^e	84,0%	85,0%
4 ^e	85,6%	88,2%
3 ^e	88,0%	90,2%
2 ^e	92,0%	89,2%
Total	87,1%	88,8%

Par rapport à 1997/98, le taux de réussite a augmenté, sauf dans la classe de 2^e, où il avait atteint en 1997/98 un niveau exceptionnel.

5.6 Activités diverses

Arion:

Organisation de la visite d'un groupe d'enseignants à Luxembourg du 15 au 19 novembre 1999 sur le thème "l'Enseignement des langues au Luxembourg". Des exposés sur les méthodes d'enseignement et des visites en milieu scolaire ont eu lieu.

D'autre part deux représentants de l'enseignement luxembourgeois ont pu participer à des visites à l'étranger.

Journée de réflexion:

Le département a organisé le 7 mai 1999 une Journée de réflexion nationale en collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères sur le thème "Droits de l'Homme". De nombreux lycées du pays ont pu accueillir des intervenants extérieurs (Ministères, ONG) pour des conférences et des ateliers sur le thème choisi.

Presse à l'école:

Cette activité continue dans un certain nombre de lycées; les élèves profitent du soutien d'un journaliste professionnel pour mieux comprendre la presse écrite. L'expérience connaît moins de succès et doit être réformée dans les années à venir.

Schülerradio:

Le département assure le lien entre les responsables de la radio et les directeurs des lycées.

6 Enseignement secondaire technique

6.1 Cadre légal

- Loi du 21 mai 1999 concernant la fonction de candidat dans les carrières enseignantes de l'enseignement postprimaire
- Règlement grand-ducal du 2 juin 1999 concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement postprimaire
- Règlement grand-ducal du 24 septembre 1999 portant institution de commissions consultatives chargées d'examiner les études et les diplômes des candidats à une fonction enseignante de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique
- Règlement grand-ducal du 4 octobre 1999 ayant pour objet de définir la procédure d'admission à une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique ou à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire
- Règlement grand-ducal du 29 octobre 1999 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique
- Règlement grand-ducal du 29 octobre 1999 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique
- Règlement ministériel du 8 septembre 1998 concernant l'organisation des études et la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS)
- Règlement ministériel du 13 septembre 1999 fixant pour l'année 1999/2000 les grilles des horaires de l'enseignement secondaire technique, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique
- Règlement grand-ducal du 7 janvier 1999 fixant l'organisation des deux premiers cycles des études d'éducateur du régime de formation en cours d'emploi à l'Institut d'études éducatives et sociales
- Règlement grand-ducal du 7 janvier 1999 concernant l'organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques de la formation de l'éducateur, régime de formation en cours d'emploi

6.2 Le personnel enseignant

Au 15 avril 1999, le personnel suivant était en service dans les 9 lycées :

Chargés de cours à durée indéterminée	207
Chargés d'éducation à durée déterminée	107
Chargés d'éducation à durée indéterminée	4

Instituteurs du régime préparatoire	189
Titulaires	1051
Stagiaires	105
Direction	29

Ce tableau ne contient pas les données relatives au personnel administratif, technique et de service.

Un effort particulier a porté sur le recrutement d'enseignants et de chargés d'éducation; les appels aux candidatures par voie de communiqué de presse ont été présentés de manière plus lisible et plus explicite; des contrôles linguistiques pour candidats à un contrat de chargé d'éducation ont déjà été organisés au printemps afin de disposer au moment de la rentrée scolaire d'un pool de candidats en règle.

A remarquer qu'un grand nombre de chargés d'éducation ont dû être engagés du fait que, d'une part, les contrats des chargés de cours à durée indéterminée en place n'ont pas pu être modifiés, et que, d'autre part, il a fallu scolariser dans les lycées techniques un grand nombre d'enfants de familles réfugiées.

Une formation d'initiation et d'information pour chargés d'éducation nouvellement engagés a été organisée en collaboration avec le collège des directeurs et le SCRIPT.

6.3 L'organisation de l'enseignement secondaire technique

Au cours de l'année 1999, les activités du Département EST ont été focalisées sur les dispositions à prendre pour assurer un bon fonctionnement de l'EST.

6.3.1 Répartition des formations

En vue de jeter les bases d'une organisation rationnelle des classes, une organisation régionale de l'EST, notamment en ce qui concerne la répartition des formations a été élaborée.

6.3.2 Certificats

Dans le sillage des conclusions du comité consultatif à caractère tripartite de la formation professionnelle, des certificats de réussite du cycle moyen ont été créés et remis aux élèves concernés.

6.3.3 Passage de la classe de 9^e à la classe de 10^e

Les discussions sur une réorganisation du passage de la 9^e en classe de 10^e, c-à-d. du passage de l'enseignement général à la formation professionnelle, ont débuté avec les partenaires concernés. Le document de synthèse retient trois pistes :

- l'éducation aux choix;
- l'information et le conseil des parents;
- l'épreuve standardisée à la fin de la classe de 9^e.

6.3.4 Contrat scolaire pour jeunes adultes

Dans ce même contexte, des classes de 10^e, accueillant sur base contractuelle des élèves âgés de 18 ans et plus, ont été ouvertes à titre d'expérience au LTAM et à l'ECG.

6.3.5 École de la 2^e chance

Suite aux consultations menées au sein d'un groupe interministériel et suite aux études prospectives menées auprès d'écoles analogues, un concept d'organisation a été élaboré. Un projet pédagogique est en voie d'élaboration.

6.3.6 Nouvelles formations

Une formation nouvelle, celle du technicien en environnement naturel, où seront formés notamment les futurs préposés forestiers, a été élaborée; elle a débuté en septembre 1999.

Le département EST a collaboré à la mise en œuvre de l'École de Police.

6.3.7 Professions de santé

Dans le cadre de la réforme des professions de santé et les professions sociales, la nouvelle formation d'aide-soignant a débuté à la rentrée scolaire 1999-2000. Cette formation s'insère dans le cycle moyen du régime professionnel et sera sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Technique et Professionnel (CATP).

Les travaux de réforme dans les 5 formations de spécialisation (infirmier en anesthésie-réanimation ; infirmier psychiatrique; infirmier en pédiatrie; ATM en chirurgie; sage-femme) ont été mis en œuvre dès février 1999.

6.3.8 Enfants étrangers

En matière d'intégration des enfants étrangers, l'enseignement secondaire technique a développé, avec les lycées concernés, le concept de l'École des Langues permettant d'offrir aux élèves primo-arrivants, âgés de 13 à 16 ans, une scolarisation et une intégration dans l'enseignement secondaire technique. Ce concept est offert simultanément au LTC, LTETT et LTE.

Afin de permettre à des élèves primo-arrivants de faire des études ultérieures, menant le cas échéant jusqu'au bac technique ou au diplôme de technicien, une formation administrative et commerciale à régime linguistique particulier a été mise en place. Une classe de 10^e a débuté à titre expérimental en septembre 1999.

6.4 L'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire technique

cycle inférieur	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00
Régime préparatoire	2200	2432	2394	1861	1827	2011
7e	1519	1429	1477	1921	1804	1775
7e à régime linguistique particulier	97	110	67		53	81
8e théorique	1412	1430	1324	1349	1350	1226

8e polyvalente	424	407	504	604	503	568
8e à régime linguistique particulier	119	104	90		74	48
9e théorique	1248	1334	1336	1274	1203	1273
9e polyvalente	467	479	473	681	645	563
9e pratique	244	121	320	475	472	466
9e à régime linguistique particulier	69	126	78		123	90
Total	5599	5540	5669	6304	6227	6090
Total cycle inférieur	7799	7972	8063	8165	8054	8101

cycle moyen et supérieur	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00
Régime technique						
Division technique générale	608	767	894	949	925	903
Division admin. et commerciale	1386	1399	1422	1448	1378	1414
Division des prof. de santé et sociales						
10e 11e	442	473	565	590	555	569
infirmier+ATM (12e - 14e)	315	331	416	504	576	554
éducateur (12e - 14e)	214	288	315	331	382	450
Total régime technique	2965	3258	3612	3822	3816	3890

Régime de la formation de technicien						
Division admin. et commerciale	316	480	689	765	852	913
Division électronique	408	389	427	423	403	397
Division agricole: sect.agricole	52	51	61	55	49	50
section horticole	33	34	45	38	39	35
section environnement naturel						28
Division artistique	184	181	205	253	266	290
Division chimie	30	29	23	33	40	38
Division génie civil	238	230	206	225	221	219
Division informatique	128	126	123	144	173	199
Division mécanique, sect.méc.général.	60	81	72	79	90	79
section mécanique automobile	20	30	38	36	41	48
Division hôtelière	67	59	60	65	61	68
Total formation de technicien	1536	1690	1949	2116	2235	2364

Régime professionnel	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00
Apprentissage CATP						
section employé de bureau	399	407	379	365	449	490
section vente	304	293	344	358	431	460
section décorateur	26	24	17	18	18	20
section esthéticienne	16	14	15	12	7	19
section installateur chauffage	30	31	48	45	69	73
section installateur sanitaire	8	15	12	19	22	26
section métiers du livre	49	38	29	33	47	65
section mécanicien dentaire	6	5	6	8	3	7
section métiers de la toiture	15	12	3	15	20	26
section opticien	32	43	29	38	28	30
section peintre	25	28	30	27	35	45
section peintre voiture	6	6	5	5	2	5
section photographe	10	14	11	8	4	10
section sérigraphe	5	5	10	11	2	1
section instructeur auto	14	4	7	7	12	6
section bureau de voyage	59	57	50	58	64	83
section métiers de l'électricité	442	485	430	423	467	484
section mécanicien	79	89	96	121	135	138
section mécanicien auto	173	175	185	191	217	218
section bâtiment/dess. en bât.	62	50	29	57	60	64
section serrurier	13	8	12	22	36	33
section métiers du bois	52	53	59	83	98	119
section habillement	10	7	4	2	3	3
section coiffure	169	169	155	147	182	211
section boulanger/pâtissier	39	43	45	49	62	48
section traiteur	11	4	3	4	4	10
section charcutier	24	19	15	12	12	23
section débosseleur/carrossier	40	46	52	36	54	70
section garçon/serveuse	3	5	3	5	4	11
section cuisinier	18	46	38	25	27	29
section cuisine/service	42	32	31	37	43	47
section hôtelier/restaurateur	100	109	131	116	149	160
section agricole	37	36	39	39	40	30
section horticole	51	77	75	94	89	106
section forêt/environnement	11	16	15	19	24	17

section machines agricoles	16	19	16	15	24	23
section ménagère	9	27	40	46	49	42
section aide-soignant				48	28	59
divers non répertoriés						30
Total CATP	2405	2511	2468	2618	3020	3341

CITP	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00
section électricité	50	55	59	52	47	66
section mécanique auto	99	74	53	26	43	58
section vente alimentation	47	64	76	76	110	149
section installateur		13	47	52	33	60
Total CITP	196	206	235	206	233	333

CCM						
section boulanger	31	36	26	28	21	19
section boucher	18	15	14	9	13	12
section habillement	2	3	2	1	1	2
section coiffure	110	152	146	106	133	108
section horticole	40	46	41	55	62	44
section carrosserie	6	37	45	55	50	46
section peinture		69	65	71	37	73
section bâtiment	18	18	15	20	29	25
section couvreur		10	16	15	18	18
section garçons						10
section cuisine						19
Total CCM	225	386	370	360	364	376
Total régime professionnel	2826	3192	3182	3265	3617	4050

7 Service de la Formation Professionnelle

7.1 Le cadre légal

- Loi du 22 juin 1999 ayant pour objet 1. le soutien et le développement de la formation professionnelle continue 2. la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.
- Règlement grand-ducal du 14 avril 1999 portant création d'un Centre de formation professionnelle continue à Esch-sur-Alzette, avec annexe à Ettelbruck.
- Règlement grand-ducal du 31 mai 1999 concernant le programme et les modalités de l'examen d'admission définitive des éducateurs gradués engagés aux besoins du Service de la formation professionnelle sur base de l'article VI de la loi du 31 juillet 1995 relative à l'emploi et à la formation professionnelle.
- Règlement grand-ducal du 31 mai 1999 fixant les conditions d'engagement à durée indéterminée et à tâche complète des chargés de cours engagés à durée déterminée aux Centres de formation professionnelle continue.
- Règlement grand-ducal du 23 juillet 1999 portant organisation de la formation de l'aide-soignant.
- Règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 février 1984 déterminant le fonctionnement des classes du cycle moyen, régime professionnel, de l'enseignement secondaire technique.
- Règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage.
- Règlement grand-ducal du 30 décembre 1999 pris en exécution de la loi du 22 juin 1999 ayant pour objet 1. le soutien et le développement de la formation professionnelle continue 2. la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.
- Arrêté ministériel du 28 janvier 1999 portant institution d'un groupe de travail chargé de revoir le programme de formation théorique préparatoire au CATP dans la profession de coiffeur/ coiffeuse.
- Règlement ministériel du 2 février 1999 portant agrément du Service de la formation continue de l'Entente des Foyers du Jour, association sans but lucratif, comme organisateur de cours de formation professionnelle continue.
- Règlement ministériel du 8 février 1999 portant approbation du plan d'organisation de l'examen de maîtrise, session de printemps, 1999.
- Règlement ministériel du 2 mars 1999 portant agrément de l'Unité de Formation et d'Éducation Permanente (UFEP) de la Fondation A.P.E.M.H.- Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés comme organisateur de cours de formation professionnelle continue.
- Arrêté ministériel du 17 mai 1999 portant agrément de l'Institut de

- Formation Bancaire I.F.B.L., Luxembourg, comme organisateur de cours de formation professionnelle continue.
- Arrêté ministériel du 30 juin 1999 portant approbation du programme de formation pratique en entreprise pour les apprenti(e)s dans le métier de mécanicien d'autos.
 - Arrêté ministériel du 15 juillet 1999 portant approbation du programme de formation théorique pour les apprenti(e)s dans le métier de coiffeur/coiffeuse.
 - Arrêté ministériel du 9 août 1999 portant institution d'un groupe de travail chargé de revoir le programme de formation théorique préparatoire au CATP dans le métier de menuisier.
 - Arrêté ministériel du 11 août 1999 portant approbation du programme de formation théorique et pratique pour les apprenti(e)s dans le métier de mécanicien dentaire.
 - Règlement ministériel du 10 septembre 1999 portant approbation du plan d'organisation de l'examen de maîtrise, session d'automne, 1999.
 - Arrêté ministériel du 11 novembre 1999 portant institution d'un groupe de travail chargé de revoir le programme de formation théorique et pratique en entreprise préparatoire au CATP dans le métier de serrurier.
 - Arrêté ministériel du 17 décembre 1999 portant institution d'un groupe de travail chargé de revoir le programme de formation théorique et pratique préparatoire au CATP dans le métier d'électricien de véhicules automoteurs.
 - Arrêté ministériel du 17 décembre 1999 portant institution d'un groupe de travail chargé de revoir le programme de formation théorique et pratique en entreprise préparatoire au CATP respectivement au CCM dans le métier de boulanger-pâtissier et de pâtissier-confiseur-glâcier.
 - Arrêté ministériel du 17 décembre 1999 portant institution d'un groupe de travail chargé de revoir le programme de formation pratique préparatoire au CATP dans le métier d'électricien.

Le projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'apprentissage pour adultes a été approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 22 octobre 1999. Il a été transmis pour avis au Conseil d'État en date du 3 novembre 1999. L'avis du Conseil d'État date du 15 février 2000. Le projet devra encore obtenir l'assentiment de la Commission de travail de la Chambre des Députés. Le début de l'apprentissage pour adultes est prévu pour la rentrée scolaire 2000/2001.

7.2 Apprentissage et maîtrise

7.2.1 Examens de maîtrise

En 1999, 169 brevets de maîtrise ont été délivrés.

7.2.2 Examens de fin d'apprentissage

En 1999, les résultats aux examens de fin d'apprentissage ont été les suivants:

	Année 1998		Année 1999	
	Total de candidats	Réussites	Total de candidats	Réussites
Apprentissage artisanal CATP	416	246	406	251
Apprentissage artisanal CCM	103	74	115	79
Apprentissage artisanal CITP	98	64		63
Apprentissage industriel CATP	217	155	168	125
Apprentissage commercial				
Employé de bureau	161	136	135	108
Vente-décoration CATP	99	85	95	78
Vente-décoration CITP		33		37
Vente – agent de comptoir	17	14	16	14
Auxiliaire économe	19	19	24	20
Horeca				
Hôtelier-restaurateur	19	14	15	8
Restaurateur	32	22	36	18
Cuisinier plein temps	5	4	10	8
Cuisinier-serveur de restaurant CATP	13	10	14	8
Cuisinier-serveur de restaurant CITP		9		11
Apprentissage agricole				
Agricole CATP	18	14	19	16
Horticole CATP	50	35	20	19
Horticole CCM	12	9	17	15
Forêt – environnement CATP	4	3	9	9

7.2.3 Équivalences

En 1999, le Service de la formation professionnelle a établi 317 certificats d'assimilation de certificats étrangers avec le certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP). La majeure partie de ces certificats étrangers étaient des certificats français (137), suivis par les certificats belges (115). Les autres se répartissent sur les différents Etats membres de l'Union européenne et pays tiers, dont 26 certificats de l'Ex-Yougoslavie. Notons que 53 demandes d'assimilation de certificats étrangers ont été accordées en vue de l'admission au CATP. 4 équivalences ont été accordées avec notre brevet de maîtrise, ainsi que 19 en vue de l'inscription au brevet de maîtrise.

7.3 La formation professionnelle continue

7.3.1 Mise en œuvre de la loi-cadre du 22 juin 1999 en matière de formation professionnelle continue

La loi du 22 juin 1999 est la première loi-cadre en matière de formation professionnelle continue à caractère général que le législateur a votée au Luxembourg.

Il va sans dire que maintes questions seront révélées par la pratique et l'expérience de la mise en œuvre. Il faut donc garder dès à présent à l'esprit que la réglementation doit pouvoir être adaptée après une première phase d'application. Ceci est d'autant plus nécessaire que l'objectif de la loi n'est pas d'imposer un « dit » concept idéal et théorique de la formation professionnelle continue, mais l'esprit de la loi vise la création d'une dynamique et une familiarisation progressive des entreprises avec la formation professionnelle continue, avec le but d'un accroissement progressif de la qualité dans les conceptions de la formation professionnelle continue.

7.3.2 Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC)

L'inauguration officielle du site Sommet à Esch-sur-Alzette a eu lieu le 27 avril 1999. L'année écoulée était marquée par la mise en route du nouveau Centre, la continuation des travaux d'aménagement des ateliers et espaces de formation ainsi que le déménagement de l'ancien CFPC de Walferdange. Cette phase s'est déroulée sans difficultés particulières.

Actuellement, les activités du CNFPC ont lieu sur 4 sites: Sommet, Belval, Helfent et Ettelbruck.

Le programme de gouvernement prévoit la transformation de la structure de gestion du CNFPC en un établissement public géré selon le droit privé.

Les travaux d'élaboration d'un projet de loi en la matière débuteront au courant du mois de mars 2000.

7.3.3 Institut National pour le Développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC)

Pour l'INFPC, l'année 1999 présente une phase de transition. Suite à une progression moins nette que prévue de la formation professionnelle continue dans les entreprises luxembourgeoises, la question est posée si l'INFPC, établissement public, ne devrait pas accorder une plus grande importance aux activités relatives au développement de la formation professionnelle continue et apporter ainsi sa contribution à une éclosion plus marquée de celle-ci et à une prise de conscience plus nette de son importance pour l'économie et pour les citoyens/nes de notre pays, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi du 22 juin 1999.

7.4 La formation professionnelle des demandeurs d'emploi

Au sein du CNFPC, les personnes à la recherche d'un emploi peuvent suivre un véritable parcours d'insertion adaptable et adapté à leurs aptitudes.

Le parcours d'insertion comprend les phases suivantes :

- période d'accueil (évaluation / 1-3 mois avec « inventaire » des aptitudes et capacités et vérification des acquis scolaires et des connaissances générales) ;

- orientation motivée sur base des renseignements obtenus préalablement avec élaboration progressive d'un projet personnel ;
- élaboration et réalisation du plan d'initiation et de formation (phase de formation : ateliers ; cours d'enseignement général, enseignement social, stages, ..);
- suivi pédagogique et socio-éducatif pendant la phase d'exécution du projet et, le cas échéant, suivi temporaire après le départ du CNFPC.

Pour les jeunes et adultes concernés, différents types de formations sont accessibles :

7.4.1 Les mesures d'initiation professionnelle

Les mesures d'initiation professionnelle, qui s'inspirent des anciens COIP (Cours d'Orientation et d'Initiation Professionnelle), offrent après une phase d'orientation de 2 mois une initiation théorique et pratique d'une année dans un domaine professionnel précis. Les domaines sont choisis en fonction de leur capacité d'intégrer des personnes de faible niveau de qualification.

Les groupes cibles sont surtout les jeunes qui sortent de l'école sans perspective de qualification ainsi que des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RMG.

Les mesures d'initiation ont été réalisées dans les domaines professionnels du service - restauration, de la vente, de l'environnement, de la peinture et peinture au pistolet, du magasinage, du chauffage sanitaire, du taillis de chênes, de la bureautique et de la réception, de la soudure, de la mécanique, de la coiffure, de la couture, de la menuiserie, du métal, de l'électricité et de la maçonnerie.

Un modèle pédagogique pour jeunes en transition à la vie active (15-25 ans) est développé actuellement sous forme de réforme curriculaire.

Le projet, qui a démarré en 1999 et qui va aller jusqu'en 2001, comprend :

- A. La rédaction des référentiels de formation par rapport aux tâches professionnelles à exercer par les jeunes demandeurs d'emploi et les compétences à acquérir dans les secteurs suivants (à partir de juin 1999) :

- métal	- vente
- bois	- couture/ aide-ménagère
- peinture	- restauration –service
- bâtiment	- enseignement général à niveaux
	- enseignement social.

- B. La rédaction des contenus pédagogiques pour les secteurs concernés sous forme de :

- grille des compétences à acquérir aux niveaux pratique, professionnel, général et social,
- modules de formation intégrée,
- contenus didactiques pour chaque module,
- tests d'évaluation (à partir de mars 2000).

- C. La formation continue du personnel enseignant et des tuteurs et l'accompagnement scientifique pour la mise en œuvre pédagogique des nouveaux curricula (élaborés à partir d'automne 2000).

7.4.2 Les mesures de qualification

Les mesures de qualification s'adressent à des hommes et des femmes âgés de plus de 18 ans. Les mesures ont pour objectif de délivrer aux stagiaires un certificat officiel suivant le régime de la formation des adultes, 2^{ème} voie de qualification. Les stagiaires pour ces mesures sont recrutés parmi ceux et celles qui ont suivi une mesure d'initiation au CNFPC ou parmi des chômeurs et demandeurs d'emploi inscrits à l'Administration de l'Emploi. Actuellement, le nombre de personnes, qui suivent une formation qualifiante au CNFPC est plutôt modeste.

Avec la mise en vigueur de la nouvelle loi sur l'apprentissage des adultes, le CNFPC en collaboration avec les responsables de la formation initiale pourra à l'avenir élargir l'offre de formations qualifiantes.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi, les CFPC offrent des cours dans le domaine de la bureautique. Ces cours sont réservés à des femmes qui disposent d'une qualification et d'une expérience professionnelle dans ce domaine. Les cours en bureautique, d'une durée de 4 à 6 mois, offrent une réactualisation des connaissances et expériences professionnelles des participantes et mettent un accent particulier sur les nouvelles technologies d'information. D'autres projets de formation, notamment dans les domaines services aux personnes, restauration et vente, ne sont pas réservés exclusivement à un public féminin, mais accueillent néanmoins un grand nombre de femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi.

Les formations complémentaires sont conçues sur demande précise d'une entreprise ou d'un secteur économique. Les stagiaires sont présélectionnés par l'Administration de l'Emploi et l'entreprise ou les entreprises concernées. Les formations d'une durée moyenne de six mois se déroulent dans le CNFPC ou dans d'autres institutions de formation et dans les entreprises. Les modalités et les contenus du projet sont fixés par une convention entre le Ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et l'entreprise qui s'engage à embaucher les stagiaires ayant terminé avec succès la formation.

En 1999,

- 12 conventions ont été conclues avec différentes entreprises.
- 432 demandeurs d'emploi ont été présélectionnés par les placeurs de l'ADEM, en vue d'une participation à une mesure complémentaire.
- 222 demandeurs d'emploi se sont intéressés aux postes proposés.
- 115 candidats ont été retenus par les entreprises.
- 107 candidats ont effectivement commencé une formation.
- 70 ont terminé avec succès.
- 7 ont terminé sans succès.
- 24 ont abandonné de leur propre gré.
- 6 ont été réorientés en cours de route.

Un groupe de travail présidé par le représentant du SFP et composé de représentants du Service placement de l'ADEM, du CNFPC, du Ministère du Travail et de l'Emploi et du Ministère de l'Économie coordonne l'organisation de ces mesures de formation et en assure le suivi in situ et ex post.

7.4.3 Projets de coopération

En 1999, plusieurs formations ont été organisées par le Service de la formation professionnelle avec l'Administration de l'Emploi et des associations ou des comités locaux et régionaux prenant en charge des personnes à la recherche d'un emploi. Ces projets de coopération, dont les modalités d'exécution sont fixées par une convention entre le Ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et les partenaires respectifs se situaient en 1999 dans les domaines suivants :

- Modules en informatique pour chômeurs et demandeurs d'emploi inscrits à l'Administration de l'Emploi.
- Projet « *formatrices en informatique* » en coopération avec les asbl « *femmes en détresse* » et « *Arines* » et le Service de la condition féminine de la commune de Bettembourg.
- Projet « *moderne Bürokommunikation* » en coopération avec l'asbl « *Zarabina* ».
- Modules en menuiserie et en soudure pour différents CIGL en coopération avec l'asbl « *l'objectif plein emploi* ».
- Projets « *employée de maison* » en coopération avec l'asbl « *femmes en détresse* ».

Pour le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, les projets sont d'une grande importance, vu la demande croissante et diversifiée en matière de formation pour chômeurs et demandeurs d'emploi.

D'autre part, les stagiaires des associations formés dans le cadre des projets de coopération avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports ont la possibilité de profiter d'une certification officielle.

Les mesures pour personnes à la recherche d'un emploi sont financées par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (personnel ordinaire et infrastructure) et par le Fonds pour l'emploi (personnel supplémentaire, indemnisation des stagiaires, matériel didactique et frais de fonctionnement). Certaines formations sont cofinancées par le Fonds social européen dans le cadre de l'objectif 3 (mesures pour jeunes chômeurs et mesures pour chômeurs de longue durée) et de l'objectif 5b (développement rural).

7.4.4 Analyse qualitative des différentes mesures offertes aux chômeurs et demandeurs d'emploi

Comme les années passées, la grande majorité (86%) des stagiaires sont des personnes non-qualifiées.

31 % des stagiaires ont moins de 18 ans. Le nombre de stagiaires appartenant à ce groupe d'âge a augmenté considérablement par rapport à 1998 (19 %) et représente surtout ceux et celles qui sortent de l'enseignement préparatoire et suivent après une phase d'orientation une initiation professionnelle au CNFPC. 37 % des stagiaires appartiennent au groupe d'âge 18 à 25 ans et 32% des stagiaires sont âgés de plus de 25 ans.

Le taux des stagiaires féminins se situe actuellement à 44% et a légèrement diminué par rapport à 1998 (50%). Cette diminution est surtout due à la diversification et à l'augmentation de l'offre de mesures d'insertion pour femmes par des promoteurs privés

(associations et initiatives locales) La ségrégation entre domaines et formations masculins et féminins persiste et le nombre de femmes qui choisissent des domaines atypiques est très bas.

Le nombre de stagiaires de nationalité luxembourgeoise a baissé par rapport à 1998 (53%) et se situait en 1999 à 46 %.

La majorité des stagiaires (70%) a eu le statut de demandeurs d'emploi inscrits à l'Administration de l'Emploi. 24 % des stagiaires touchent une indemnité de chômage et 5% touchent le RMG.

Le CNFPC n'effectue pas des analyses longitudinales sur les résultats des mesures en termes d'emploi. Pour recueillir des informations fiables sur le parcours professionnel des stagiaires après la sortie du CNFPC l'accès aux fichiers de l'IGSS est indispensable. Néanmoins, le personnel socio-éducatif effectue sporadiquement des bilans sur la situation des stagiaires après la sortie du CNFPC. Ce bilan nous indique que fin 1999 déjà environ 30 % des stagiaires inscrits durant cette année ont eu un emploi.

7.4.5 Analyse quantitative des mesures pour personnes à la recherche d'un emploi réalisées en 1999

		en %
total participants inscrits de janvier à décembre 99 dans les CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	917	
inscrit en décembre 99	386	42
groupe cible		
hommes	518	56
femmes	399	44
qualification		
non qualifiés	785	86
niveau CATP	101	11
niveau bac ou bac+	31	3
âge		
<18 ans	284	31
< 25 ans	337	37
> 25 ans	296	32
nationalité		
luxembourgeois	418	46
étrangers	499	54
statut		
chômeurs indemnisés	221	24
demandeurs d'emploi	642	70
bénéficiaires du RMG	47	5
STH	7	1
nombre d'heures de formation prévues	56'293	
nombre d'heures de formation réalisées	54'629	

7.5 Les formations pour salariés d'entreprises (accès collectif) et cours du soir (accès individuel)

Un autre domaine d'activité du CNFPC est la formation continue des salariés et les cours du soir pour individus.

Ces formations qui trouvent annuellement environ 2300 participants sont financées par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports. Certaines formations sont cofinancées par le Fonds social européen dans le cadre de l'objectif 2 (restructuration de zones en déclin industriel) et de l'objectif 4 (adaptation aux mutations industrielles).

Les formations, qui s'adressent à des salariés d'entreprises et du secteur public ou à des individus désirant parfaire leurs connaissances, touchent surtout les domaines de l'informatique, de la soudure, de la couture, de l'environnement et de la conduite de chariots élévateurs.

Analyse quantitative des formations pour salariés d'entreprises et cours de soir

FORMATION CONTINUE	nombre de cours pour individus	nombre de cours pour salariés	nombre de cours pour admin .publique	DUREE MOYENNE EN HEURES	EFFECTIF	FEMMES	HOMMES
CNFPC Esch/Alzette		53		41	570	12	558
CNFPC Ettelbruck	6	31	32	71	919	249	670
total	6	84	32	56	1489	261	1228
%						19%	81%
COURS DU SOIR							
CNFPC Esch/Alzette	45			41	567	350	217
CNFPC Ettelbruck	22	2		72	239	111	128
total	67	2		56	806	461	345
%						58%	42%
total FORMATION CONTINUE et COURS DU SOIR 1999							
CNFPC Esch/Alzette	45	53	0	41	1137	362	775
CNFPC Ettelbruck	28	33	32	72	1158	360	798
total	73	86	32	56	2295	722	1573
%						34%	66%

Analyse comparative des mesures réalisées de 1997 à 1999

1999					
	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi CFPC Esch	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi projets de coopération CFPC Esch	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi CFPC Ettelbruck	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi formations complémentaires	total mesures pour personnes à la recherche d'un emploi
nombre de projets	23	7	13	11	54
nombre de participant-e-s	367	63	228	98	756
durée totale en heures	29'412	3'979	16'364	5'278	55'033
durée moyenne en heures par projet	1'279	568	1'259	480	1'019
1998					
	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi CFPC Esch	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi projets de coopération CFPC Esch	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi CFPC Ettelbruck	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi formations complémentaires	total mesures pour personnes à la recherche d'un emploi
nombre de projets	25	4	13	18	60
nombre de participant-e-s	437	83	317	207	1'044
durée totale en heures	22'863	2'878	21'346	16'694	63'781
durée moyenne en heures par projet	915	720	1'642	927	1'063
1997					
	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi CFPC Esch	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi CFPC Esch soudure et bureautique	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi CFPC Ettelbruck	mesures pour personnes à la recherche d'un emploi formations complémentaires	total mesures pour personnes à la recherche d'un emploi
nombre de projets	23	2	13	12	50
nombre de participant-e-s	408	248	260	176	1'092
durée totale en heures	33'196	9'520	12'862	3'150	58'728
durée moyenne en heures par projet	1'443	60	989	263	1'175

Formation professionnelle continue pour salariés et cours pour individus CFPC Esch	formation professionnelle continue pour salariés et cours pour individus CFPC Ettelbruck	total formation professionnelle continue pour salariés et cours pour individus	Total mesures SFP
98	93	191	245
1'137	1'158	2'295	3'051
4'018	6'696	10'714	65'747
41	72	56	

Formation professionnelle continue pour salariés et cours pour individus CFPC Esch	formation professionnelle continue pour salariés et cours pour individus CFPC Ettelbruck	total formation professionnelle continue pour salariés et cours pour individus	Total mesures SFP
112	100	212	272
1'224	1'232	2'456	3'500
4'928	4'265	9'193	72'974
44	43	43,5	

Formation professionnelle continue pour salariés et cours pour individus CFPC Esch	formation professionnelle continue pour salariés et cours pour individus CFPC Ettelbruck	total formation professionnelle continue pour salariés et cours pour individus	Total mesures SFP
152	88	240	290
1'389	1'107	2'496	3'588
7'693	3'328	11'021	69'749
51	38	46	

7.6 Le programme communautaire LEONARDO da VINCI

Ce programme a pour objet le soutien au développement des dispositifs de la formation professionnelle initiale, de la formation professionnelle continue ainsi que la coopération entre universités et entreprises.

La mise en œuvre est organisée par l'Instance Nationale de Coordination, sous la responsabilité du Service de la Formation Professionnelle, par les différents

départements du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports compétents en la matière et les représentants des partenaires sociaux.

Deux agences techniques assistent le Ministère dans la mise en œuvre du programme, à savoir :

FOPROGEST asbl pour le volet placements et échanges des non-universitaires ainsi que la gestion administrative et financière des projets pilotes. L'agence accompagne, soutient et conseille les contractants des différents projets.

LUXINNOVATION a la charge de la gestion du volet des placements et échanges pour les universitaires. Dans ce volet, des jeunes diplômés ainsi que des jeunes en phase terminale de leurs études supérieures se voient octroyer des bourses pour accomplir des stages en entreprise principalement au Luxembourg. Cette mesure permet ainsi d'introduire un savoir-faire et des connaissances de pointe au sein de l'économie luxembourgeoise et inversement, permet à des jeunes de faire une première expérience de travail leur facilitant ainsi le passage des études dans le monde du travail.

Volet	N°	Titre	Contractant
II.1.1.b	L/99/2/11030/PI/li.1.1.b/ CON	Développement de la FP des ATW	Ateliers Thérapeutiques Walferdange 89b, rue de l'Eglise L-7201 Walferdange
III.3.a	L/99/1/72603/PI/III.3.a/F PC	PLAFORSOL II	Soludec S.A. B.P.43 L-1145 Strassen
III.3.a	L/99/1/72604/PI/III.3.a/F PC	Les comptes annuels : Contexte européen	Chambre des Employés Privés 13, rue de Bragance L-1255 Luxembourg
III.3.a	L/99/1/72605/PI/III.3.a/F PC	Schlüsselkräfte- Qualifizierung Folgeprojekt	MENFPS/SP 29, rue Aldringen L-2926 Luxembourg

La gestion du programme requiert la présence régulière des membres de l'INC nationale aux réunions de groupe ad hoc à Bruxelles. De même, afin d'optimiser la gestion quotidienne du programme et de mener une coopération fructueuse avec la Commission à Bruxelles, des membres des deux agences techniques Foprogest et Luxinnovation assistent aux réunions des INC internationales à Bruxelles.

7.7 L'ACTION LOCALE POUR JEUNES

L'objectif de l'ALJ vise à créer un espace d'encadrement dans lequel le jeune trouve les conditions nécessaires pour réussir sa transition de l'école à la vie active et accéder à une insertion scolaire et professionnelle stable.

Afin d'arriver à cette finalité, l'ALJ a recours à un certain nombre d'activités :

7.7.1 Les mesures préparant les jeunes , en dernière année scolaire, à la vie active.

On peut distinguer 2 volets :

7.7.1.1 la prise de contact, l'accompagnement et l'information des jeunes

Ce volet est assuré par les enseignants/es du régime préparatoire détaché(e)s à l'ALJ, ensemble avec les éducateurs/trices gradué(e)s de l'ALJ.

Cette démarche se trouve handicapée par le fait que de moins en moins d'enseignants se déclarent disponibles pour assurer cette tâche.

Le nombre de sortants pris en charge en 98/99 était de 1303.

7.7.1.2 les mesures spécifiques

Les journées « *Op der Sich no Aarbecht* » sont destinées à transmettre aux candidats/es les techniques et approches de la recherche d'emploi.

La préparation de ces stages est faite soit par l'enseignant(e) détaché(e), soit par le titulaire « vie active ».

Les stages mêmes se déroulent d'une façon décentralisée et à l'extérieur de l'établissement scolaire.

Les intervenants au courant de ces stages sont les enseignants/es, les collaborateurs/trices de l'Orientation Professionnelle et les éducateurs/trices gradué(e)s de l'ALJ.

67 stages regroupant 1017 élèves ont eu lieu en 98/99.

La formation « *Léieren liewen* » qui vise à faire découvrir activement aux jeunes les interdépendances entre le travail et les autres aspects de leur existence s'est déroulée en 98/99 en collaboration avec le LTETT et le LN..

En 98/99, cette formation, qui se déroule sur 7 jours répartis sur une année scolaire, a touché 24 élèves.

En 99/2000, le LCD, annexe de Mersch, participera également au projet.

Outre ces interventions, l'Action Locale pour Jeunes suit les sortants, candidats à un CATP, CCM, CIP, et ceci jusqu'aux délais fixés pour conclure un contrat d'apprentissage, respectivement au-delà, si les jeunes gens n'ont pas eu cette opportunité, en les guidant vers d'autres possibilités.

7.7.2 Accueil et prise en charge

On peut distinguer 3 domaines d'intervention :

7.7.2.1 Le suivi socio-pédagogique

Le suivi socio-pédagogique des jeunes participant à une mesure de formation dans le cadre du CNFPC bénéficient d'un suivi durant 3 ans après la date d'entrée en formation et ceci en étroite collaboration avec les éducateurs/trices gradué(e)s du CNFPC.

Le but du suivi durant la formation, mais principalement après cette dernière, se déroule dans le cadre suivant :

- Accompagnement, guidance et assistance du jeune dans ses démarches en vue d'une insertion professionnelle ;
- Suivi dans le but de maintenir l'emploi.

Il faut noter qu'il va de soi que les jeunes qui ne sont pas stabilisés après ces trois ans, continuent à bénéficier d'un suivi, sans figurer sur les listes du suivi CNFPC.

En 1999, le nombre de jeunes accompagnés suivant ce modèle était de :

- en formation CFPC : 184, dont 85 filles et 99 garçons,
- en transition CFPC : 456, dont 170 filles et 286 garçons.

7.7.2.2 Le suivi CITP

L'ALJ accompagne les élèves n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, ceux qui abandonnent la formation, respectivement terminent leur formation, sans qu'ils aient un contrat de travail. Simultanément, les éducateurs/trices gradué(e)s suivent les jeunes, ayant été embauchés après la formation et particulièrement ceux qui sont en risque de perdre leur emploi.

Afin de réaliser ce suivi, une collaboration étroite avec les lycées techniques offrant les formations CITP ainsi que les conseillers à l'apprentissage est mise en place et ceci dès l'admission des jeunes en formation.

Ainsi, des 111 candidats/es ayant terminé leur formation CITP

- 26 sont en apprentissage CATP
- 57 sont sous contrat de travail
- 17 sont sans emploi
- 11 sont en mesure d'insertion, ont quitté le pays ou continuent leur scolarité (situation 12/99).

7.7.2.3 La prise en charge des jeunes en milieu ouvert

Ici, il s'agit de tous les jeunes qui ne sont pas insérés dans le marché du travail ou dans une mesure spécifique, respectivement de jeunes qui sont en situation d'insertion encadrée ou stable.

Ce travail personnalisé et non systématique a pour objectif d'accompagner le jeune dans ses démarches et ceci en essayant de résoudre si possible les questions empêchant cette insertion.

C'est dans ce contexte que la collaboration avec les services agissant dans les domaines comme le logement, la justice, la santé, la toxicomanie, l'endettement etc. gagne en importance.

7.7.3 Les projets

Outre ces activités visant directement le client de l'ALJ, cette dernière participe à différents projets :

Projet « Vélo en Ville »

Ce projet, géré par l'asbl Delta, offre une initiation professionnelle à des jeunes sans travail dans le domaine de travaux d'entretien et de réparation de vélos, ainsi que dans la location de vélos aux touristes.

Un deuxième aspect du projet, en collaboration avec le Service des Parcs de la Ville de Luxembourg, concerne l'entretien des aires de jeux de la Ville ainsi que des espaces verts.

Un éducateur gradué de l'ALJ Luxembourg accompagne les deux groupes au niveau socio-pédagogique.

En 1999, 22 jeunes ont bénéficié de cette mesure.

Le projet Leonardo « Repères »

Les partenaires du projet sont bien conscients que dans le cadre des mutations au niveau de la formation, insertion et réinsertion professionnelle, l'orientation de la personne à former devient un élément incontournable. Elle devra être vue d'une façon plus large, ceci aussi bien de par ses responsabilités, que dans le temps.

Dans ce contexte, le projet REPERES poursuit les objectifs suivants qui se situent à deux niveaux :

- Mise en place, respectivement optimisation d'un dispositif d'orientation qui prend compte de la nécessité de rendre capable l'individu à s'orienter tout au long de la vie, respectivement de pouvoir utiliser les services, les informations, le conseil et l'accompagnement appropriés.
- Création de synergies viables entre les acteurs travaillant dans les domaines guidance, information, orientation et accompagnement.

Ce projet regroupe outre l'ALJ (coordination du projet) le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire et l'Orientation Professionnelle, le Centre d'information et d'orientation (CIO) de l'Académie de Dijon et le FAS, autorité irlandaise compétente pour la mise en pratique de la politique gouvernementale en matière de formation et d'emploi.

Le projet est encadré scientifiquement par l'Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle (INETOP).

8 Service de Formation des Adultes

8.1 Le cadre légal

Règlement grand-ducal du 6 avril 1999 fixant l'organisation pédagogique et administrative du Centre de langues Luxembourg.

Règlement grand-ducal du 6 août 1999 ayant pour objet l'organisation d'études secondaires techniques du soir.

Préparation d'un avant-projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de définir les modalités d'organisation de cours pour adultes en coopération avec les administrations communales et les associations sans but lucratif.

Préparation de différents avant-projets de règlements grand-ducaux régularisant la situation des chargés de cours « tiers ».

8.2 Cours organisés par le Service de la Formation des Adultes (SFA)

Pour répondre à la demande croissante de la population, le nombre de cours organisés par le SFA, ou en collaboration avec lui, a continué d'augmenter en 1999.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur le nombre d'inscriptions à ces cours :

Enseignement secondaire	80
Enseignement secondaire technique	330
Cours de langues	4.653
Cours de langues intensifs (CLL)	2.049
Cours de beaux-arts	914
Cours de dactylo, d'informatique et de comptabilité	887
Cours ménagers	433
Cours de philosophie et d'histoire	146
Cours techniques	77
Cours d'alphabétisation	55
Autres cours	96
Total	9.720

Les cours de langues et de beaux-arts continuent à être les plus demandés. En comparaison avec les années précédentes, les inscriptions aux cours de langue luxembourgeoise et aux cours d'informatique sont toujours en forte croissance.

Les cours de langue luxembourgeoise à l'intention des frontaliers poursuivant une activité professionnelle au Luxembourg et que le SFA organise dans le cadre de la coopération frontalière de l'accord de Karlsruhe connaissent un grand succès. Ces cours ont lieu aux endroits suivants :

- en Lorraine : Audun-le-Tiche, Basse-Ham, Hettange-Grande, Montigny-lès-Metz, Sierck-les-Bains, Volmerange-les-Mines et Yutz ;
- depuis 1999 en Rhénanie-Palatinat : Kreisvolkshochschule Trier (Igel, Ralingen) et

- en Sarre : Volkshochschule Merzig (Orscholz, Perl), Saarbrücken et Sprachenzentrum der Universität Saarbrücken.

Le tableau rétrospectif ci-après donne un aperçu sur la progression du total des inscriptions pendant les quatre dernières années :

Année	Inscriptions
1999/00	9.720
1998/99	9.559
1997/98	8.199
1996/97	7.405

8.3 Centre de Langues Luxembourg (CLL)

La rentrée scolaire 1999/2000 a de nouveau connu un afflux massif d'adultes désireux d'apprendre les langues. Avec un total de 3.365 demandes d'inscription dont 2.049 ont pu être acceptées, le CLL utilise au maximum ses capacités d'accueil.

La population scolaire du CLL se compose de personnes de différents profils et origines qui apprennent les langues pour diverses raisons variant fortement selon les langues choisies : intérêt personnel, développement professionnel, insertion sociale et/ou professionnelle, etc. Une large proportion d'adultes fréquentant le CLL est constituée d'étrangers nouvellement arrivés et qui ont besoin d'apprendre assez rapidement les langues couramment parlées au Grand-Duché de Luxembourg. Dans cette optique, le SFA/CLL organise, entre autres, des cours de français (depuis février 1999) et d'allemand (depuis septembre 1999) pour demandeurs d'asile des pays de l'Ex-Yougoslavie et d'Albanie.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur tous les cours organisés au CLL au semestre d'hiver 1999/2000 (27.09.99 – 17.02.00) :

Classe	Cours d'accueil	Cours intensifs	Cours accélérés	Total des cours organisés	Total des élèves inscrits	Total des demandes d'inscription
Français	1	23	10	34	698	1197
Anglais	-	7	12	19	402	657
Allemand	1	5	12	18	357	742
Luxembourgeois	-	4	14	18	338	460
Espagnol	-	1	7	8	131	161
Italien	-	-	5	5	77	97
Néerlandais	-	-	2	2	23	24
Portugais	-	-	2	2	23	27
TOTAL	2	40	64	106	2049	3365

8.4 Certification

Conformément aux accords conclus avec différentes institutions spécialisées dans l'évaluation des langues, le CLL est centre officiel pour les examens d'allemand, d'anglais, d'espagnol, de français, d'italien et de néerlandais. A noter que ces examens sont ouverts à toute personne intéressée, inscrite ou non aux cours organisés par le SFA/CLL.

Le tableau suivant donne un aperçu sur le nombre total des inscriptions aux différentes épreuves :

Allemand	Goethe Institut	56
Anglais	University of Cambridge Local Examinations Syndicate	200
Espagnol	Instituto Cervantes	47
Français	Alliance Française (12) D.E.L.F. – D.A.L.F. (474)	486
Italien	Università per Stranieri Perugia	7
Néerlandais	Nederlandse Taalunie	4

Le CLL est membre de l'association ALTE, « Association of Language Testers Europe », dont le but est de coordonner, sur le plan européen, l'organisation et les niveaux des différents examens proposés par les institutions mentionnées ci-dessus.

Agréés conformes aux critères de ALTE, les examens de luxembourgeois introduits par le règlement grand-ducal du 6 juillet 1994 portant création de certificats et diplômes attestant la compétence de communication en langue luxembourgeoise et le règlement ministériel du 28 novembre 1994 portant certification des compétences de communication en langue luxembourgeoise ont connu un intérêt croissant, ainsi qu'il résulte des tableaux suivants :

Session 1 (février 1999)	
Examen	Nombre d'inscriptions
Certificat	177
1 ^{er} diplôme	43
2 ^e diplôme	17
Total	237

Session 2 (juillet 1999)	
Examen	Nombre d'inscriptions
Certificat	163
1 ^{er} diplôme	74
2 ^e diplôme	23

Diplôme supérieur	3
Total	263

8.5 Information

Comme les années antérieures, le SFA a mis l'accent pour ce qui concerne l'information du public sur les possibilités de formation pour adultes offertes au Grand-Duché de Luxembourg et dans les régions limitrophes. Une formation spéciale en accueil et en orientation d'apprenants adultes a été organisée à l'intention du personnel administratif et du corps enseignant du SFA/CLL.

La brochure d'information intitulée « *Répertoire des cours pour adultes (année scolaire 1999-2000)* » a été tirée à 10.000 exemplaires. Ce document regroupant tous les cours organisés à l'intention des adultes a été distribué dans toutes les communes du pays ainsi que dans les écoles où ont lieu des cours pour adultes.

Afin de mieux répondre aux besoins du public à la recherche d'un cours spécifique, l'organisation de la brochure a été fondamentalement repensée. Par ailleurs, depuis l'année scolaire 1998/99, elle peut être consultée sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (www.men.lu).

8.6 Divers

Prévu pour mars 2000, le déménagement du CLL dans les bâtiments de l'ancienne école primaire européenne (boulevard de la Foire), permettra de réduire graduellement la liste d'attente, et éventuellement d'agrandir et de diversifier l'offre des cours. Entièrement rénové et adapté aux besoins d'un centre de langues pour adultes, le nouveau bâtiment du CLL contient 24 salles de classes, un espace aménagé pour l'accueil des apprenants, une salle polyvalente, une médiathèque, une salle informatique, une cafétéria et à partir de l'année scolaire 2001/02 une garderie pour les enfants des inscrits auprès du SFA/CLL.

Dans le cadre des projets « 100 millions – accords de la Tripartite », un projet vise à doter le SFA/CLL d'un réseau informatique permettant l'échange de bonnes pratiques entre enseignants, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme support à l'apprentissage et le développement progressif de la formation ouverte et à distance.

Un projet pilote de formation ouverte et à distance pour les régions du nord du pays (en coopération avec le projet LEADER) sera lancé au printemps 2000.

En ce qui concerne le développement de matériel didactique pour la langue luxembourgeoise, le SFA/CLL est engagé dans les projets suivants :

Élaboration d'un nouveau manuel d'apprentissage de la langue luxembourgeoise « *L wéi Lëtzebuergesch* » (tome 1 : juillet 2000 – tome 2 : juillet 2001) ;

Production d'une nouvelle version de « *DA LASS* » adaptée à la réforme de l'orthographe luxembourgeoise (avril 2000) et production de 10 nouvelles leçons (publication prévue pour 2001) ;

Développement d'un CD-ROM d'apprentissage de la langue luxembourgeoise (projet SOCRATES – LINGUA).

Développement d'un correcteur orthographique et grammatical (en collaboration avec le CTE et le CPLL) ;

Le SFA a également participé au financement de cours d'informatique organisés par les initiatives ARINES (Arbeitsinitiativ fir d'Éisleck), LEADER II – Groupe d'Action Locale Rédange-Wiltz et Walfer PC-Club.

Grâce au concours du SCRIPT, du CPLL et de l'ISERP, le SFA offre des formations en didactique des langues pour les enseignants chargés des cours de langue luxembourgeoise.

9 L'Éducation différenciée

9.1 Cadre légal

Pour l'année 1999, aucune modification du cadre légal et réglementaire n'est à signaler.

9.2 Le personnel

éducateurs gradués à durée déterminée	39
éducateurs gradués	55
éducateurs à durée déterminée	27
éducateurs	54
éducateurs-instructeurs	14
instituteurs	33
professeurs d'enseignement logopédique	25
instituteurs d'enseignement logopédique	3
psychologues diplômés à durée déterminée	12
psychologues diplômés	22
pédagogues diplômés à durée déterminée	26
pédagogues diplômés	1
professions de santé à durée déterminée	26
professions de santé	25
chargés de cours à durée déterminée	12
Direction	4

Ce tableau ne contient pas les données relatives au personnel administratif, technique et de service.

9.3 Faits marquants

Le nombre d'élèves affectés d'un handicap a augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente: 429 enfants ont fréquenté les centres d'éducation différenciée régionaux et les instituts spécialisés, 117 personnes adultes handicapées ont été instruites dans les ateliers de propédeutique professionnelle

La demande d'assistance du Service Rééducatif Ambulatoire s'accroît d'année en année. En 1999, 627 enfants handicapés, à besoins spéciaux et à troubles d'apprentissage importants ont bénéficié d'un appui de la part de ce service de l'Éducation différenciée

9.4 La réforme de l'Éducation différenciée

En 1999, la publication du travail « *Évaluation de la pratique d'intégration scolaire au Grand-Duché de Luxembourg* » de Monsieur Jean-Louis CHAPPELLIER, chercheur à l'Université de Mons-Hainaut, a suggéré une restructuration de l'Éducation différenciée.

Après le remplacement de l'Éducation différenciée sous l'unique tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, la mise en œuvre

des 22 recommandations émanant de la recherche de Monsieur Jean-Louis CHAPPELLIER a été entamée:

- Recensement des ressources humaines
- Concertation avec les chargés de la direction des centres et instituts spécialisés sur une meilleure gestion de tous les moyens disponibles
- Démarche en vue d'une sensibilisation des candidats instituteurs à la problématique des enfants handicapés et à besoins éducatifs spéciaux
- Enquête sur la particularité des problèmes des enfants suivis par le Service Rééducatif Ambulatoire et sur la nature de ses interventions.

9.5 Le Service de guidance

Suite à l'instauration de l'éducation précoce, un groupe de professionnels du Service de Guidance de l'Enfance a approfondi ses connaissances en vue d'une meilleure prise en charge d'enfants à problèmes de la population scolaire en question. Deux pédagogues diplômés viennent de renforcer cette équipe.

9.6 L'Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux

A la rentrée scolaire 1999/2000, après la fusion de l'ancien Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux avec le Centre Médico-Pédagogique de Mondorf-les-Bains, le nouveau bâtiment au Val St. André, à Luxembourg, permet d'accueillir 60 enfants concernés par cette problématique. Le Service de Consultation et d'Aide Psychomotrice ainsi que 5 classes du Lycée Technique pour Professions de Santé sont hébergés également dans ce nouveau bâtiment scolaire. Cette cohabitation est facilitée par la planification très spacieuse des infrastructures dont les capacités tiennent compte dans l'avenir de l'augmentation continue du nombre d'enfants infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés graves.

9.7 Placements à l'étranger

En 1999, l'Éducation différenciée a organisé le financement et le suivi socio-pédagogique de 58 enfants à handicaps spécifiques pour lesquels une scolarisation dans des structures spécialisées à l'étranger s'est avérée indispensable.

10 Le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires

Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires et les services rattachés		
Les services de psychologie et d'orientation scolaires	Le service aides financières aux élèves	Le service des restaurants scolaires

La décision de réformer le CPOS et de le recentrer sur son activité première qui est la prise en charge psychologique des élèves et leur orientation scolaire a été accueillie avec enthousiasme par la plupart des intervenants dans les SPOS.

Le rattachement du service des informations universitaires au Ministère de la Culture, de l'Éducation Supérieure et de la Recherche est un défi pour l'organisation, la coordination et la concertation à trois puisque le service de l'orientation professionnelle, qui a des missions complémentaires, est rattaché à l'administration de l'emploi. Les problèmes qui peuvent en résulter ont d'ailleurs été anticipés par les décideurs politiques puisqu'ils ont prévu dans l'accord gouvernemental que la collaboration avec l'Administration de l'Emploi doit être renforcée.

En effet, il est difficilement envisageable d'aider un jeune à formuler son projet personnel individuel soit en faisant abstraction de la finalité professionnelle soit en négligeant la voie d'études postsecondaires qui mène à la réalisation de son projet.

Le CPOS s'est donc attaché, depuis l'été 1999, à restructurer son service en engageant ses agents dans des activités de redéfinition et de réorganisation des tâches.

10.1 Les groupes de travail

10.1.1 L' « Éducation des Choix »

Un groupe de travail a mis sur pied un programme structuré de l'orientation et de prise en charge pour les classes de 7e, 8e et 9e. Il s'agit d'apprendre aux élèves à pouvoir faire des choix scolaires et professionnels, responsables et autonomes. Cette capacité est d'autant plus essentielle à la fin de leur scolarité obligatoire ou aux classes charnières.

Ce programme a connu un regain d'attractivité vu qu'il représente une approche clé dans le contexte des conférences tripartites destinées au combat du chômage et à une meilleure orientation, conférences auxquelles le CPOS a activement participé.

Toutefois, certaines difficultés ont été rencontrées dans l'application dudit programme. Les SPOS qui ont pris le parti de la méthode « Éducation des choix » dans le volet orientation de leur travail, ont ainsi entamé un travail de comparaison, de concertation et d'évaluation dès la rentrée 1999. Le CPOS donne une suite à ce bilan en proposant une double mesure formative : d'une part nouvelle initiation à la méthode EDC (avril 2000 pour le personnel en place, juin 2000 pour le personnel nouvellement recruté) pour élargir le réseau de collaborateurs et d'autre part formation interne visant à analyser, adapter et préciser les pratiques actuelles.

Le travail de ce groupe est réalisé en concertation avec le groupe de travail "orientation" du collège des directeurs EST et avec les services du CEDIES et du BIZ, entre autre pour ce qui concerne le matériel informatif et didactique nécessaire.

10.1.2 La violence à l'école

Le groupe, créé en mars 1998, est composé de psychologues, assistantes sociales des SPOS et du CPOS, ainsi que de représentants des différents services du MENFPS et d'un enseignant-psychologue de l'ISERP. Un enseignant et un directeur se joindront au groupe au printemps 2000.

Après une première étape réflexive d'immersion dans la problématique (mars 1998 à octobre 1998), dont un dossier rend compte, le groupe de travail "réflexion et action contre la violence à l'école" s'est engagé dans la phase opérationnelle dès la rentrée scolaire 1998 (ce dossier est d'ailleurs disponible au CPOS).

Les échanges d'idées, l'observation et la discussion de programmes de prévention étrangers (cycle de conférences et de journées de travail "Vers une école de la communication"; printemps 1999) ont permis de s'entendre sur des concepts et des objectifs généraux.

La question des actions et des mesures à initier et à mettre en place sur le terrain s'est révélée complexe, exigeant du groupe de définir son identité propre pour pouvoir systématiser ses stratégies. Pour mener à bien cette démarche, tout en répondant déjà aux attentes extérieures, le groupe a choisi de travailler avec un accompagnateur de projet.

Les réunions bimensuelles ont permis au groupe de définir sa "carte d'identité" et ses objectifs, qui sont d'initier, de soutenir et de coordonner des initiatives de sensibilisation, de prévention, de formation et d'action visant à lutter contre la violence dans et du système scolaire. Le groupe considère la violence du système comme la résultante du décalage qui se crée dans le temps lorsque les structures institutionnelles évoluent moins vite que la réalité sociale. La violence dans le système serait celle inhérente aux acteurs et qui, naturellement cherche à s'exprimer dans le lieu de vie qu'est l'école.

Depuis la création du groupe et jusqu'à ce jour, les membres sont régulièrement invités à animer conférences, débats, ateliers dans différents contextes, essentiellement dans des contextes scolaires (réunions de parents d'élèves, classes...). Ces activités prolongent la phase de sensibilisation.

Dès l'été 1999 et surtout dès la rentrée 1999, plusieurs actions s'inscrivant dans la phase de développement des concepts généraux ont été mises en oeuvre:

Semaine du 6 septembre 1999	Formation à la technique du Debriefing : donne des outils aux personnel éducatif et aux enseignants pour pouvoir gérer des comportements difficiles d'enfants traumatisés, comme par exemple les enfants émigrants des pays en guerre.
Depuis octobre 1999	Participation, en tant que partenaire national, au projet européen "Peers & Pros" dans le contexte des initiatives CONNECT (CE). Les actions menées au Luxembourg contre la violence dans les écoles sont

	publiées sur le WWW, aussi bien en ce qui concerne la politique nationale que les projets concrets réalisés dans les établissements.
17 novembre 1999	Présentation du travail du groupe de "réflexion et d'actions contre la violence à l'école" pour la candidature du prix Korzack.
Novembre décembre 1999	Formation à la communication relationnelle. 4 journées de travail pour un groupe d'enseignants, d'éducateurs et de psychologues. L'objectif de cette formation étant d'appréhender les composantes émotionnelles et les représentations personnelles impliquées dans toutes situations de communication.
Depuis septembre 1999	Élaboration d'une brochure sur le thème de la Violence à l'École. Ouvrage collectif qui rassemble aussi bien les actes du cycle de conférences "Vers une école de la communication" que des recherches, réflexions et propositions élaborées par différents auteurs, majoritairement membres du groupe de travail.
Depuis septembre 1999	Participation à l'élaboration de différents questionnaires et grilles d'enquêtes permettant d'évaluer plusieurs aspects du phénomène de violence dans les établissements scolaires luxembourgeois. Essentiellement: recherche menée sous la responsabilité de l'ISERP "Steigt die Gewalt an Luxemburger Schulen?"

Ces actions, de même que la campagne de sensibilisation de l'année précédente ont permis d'initier bon nombre de projets dans les lycées, (voir chapitre sur les activités des SPOS), dont certains sont soutenus par les experts étrangers invités lors du cycle de conférence de printemps. Le groupe, avec l'appui important de l'équipe du CPOS, se soucie de les coordonner, de les soutenir et de les évaluer. Effectivement, l'accompagnement apparaît comme une tâche essentielle pour pouvoir institutionnaliser ces initiatives, c'est-à-dire pour les adapter à chaque contexte institutionnel et les inscrire dans le long terme. Le grand nombre de formations, de groupes d'intervision et de mise en réseaux organisés pour la fin de l'année et les trois années suivantes poursuivent essentiellement cet objectif d'opérationnalisation et de suivi.

10.2 Le passage primaire-postprimaire

10.2.1 La couverture de l'action

Sur les 4200 élèves inscrits, 3960 élèves ont profité de l'offre du CPOS, ce qui représente un taux de participation d'exactly 94.28 %, alors que le taux de l'année précédente était de 92%.

Dans 10 classes seulement, le taux de participation était inférieur à 75%.

Il est probable que ce taux, qui équivaut à environ une abstention par classe, n'augmentera plus dans les années à venir.

10.2.2 Le volet “personnel”

Le CPOS a fait appel à 45 psychologues pour mener à bien sa tâche. Parmi ces agents, 23 sont des tiers par rapport au CPOS.

Il est estimé que l'ensemble de cette équipe aura presté près de 10.000 heures de travail, pour un budget de 6.5 millions de francs.

10.2.3 Les étapes de l'intervention

Les phases suivantes peuvent être distinguées, par ordre chronologique:

- Pour l'information et la formation des intervenants, quatre matinées de formation ont été organisées directement par le CPOS; des formations et concertations supplémentaires ont eu lieu au niveau régional.
- A l'égard des “clients”, les interventions commencent par une soirée d'information dans chaque classe. Les parents, les élèves et les titulaires des classes sont invités à ces réunions.
- Une première intervention dans les classes a lieu entre Toussaint et Noël; la deuxième intervention est prévue pour les six semaines de classe entre Noël et le Carnaval.
- La communication et la discussion des résultats avec l'élève et ses parents a lieu entre le Carnaval et la Pentecôte. Les titulaires des classes assistent, en général, aux entrevues.
- Les psychologues assistent obligatoirement aux conseils d'orientation organisés par les inspecteurs de ressort.

10.2.4 Les instruments

Le CPOS et son équipe consacrent un effort considérable à perfectionner les instruments (tests et autres procédés) qu'il a mis au point dans le cadre du passage primaire-postprimaire :

10.2.5 L'adjonction d'assistants sociaux et d'éducateurs gradués aux SPOS

La loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi prévoit que le cadre personnel du Centre de psychologie et d'orientation scolaires sera élargie par la création de 22 postes d'assistant social ou d'hygiène social et de 9 éducateurs gradués.

Les carrières en question sont prévues dans la loi-cadre du CPOS; encore fallait-il réglementer l'admission au stage et les modalités du stage de ce personnel nouveau. Un groupe de travail ad hoc fut donc constitué en vue de la rédaction de deux règlements grand-ducaux.

Les textes en question furent finalisés et soumis aux procédures administratives d'usage en septembre 1999.

Hormis les aspects réglementaires, le CPOS a jugé utile de bien préparer l'intégration des nouveaux agents dans les équipes existantes.

Un groupe de travail fut chargé d'examiner cette intégration sur l'arrière-fond des tâches usuelles des SPOS, et compte tenu du profil professionnel des professions en question. De concert avec les directeurs des établissements scolaires, la "job description" tel qu'elle découle des travaux préliminaires ainsi effectués, fut définie.

10.3 Le groupe de travail "fiches métiers"

Un groupe de travail spécifique fut constitué fin 1998 dans le but de recréer un set de monographies professionnelles dont le plus récent remonte à une dizaine d'années. Il a été veillé à intégrer dans ce groupe de travail les représentants de tous les milieux professionnels.

Le nouveau produit devait répondre à plusieurs critères de qualité. En principe, l'ensemble des monographies fut conçue comme banque de données mise à disposition au grand public sur Internet. Il devait, en outre, pouvoir être publié sur CD-ROM et, finalement, se prêter à une impression directe, partielle ou globale, sur tout poste de travail informatique du type PC.

Vers la fin de l'année 1999, la majorité des textes étaient prêts. Le projet en question sera finalisé en septembre 2000.

10.4 Échanges avec les partenaires de l'orientation.

Par ailleurs, les contacts déjà étroits avec les services de guidance scolaire et professionnelle de la région Sarre-Lorraine-Luxembourg belge se sont poursuivis tout au long de l'année 1999 (participation de ces services à la Foire des Études et des Formations, participation du CPOS à une exposition régionale sur les études et les formations par l'administration de l'emploi (Berufsinformationszentrum de Trèves).

Il convient aussi de souligner dans ce contexte la collaboration traditionnelle du CPOS avec le Service de l'Orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi à Luxembourg.

Il est à noter que les SPOS ont également assuré une représentation active dans l'action transfrontalière dans le cadre du PED Luxembourg-Belgique-Allemagne.

10.5 Participation à des projets européens

10.5.1 Anteo / Netform

Objectif: L'objectif de ANTEO/NetForm était de créer une base de données professionnelle recensant les sites Internet relatifs aux formations et à l'emploi en Europe. Destinée principalement aux conseillers d'orientation, elle les aidera à répondre rapidement aux grandes questions que se posent les étudiants qui veulent aller étudier ou travailler en Europe.

ANTEO/NetForm est l'aboutissement d'un travail avec une équipe de professionnels européens de l'information. Ce projet a été réalisé avec l'aide de la commission des communautés européennes dans le cadre du programme Léonardo.

Partenaires: Institutions ayant participé au projet ANTEO / NETFORM : France : ONISEP Paris et CIO Haguenau (chefs de projet); Allemagne : Office du Travail - Brême, Office fédéral du Travail - Nürnberg, Office du travail - Rastatt; Italie : Bibliothèque de documentation pédagogique - Florence; Irlande : NCTE (Université de Dublin); Luxembourg : CPOS et ADEM.

10.5.2 Estia

Objectif : ESTIA est un projet pilote au sein du programme Leonardo da Vinci. L'idée de base était de créer un site contenant de l'information utile au sujet de l'éducation, des professions et le marché de l'emploi dans différents pays européens.

Partenaires : Le projet est mené en collaboration entre la Suède, la Finlande, la France et le Royaume-Uni.

Le projet est articulé autour des trois grandes orientations suivantes:

Développement d'un réseau de pages nationales sur Internet qui contiennent des informations utiles pour les conseillers d'orientation en augmentant les possibilités d'accès à une information récente et adaptée dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du marché du travail en Europe. Pour faciliter les comparaisons entre pays, une structure rigoureuse du site a été imposée.

Étude de l'usage de la visioconférence avec pour objectif de l'utiliser dans le cadre de l'orientation et de la formation transnationales.

Formation interculturelle pour développer une compréhension mutuelle des systèmes d'éducation, de formation et d'orientation des pays partenaires.

10.5.3 Centre National de Ressources (CNR)

Objectif: La mission du Centre Ressources est de créer un réseau européen pouvant disperser aux professionnels dans le domaine de l'orientation et à leur clientèle toutes les informations souhaitées sur les systèmes d'enseignement et de formation, les institutions d'orientation et de placement, les différentes aides susceptibles de faciliter le cheminement à l'intérieur du système éducatif et formatif, le passage de l'école à la vie active et l'entrée sur le marché de l'emploi.

Partenaires : Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires, Administration de l'Emploi (ADEM)

10.5.4 Beratung sozial-benachteiligter junger Menschen

Collaboration à un projet Leonardo : Beratung sozial-benachteiligter junger Menschen zur schulischen und beruflichen Integration in der EU und MOE-Ländern.

Objectif: Le but du projet, qui se fait en collaboration avec les partenaires allemands, français, hongrois, et italiens, est l'élaboration de modules de formation pour praticiens d'orientation scolaire et professionnelle.

10.5.5 Repères

Objectif: Ensemble avec des partenaires européens il s'agit de trouver une réponse à la question 'Quelle orientation scolaire et professionnelle pour demain ?'

Partenaires: Luxembourg: CPOS, ALJ, ADEM; France: CIO de Dijon; Irlande: FAS; Accompagnateur scientifique: INETOP (France).

10.6 Consultations individuelles

Remarque préliminaire : Dans les chiffres présentés ci-après ne sont pas comprises les demandes émanant des élèves migrants au sens large. Il s'agit ici typiquement d'élèves résidents qui désirent s'inscrire dans un lycée transfrontalier, et d'élèves immigrés récemment pour venir s'installer plus ou moins durablement au Luxembourg.

Le CPOS est saisi, en moyenne, d'une demande ad hoc par jour.

Comme par le passé, une affluence régulière des élèves de l'enseignement postprimaire a pu être enregistrée par le CPOS. Ainsi, en moyenne, une vingtaine d'heures de consultations par semaine sont assurées par les psychologues du CPOS. Au moins une nouvelle demande de consultation est reçue chaque jour, c'est à dire une bonne vingtaine de nouvelles personnes prises en charge par mois.

Ne sont pas prises en compte dans ces données, les demandes par téléphone, courrier, télécopie ou E-mail qui ne nécessitent pas d'entretien, mais souvent des recherches d'informations ou des démarches de mises en contact. Ce sont des activités non négligeables du point de vue investissement temporel.

D'une manière générale, on peut dire que la variété des demandes auxquelles répond le CPOS est une caractéristique essentielle du service fourni au public.

Voici quelques données sur le travail de consultation assuré par les psychologues du CPOS.

10.6.1 La population rencontrée

- les données ont été recueillies sur une période de 2 ans et sont à considérer de manière indicative
- plus de filles (60%) que de garçons (40%)
- la tranche d'âge des élèves concernés va de 11 ans à 30 ans et plus. 2/3 ont entre 15 et 22 ans, dont plus de la moitié entre 19 et 22.
- 60% des personnes rencontrées suivent une formation au Luxembourg au moment de la demande de consultation. Les 40% restants sont soit inscrits dans un pays étranger (5% pour la Belgique), soit en recherche d'un lieu de formation.
- 70% des personnes rencontrées suivent une formation secondaire ou secondaire technique (19% une formation supérieure, 6% sont dans la vie active, 5% autre).

- sur les élèves suivant une formation secondaire au Luxembourg et faisant une demande de consultation au CPOS, 70% viennent d'un lycée public, 30% d'un lycée privé (avec ou sans SPOS).
- le nombre d'adultes désirant reprendre des études ou faire des études par correspondance, en cours du soir ou par des cours de promotion sociale augmente régulièrement.

10.6.2 Les consultations

- 80% des premières consultations sont suivies d'au moins un rendez-vous ultérieur.
- 70% des consultations incluent, au-delà d'un entretien psychologique, la passation d'au moins un test psychotechnique.
- l'on peut, schématiquement, distinguer trois grand type de consultations:
 - consultation d'orientation et d'information
 - consultation de réorientation pour cause d'échec ou d'inadaptation
 - consultation psychologique

En distinguant 4 tranches d'âge, on se rend compte que la répartition du type de service demandé est fort variable:

Age	Consultation d'orientation	Consultation de réorientation	de Consultation psychologique
11 -14 ans	50% orientation		50% psychologique
15 -18 ans	60% orientation	25% réorientation	15% psychologique
19 - 22 ans	50% orientation	30% réorientation	20% psychologique
23 - 25 ans	17% orientation	50% réorientation	33% psychologique

Il va de soi que l'aide demandée ne détermine pas, en soi, l'aide ou le service offert. De plus chaque type de consultation intègre des aspects d'un autre type. Ainsi, une consultation psychologique n'exclut pas la transmission d'informations, ni la prise en compte de données relatives à la situation scolaire ou professionnelle de la personne. De même, lors d'une consultation d'orientation le psychologue fait usage de bon nombre de techniques psychologiques, ne serait-ce que la technique de l'entretien.

Les demandes sont majoritairement faites par un parent ou un proche de la personne concernée. Ce ne sont que les tranches d'âge au-dessus 18-19 ans où cette proportion s'inverse.

Les consultations sont aussi fréquemment faites individuellement qu'avec un ou plusieurs membres de la famille.

C'est à dire par exemple, que pour aider un enfant dans sa scolarité, il se peut que le psychologue voie uniquement l'élève, qu'il le voie avec un ou plusieurs membres de sa famille ou encore que le psychologue ne rencontre que le ou les parents.

Dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes s'adressant au CPOS, l'équipe s'informe régulièrement sur l'existence et le fonctionnement d'autres structures d'aides psycho-socio-éducatives aux jeunes. C'est ainsi, par exemple, que trois rencontres ont été organisées par le CPOS avec le Service Psy-Jeunes, dont une avec 6 collègues des SPOS.

Afin de renseigner le public autant que possible sur les tendances du marché de l'emploi et sur l'évolution du secteur académique, le CPOS a continué à développer ses contacts avec les représentants du monde du travail (p. ex. participation de nombreuses entreprises, administrations et ordres professionnels à la Foire des Études et des Formations) et avec les autorités académiques des institutions d'enseignement supérieur étrangères.

Le fait que beaucoup d'étudiants se font des soucis au sujet de leur avenir professionnel fait en sorte que le CPOS s'investit encore davantage dans la collecte d'informations sur le marché de l'emploi, même s'il est relativement difficile de recueillir des données fiables sur l'évolution à moyen et à long terme.

10.7 Actualisation de la testothèque

Dans l'objectif d'optimiser le travail individuel et collectif d'orientation et de psychologie scolaire, le CPOS a entrepris, depuis novembre 1999, d'actualiser sa testothèque.

En effet, il existe sur le marché un grand nombre d'outils psychotechniques aussi bien dans le domaine du diagnostic psychologique que dans celui de l'aide à l'orientation. Mis à part l'observation et l'entretien, les tests constituent un outil de base du travail psychologique.

Des outils d'évaluation précis sont particulièrement indispensables pour établir un avis de transfert d'élèves à besoins spécifiques d'un établissement à un autre.

D'après les besoins du centre et des services de psychologie et d'orientation scolaires, les tests les plus utiles relèvent de 7 grandes catégories: tests de développement, tests scolaires, tests d'intelligence, tests de performance, tests de personnalité, tests psychopathologiques, tests d'orientation (dont tests d'intérêt).

Pour mettre à jour la testothèque du CPOS et des SPOS, plusieurs étapes sont planifiées;

- inventaire du matériel actuellement disponible au CPOS et dans les SPOS
- évaluation du matériel quand à son actualité, sa validité et sa pertinence
- complément de la testothèque suite à une évaluation des besoins
- publication, mise à disposition et gestion des tests
- éventuellement formation à l'utilisation de certains tests

Actuellement, l'équipe du CPOS a entrepris la 3ème étape.

De manière concertée et parallèlement à la l'actualisation des tests papier-crayon, des outils informatiques comme des logiciels d'aide à l'orientation (LAO) sont également sélectionnés et répartis dans les SPOS. La même procédure que pour l'actualisation de la testothèque (inventaire, évaluation du matériel, évaluation des besoins, sélection, distribution et gestion du matériel) est appliquée.

10.8 Brochures d'information

Le CPOS est responsable de la conception, de l'impression et de la distribution des brochures suivantes:

- Que faire après la 6e année scolaire? / Was tun nach dem 6. Schuljahr?
- Que faire après la Ve?
- Que faire après la 9e?
- Que faire après la 9e technique?
- Que faire après la 9e polyvalente?
- Que faire après la 9e professionnelle?
- Tu possèdes ton ... diplôme de technicien
- Que faire après le bac technique?
- Que faire après le lycée?

Il est prévu de compléter cette liste l'année prochaine par une série de nouvelles brochures d'information sur l'enseignement secondaire technique à Luxembourg, notamment sous les aspects de la finalité des différents régimes de formation : vie active / débouchés et études supérieures accessibles.

10.9 SIRIUS et les statistiques universitaires.

Les statistiques universitaires constituent le noyau de la banque de données appelée Système Informatique des Ressources d'Informations Universitaires (SIRIUS). Elles permettent notamment de savoir sur quelles universités se répartissent nos universitaires, compte tenu de l'orientation de leurs études et, à l'inverse, de collecter des informations pertinentes sur les instituts eux-mêmes, y compris le degré de fréquentation et des données qualitatives diverses telles que problèmes à l'inscription, branches ressenties comme difficiles, coûts divers, etc.

	95/96	96/97	97/98	98/99
Architectes	123	155	145	147
Arts	105	123	129	176
assistants sociaux	46	53	62	85
Biologie	60	73	98	103
Chimie	59	71	72	68
Droit	320	318	283	186
éducateurs gradués	212	220	211	167
Informaticiens	64	59	60	53
ingénieurs civils (toutes spécialités)	446	420	357	363
ingénieurs techniciens	345	328	289	302
instituteurs, primaire et préscolaire	507	577	612	625
lettres	276	320	354	395
mathématiques	39	52	46	45
médecins généralistes ou futurs spécialistes	194	221	201	229
médecins dentistes	12	13	15	19

médecins vétérinaires	18	28	27	30
pharmaciens	43	46	50	50
pédagogues dipl. univ.	30	39	40	46
physique	60	58	60	48
psychologues	129	136	155	193
sciences humaines: géographie	34	27	32	42
sciences humaines: histoire	78	96	120	121
sciences de la communication	67	90	65	99
sciences économiques de type long	463	430	432	499
sciences économiques de type court	566	576	548	481
sciences politiques	24	32	34	53
Sociologie	34	34	27	31
traducteurs interprètes	29	39	31	25
Divers	160	171	181	211
TOTAUX	4 544	4 805	4 685	4 902

Ces chiffres se composent des données fournies par les fichiers de l'aide financière, complétées par celles fournies par les départements d'enseignement supérieur luxembourgeois. En ce qui concerne les étudiants inscrits à l'étranger, il est estimé qu'un tiers des étudiants renonce à l'aide financière de l'État et n'est donc pas répertorié.

La population estudiantine totale est estimée à 6000 unités.

En ce qui concerne les branches de biologie, chimie, géographie, histoire, mathématiques et physique, ainsi que les lettres, les étudiants se destinant à la profession d'enseignant sont compris dans les chiffres.

En raison des remaniements au niveau des départements gouvernementaux, le rapport statistique de l'année 1998/99, en principe, aura été le dernier effectué par le CPOS.

10.10 LES ACTIVITES DES SERVICES DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRE

Pour rendre compte des activités des SPOS nous avons essayé de résumer l'ensemble des rapports qui nous ont été envoyés pour l'année scolaire 1998/99. L'objectif est de rendre compte de la complexité et de la diversité des travaux entrepris dans les SPOS. Pour arriver à notre fin nous avons trouvé utile de subdiviser toutes ces activités d'une part en des activités communes à tous les SPOS et d'autre part en des activités spécifiques, propres à chaque SPOS.

Les activités communes des SPOS seront regroupées sous les titres suivants :

- Orientation et information
- Aide et guidance psycho-pédagogique
- Prise en charge psychologique

- Prise en charge sociale par une assistante sociale

Remarquons cependant que bien que les différentes activités se recouvrent, la façon de les mettre en œuvre peut être bien différente.

Les projets propres à chaque SPOS seront traités sous le titre d' « activités spécifiques ».

10.10.1 Orientation et information

Le volet orientation et information sera traité en fonction des différents niveaux de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Les principales activités des SPOS ayant eu lieu au cours de l'année 98/99, seront énumérées ci-dessous. Notons toutefois que ces activités n'ont pas été mises en œuvre dans tous les établissements scolaires.

De par le fait qu'un bon nombre d'activités se recouvrent, nous avons décidé de traiter l'enseignement secondaire et secondaire technique sous un même titre.

10.10.1.1 Classes de 7e

- présentation des SPOS dans les classes de 7es
- élaboration d'un avis d'orientation pour tous les élèves
- Information et discussion sur le choix classique/moderne, ou sur une réorientation éventuelle vers l'enseignement secondaire technique
- participation aux conseils de classe
- participation aux réunions de parents
- entretiens individuels avec les parents et/ou l'élève

10.10.1.2 Classes de 5e et 9e

- orientation et information quant aux différentes sections et voies de formation
- passation de tests d'intérêts (uniquement sur demande)
- élaboration d'un avis d'orientation pour tous les élèves
- organisation et évaluation des stages de 9e
- participation aux conseils de classe
- participation aux réunions de parents
- aide dans la recherche d'un lieu d'un patron formateur pour les classes de 9e
- entretiens individuels avec les parents et/ou l'élève
- visites dans le BIZ pour présentation de l'ensemble des professions
- ont été organisés:
- visites dans le Centre d'Instruction Militaire, Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck, et au Planning Familial
- workshop "Op der Sich no Aarbecht"

10.10.1.3 Classes de 4e et 10e

- informations sur les modalités de changement d'orientation
- présentation des options
- participation aux conseils de classe
- entretiens individuels avec les parents et/ou l'élève

10.10.1.4 Classes de 3e et 2e

- information quant aux études post-secondaires et aux voies professionnelles
- orientation et information quant au choix des différentes sections
- passation de tests d'intérêts (uniquement sur demande)
- élaboration d'un avis d'orientation
- participation aux conseils de classe
- participation aux réunions de parents
- entretiens individuels

10.10.1.5 Classes de 1ère et de 13e

- orientation et information quant aux études supérieures ou autres voies de formation
- passation de tests d'intérêts (uniquement sur demande)
- réunion d'information pour les élèves
- préparation à la Foire de l'étudiant
- visites de certains Instituts Supérieurs et Universités à l'étranger
- réunions d'informations sur le secteur bancaire et sur le "Great Britain Student"
- matinée d'information "Opération Carrières"
- séminaire "Richtige Bewerbung"

10.10.2 Aide psychopédagogique

D'un point de vue théorique, nous avons tenu à différencier les volets de l'aide psychopédagogique et de la prise en charge psychologique. Or il s'avère que cette différenciation n'est plus si nette lorsque nous nous trouvons du côté de la pratique.

En effet, nombreux sont les cas où les SPOS sont confrontés à une problématique d'ordre scolaire, qui cependant trouve son origine et sa motivation dans l'univers relationnel et familial.

Les élèves présentant des difficultés scolaires ponctuelles pourront bénéficier d'un appui pédagogique qui peut prendre différentes formes:

Apprendre à apprendre

Ainsi il existe dans quasiment tous les établissements un projet intitulé: Apprendre à apprendre, créé spécialement pour les classes de 7e.

L'objectif de ce projet est de conseiller les élèves à trouver une méthode de travail adéquate. Une méthode donc, qui puisse les aider en cas de difficultés scolaires.

Les séances se font dans de petits groupes d'élèves, ayant lieu pendant plusieurs semaines. Il s'agit donc d'aborder les difficultés spécifiques de chacun, d'évaluer la manière actuelle de travailler afin de proposer des méthodes d'études plus performantes et adaptées à chacun.

Le programme comprend également des exercices de concentration et de mémorisation.

Organisation des cours d'appui

Les SPOS ont organisé pendant toute l'année scolaire 98/99 des cours d'appui, lesquels sont mis à disposition des élèves présentant des difficultés scolaires dans une ou plusieurs matières.

Les cours sont assurés par des professeurs ou par des étudiants du cycle moyen et supérieur. Les SPOS ont rassemblé des "pools" d'élèves qui donnent des cours privés. Il existe également des établissements qui proposent des études dirigées, ou une aide aux devoirs à domicile.

10.10.3 Prise en charge psychologique

Les SPOS proposent une prise en charge psychologique en cas de problèmes scolaires, personnels et familiaux. La prise de contact se fait soit sur l'initiative de l'élève, soit par l'intermédiaire d'un enseignant ou des parents.

Les motifs de consultation sont très variés. Ainsi les psychologues se trouvent souvent en face d'un questionnement de l'élève qui dissimule la problématique véritable.

La prise en charge psychologique proposée par les psychologues des SPOS peut s'étendre sur plusieurs semaines voire plusieurs mois. L'objectif étant une élucidation et une compréhension des conflits de l'élève.

Le bilan dressé par le psychologue comporte d'une part les entretiens individuels qui ont été menés avec l'élève et/ou les parents. D'autre part, le psychologue propose selon les cas, la passation d'un test psychologique ou de personnalité.

En ce qui concerne les élèves présentant des troubles psychopathologiques graves, nécessitant ainsi une prise en charge de longue durée, seront orientés vers des psychologues et psychiatres travaillant à l'extérieur des SPOS.

Les motifs de consultation sont les suivants :

- problèmes relationnels avec les parents, les amis, les camarades de classe, les enseignants
- absentéisme scolaire
- difficultés de concentration
- divorce parental, perte d'un membre de la famille
- prise de drogue, abus d'alcool
- angoisses, phobies, psychoses
- états dépressifs

- abus sexuels, maltraitance, violence
- hyperactivité
- problèmes financiers
- traumatisme

10.10.4 Prise en charge sociale

De par le fait que seulement quatre établissements scolaires disposent d'une assistante sociale, les SPOS travaillent en étroite collaboration avec l'équipe médico-sociale et le Service Central d'Assistance Sociale en cas de problèmes familiaux.

Les SPOS se chargent également des subsides pour élèves nécessiteux.

10.10.5 Activités spécifique

Infirmierie :

Nombreux sont les élèves qui consultent l'infirmierie des différents établissements au cours de l'année. Les membres des SPOS permettent d'assurer l'attribution des premiers soins. Les motifs de consultation sont dans la plupart des cas:

- Accidents (blessures)
- Céphalée, migraine
- Simples malaises
- Douleurs abdominales.

10.10.6 Différentes approches pour l'Éducation des choix

Dans un certain nombre de SPOS, en collaboration avec les directions et les enseignants concernés différentes approches ont été utilisées pour implémenter la méthode 'Éducation des choix'. Il s'agit en l'occurrence du LTC, LTE, LTNBD, LTB, LHCE.

Le cours de concentration (LMR)

a pour objectif le développement de la capacité de concentration des élèves, la facilité d'utiliser leurs ressources intellectuelles et affectives, et une aide à résister au stress.

Lors des séances sont utilisées des techniques telles que la relaxation, le yoga, la musicothérapie, les exercices de calcul mental et de mémorisation. Les séances durent généralement une heure et peuvent s'étendre sur une période allant de trois mois à un an.

Le training d'assertivité (LMR)

comporte des séances d'entraînement à l'affirmation de soi pour les élèves présentant une inhibition ou une certaine timidité dans des situations de groupe. La musicothérapie est l'outil principal de cette méthode, elle comprend des improvisations et des rédactions d'histoire. Le groupe est composé d'élèves du même âge. Leurs rencontres se font pendant au moins un trimestre.

Le cours d'expression verbale (LMR)

a été mis au point pour les élèves de la division inférieure, présentant des déficits dans leur expression en français. Le but de ce cours est d'accroître leurs capacités

d'expression en enrichissant leur vocabulaire et en travaillant sur la compréhension de textes français.

Stages en entreprise (LTHAH)

Wunnraum fir Schüler (LTC)

Le projet a été créé pour les élèves majeurs de l'enseignement postprimaire, vivant dans une situation familiale difficile et risquant de ce fait un échec scolaire. Les chambres mises à disposition et la prise en charge psycho-socio-culturelle permettent aux élèves d'évoluer de façon favorable dans un milieu relationnel stable et sécurisant.

Les élèves doivent présenter une situation financière qui ne leur permet pas l'acquisition d'un logement sur le marché locatif privé. Ne sont pas pris en compte les élèves provenant d'une institution de placement ou ceux qui pour des raisons éducatives ou de santé nécessitent un encadrement éducatif régulier et permanent.

L'équipe professionnelle de la maison est composée d'une assistante sociale, d'un psychologue et d'un éducateur gradué.

Collaboration avec l'Institut pour enfants autistiques au LMR

L'objectif de cette collaboration est une intégration d'adolescents autistiques dans le milieu scolaire normal.

Encadrement thérapeutique et psychopédagogique d'une classe d'adolescents autistiques.

Enquête sur le racket au (LHC)

Le Lycée Hubert Clément a mis au point une enquête suite aux articles apparus dans la presse locale traitant la thématique du racket. De par le fait que seulement deux élèves ont réagi à la campagne, il a été impossible d'avoir de l'information représentative sur l'existence ou non du phénomène de racket au Lycée Hubert Clément.

« Finis les compromis-Contre la violence à l'égard des femmes » (LTC)

Le programme a été proposé dans le cadre de la campagne nationale du Ministère de la Promotion Féminine, sous forme d'atelier.

Violence à l'école (LTAM)

Prévention contre la violence (LMR)

Fir eng gesond Schoul (LMR)

Planning Familial (LTAM)

Roundabout Aids (LTHAH, LTC)

est un projet de prévention sur le sida, l'amour, la vie en couple et la sexualité. Il s'agit d'un projet à la fois dynamique et interactif qui s'adresse à des adolescents sous forme d'un rallye. Le but de ce projet est de confronter les jeunes à un questionnement sur le HIV et le SIDA, et de favoriser une certaine réflexion sur ces sujets.

Campagne antitabac "Smokebuster" (LTC, LHC)

Jugend an Drogenhelf (info) (LTC)

Be smart don't start

Centre de prévention pour toxicomanies (LTHAH)

10.11 Collaboration avec d'autres institutions

Centre de Santé Mentale

Centres de guidance

Meederchershaus

10.12 Le service des aides financières

Des aides financières sont allouées à des élèves suivant des études primaires ou postprimaires à l'étranger et aux élèves suivant des études postprimaires au GDL respectivement à des étudiants qui ne tombent pas sous l'application de loi sur l'aide financière de l'État pour études supérieures.

Subsides extraordinaires à des élèves de familles nécessiteuses fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger - article budgétaire 11.3.34.060

Depuis la rentrée 1999/2000, 160 dossiers concernant les subsides pour le remboursement partiel des frais d'internat ou de minerval aux élèves de familles nécessiteux fréquentant l'enseignement primaire et post-primaire à l'étranger ont été traités avec le concours des assistantes sociales du CPOS.

1994/1995	119 dossiers traités
1995/1996	204 dossiers traités
1996/1997	176 dossiers traités
1997/1998	207 dossiers traités
1998/1999	214 dossiers traités
1999/2000	160 dossier (situation au 15 février 2000)

Les subsides sont attribués selon les critères sociaux et sont divisés en 3 volets

- remboursement des frais de minerval
- remboursement des frais d'internat
- aide supplémentaire (montant variant entre FL 8000 et FL12000)

Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand Duché de Luxembourg - article budgétaire 11.3.34.061

Catégories :

- Subsides pour élèves nécessiteux
- Subsides pour élèves nécessiteux (paiements trimestriels)
- Subsides pour élèves nécessiteux (cas spéciaux)

- Subsidés pour élèves méritants
- Subsidés pour élèves payant un minerval au conservatoire (classes F de l'enseignement secondaire classique)

Depuis la rentrée scolaire 1999/2000, environ 54 cas sociaux graves ont été traités avec le concours des assistantes sociales des différents secteurs et sont subsidiés trimestriellement, ainsi que 16 dossiers cas spéciaux qui ont été subsidiés en début d'année scolaire pour dépenses extraordinaires (frais de minerval élevés ex. Lycée Vauban , École Européenne, situation exceptionnellement grave etc.) A noter que pour les dossiers appelés trimestriels un rapport social et financier rédigé par une assistante sociale est exigé et ces mêmes dossiers sont réexaminés par une commission composée de 3 personnes, dont un psychologue.

Cas trimestriels (cas sociaux graves subsidiés trimestriellement)	
1995/1996	42 dossiers
1996/1997	43 dossiers
1997/1998	47 dossiers
1998/1999	69 dossiers
1999/2000	54 dossiers

1592 demandes de subsides pour élèves nécessiteux suivant l'enseignement postprimaire au Grand Duché de Luxembourg ont été introduites pour l'année scolaire 1998/99..

Subsidés pour élèves nécessiteux	
1996/1997	1139 dossiers
1997/1998	1212 dossiers
1998/1999	1306 dossiers
1999/2000	1592 dossiers

Répartition :

271 élèves demandeurs d'asile ou réfugiés politiques , étant donné leur situation financière très précaire ont été traités à part et se sont vus attribués un forfait unique de LUF 5.000.-.

Vu le grand nombre de demandes de subsides pour réfugiés, le montant moyen des subsides octroyés aux élèves a baissé. !

2549 élèves ont touché un subside pour élèves méritants pour l'année scolaire 1998/99 (le nombre de dossiers 1999/2000 n'étant connu qu'après les résultats scolaires du 2e trimestre de l'année scolaire 1999/2000.)

Subsidés pour élèves méritants	
1995/1996	2595 dossiers
1996/1997	2551 dossiers
1997/1998	2435 dossiers
1998/1999	2549 dossiers

Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur - article budgétaire 11.3.34.064

La bourse a été déterminée en tenant compte d'une part du contexte social de l'étudiant (revenu imposable des parents de l'étudiant, respectivement de l'étudiant; situation familiale) et d'autre part des frais d'inscription et d'études.

De cette manière 23 étudiants ont pu profiter d'une bourse moyenne de 101'141.- LUF.

10.13 Service des Restaurants Scolaires

10.13.1 Structure et fonction de la restauration scolaire

Le Service des restaurants scolaires gère 3 structures différentes obéissant chacune à une logique différente. Un volet supplémentaire qui est en train de se développer est l'assistance que nous offrons aux municipalités dans le domaine de la création de structures d'accueil et de restauration.

Service des restaurants scolaires			
Restaurants sous régie directe	Restaurants sous régie privée	Restaurants en synergie avec l'asbl Jacques Brocquart	Assistance aux municipalités

Les activités du service des Restaurants Scolaires sont devenues de plus en plus variées par la croissance des besoins en matière de restauration scolaire aussi bien en postprimaire qu'en primaire et en préscolaire. Si aujourd'hui la présence de la restauration scolaire dans les établissements postprimaires fait partie intégrante de la structure scolaire, cette évolution commence également à se concrétiser au niveau communal pour les écoles primaires et préscolaires.

En ce qui concerne les établissements postprimaires, l'intégration des services de restauration dans les différents établissements est poursuivie et nous a permis d'optimiser les prestations de services dans les établissements ayant des restaurants sous régie directe comme dans ceux ayant des restaurants sous régie privée.

L'année passée, nous avons cru pouvoir constater une évolution des habitudes alimentaires des élèves du postprimaire, habitudes axées de plus en plus sur la restauration rapide, évolution qui se fait notamment au détriment du repas équilibré traditionnel. Une analyse plus approfondie pour les élèves visitant les restaurants exploités sous forme de la régie directe n'a pas confirmé notre hypothèse.

Les prémisses qui continuent à déterminer les actions du service des restaurants scolaires, sont restées les suivantes.

- Les restaurants scolaires sont à intégrer le mieux possible dans le contexte individuel des lycées et ils font partie des structures d'accueil des lycées.
- A l'avenir les prestations de service seront effectuées par des prestataires privés pour toutes les cantines qui ne fonctionnent pas sous régie publique. Ce principe vaut surtout pour toutes les nouvelles constructions.
- Pour garantir la qualité de la restauration,
 - les menus sont soumis régulièrement à l'avis d'une diététicienne
 - un choix minimum de 3 menus est prévu
 - des réunions régulières de la commission restaurant pour chaque établissement scolaire sont prévus au moins une fois par trimestre.
- Dans le contexte de nouveaux choix technologiques, le concept de la liaison froide, c'est-à-dire préparation dans une cuisine centrale, transport à froid dans

les établissements respectifs et finissage sur les lieux, sera mis à l'épreuve dans la nouvelle cuisine du forum.

- La restauration scolaire est à placer dans le contexte d'une éducation à la santé.

10.13.2 Les restaurants sous régie directe

La politique d'amélioration de la qualité et de diversification des menus ainsi que la philosophie de mettre à la disposition des élèves des structures de cafétéria commence à porter ses fruits. Les chiffres repris dans le tableau ci-dessous sont éloquentes et donnent une image assez fidèle de l'essor des activités de restauration dans les différents lycées.

	1999*	1998	1997	1996	1995
Frais de repas	31 953 952	30 722 266	31 350 000	33 174 642	28 793 768
Frais de réparation	1 188 207	901 732	750 000	991 931	875 431
Dépenses diverses	287 595	493 915	252 820	370 851	
Frais de nettoyage			708 112	723 571	525 386
Équipement et remplacement de matériel	3 033 036	3 016 050			
Dépenses d'exploitation	36 462 790	35 133 963	33 060 932	35 260 995	30 194 585
Recettes d'exploitation	48 986 212	43 490 569	45 239 096	48 949 172	34 472 274
Excédent d'exploitation (Frais de personnel non compris)	12 523 422	8 356 606	12 178 164	13 688 177	4 277 689

Les chiffres pour l'année 1999 sont des chiffres provisoires

Il est intéressant de noter que d'un point de vue chiffre d'affaires nous avons réussi à revenir au même niveau qu'en 1996 tout en maintenant les dépenses quasiment au même niveau.

10.13.3 Nombre d'unités vendues par les restaurants sous régie directe

Régie publique	1999	1998	1997
Repas	188.158	138.602	126.515
Restauration rapide	452.707	461.607	444.400
Boissons	168.474	202.412	110.091

En ce qui concerne l'évolution des unités vendues nous pouvons constater que les repas traditionnels, grillades, menus végétariens connaissent une évolution positive tandis que la restauration rapide sandwiches, viennoiseries, pizzas, petites salades, pommes frites semblent stagner.

Le tableau ci-dessous reproduit les restaurants scolaires fonctionnant sous régie directe.

Restaurants scolaires sous régie directe	Repas livrés/servis aux élèves d'autres écoles
LG Esch/Alzette	École privée Marie Consolatrice
LHC Esch/Alzette	LTE Lallange, HMC Esch/Alzette
LT Nic Bieber Dudelange	
LT Mathias Adam Pétange	
LG Luxembourg (Tramschapp)	École Européenne
LG Luxembourg (Hall Victor Hugo)	
LT des Arts et Métiers	
ISERP Walferdange	CFPC, CENTRE EDIFF WALFERDANGE, ECOLE PRIMAIRE DE WALFERDANGE
LC Diekirch Bâtiment B	
LT Joseph Bech	

Le dialogue avec la délégation du personnel a été continué. L'expérience de l'annualisation du temps de travail a été perçue comme une expérience positive et a été renouvelée.

Dans le but d'optimiser le flux des élèves, lors des moments d'affluence massive, différentes expériences de la mise en place d'un système de paiement électronique ont été tentées sur le site de l'Athénée et sur le site du LGE. Les deux expériences n'ont pas été considérées comme étant concluantes. Il s'agira de chercher d'autres solutions pour minimiser les pertes de temps des élèves tout en évitant une mobilisation massive du personnel lors de ces heures de pointes.

10.13.4 Les restaurants sous régie privée

Après les années de restructuration, l'ensemble des sites fonctionne en vitesse de croisière normale. Les faits marquants sont les suivants :

- Campagnes de sensibilisation dans le domaine de l'équilibre alimentaire
- Mise aux normes de toutes les installations quant au concept HACCP
- Suivi des contrats par le biais des commissions de restauration
- Réflexions en cours sur les incidences de l'ouverture du FORUM autant sur les aspects économiques que techniques

Les dépenses engagées par l'État pour le fonctionnement des Restaurants Scolaires sous régie privée font ressortir une augmentation de la fréquentation des structures d'accueils, restaurants scolaires et cafétérias tout confondus.

	1999	1998	1997
PEDUS	15 697 403	10 505 015	6 831 225
GERELUX	18 631 412	13 159 541	14 560 532
	34 328 815	23 664 556	21 391 757

Actuellement nous ne disposons pas encore des chiffres de toutes les ventes des prestataires privés. Néanmoins on peut constater une évolution certaine du nombre des repas vendus par Gerelux tandis que le nombre de repas vendus par PEDUS a presque doublé ces deux dernières années.

L'évolution de la restauration rapide et de la vente des boissons nécessite une analyse plus poussée étant donné que les chiffres ne permettent pas encore de comparaison.

GERELUX	1999	1998	1997
Repas*	37.755 **	35.107	29.033
Restauration rapide	-	-	-
Boissons	-	-	-

* Nombre de repas subventionnés par l'État.

** Estimation avec simulation des ventes pour le premier trimestre 1999-2000. (reprise des chiffres du premier trimestre 1998-1999)

PEDUS	1998/99	1997/98	1996/97
Repas*	59 827	31 982	15 700
Restauration rapide	68 136	**141 477	***92 780
Boissons	82 458	***74 295	***37 704

* Nombre de repas subventionnés par l'État

** Chiffre contient vente de sandwiches et de viennoiseries

*** Chiffre contient ventes de boissons et de lait

Le tableau ci-dessous reproduit les restaurants scolaires fonctionnant sous régie privée.

Restaurants scolaires sous régie privée	Exploitant
ATHENEE, LMRL, LTECG, LTML, LTC, CUNLUX, VAUBAN	Gérélux
LRSL, IST, IMC, MIAMI UNIVERSITY, INST.ENF. AUTISTES, LNW, EDIFF WARKEN, EDIFF CLERVAUX	Pedus

10.13.5 Restaurants fonctionnant en synergie avec l'asbl Jacques Brocquart

Les faits marquants sont les suivants :

- Restructuration complète de la cuisine et du restaurant de l'internat St Willibrord à Echternach avec programmation d'une structure cafétéria et cybercafé.
- Collaboration dans le contexte de la restauration scolaire des réfugiés albanais du Kosovo.

- Synergie dans le cadre du fonctionnement des services de restauration de la plupart des structures communes (échanges de personnel afin de pouvoir assumer un service convenable).

Le tableau en annexe reproduit les sites où une collaboration avec les asbl Jacques Brocquart a pu se réaliser.

Restaurants scolaires en synergie avec l'asbl Jacques Brocquart
Pensionnat St. Joseph, LT Agricole Ettelbruck et LT Ettelbruck
Pensionnat St. Joseph et LCD bâtiment A
Pensionnat St. Willibrord et LC Echternach

10.13.6 Assistance aux municipalités

L'assistance que le service des restaurants scolaires a essayé d'apporter aux communes comporte plusieurs volets :

- a) projet d'organisation technique c'est-à-dire étude de faisabilité sur l'implantation des locaux et des équipements de cuisine en relation avec les services techniques communaux et l'inspection sanitaire du Ministère de la Santé
- b) aide à l'élaboration de cahier des charges relatifs aux soumissions
- c) assistance à l'analyse des offres
- d) aide à la mise en place de contrats de prestation de service
- e) suivi qualitatif par le biais de participation aux commissions restaurations

Les collectivités suivantes ont fait l'objet d'actions de la part du service des restaurants scolaires :

Bascharage, Bous, Classes francophones, Differdange, Ettelbruck, Harlange, Hesperange, Hosingen, Kehlen, Koerich, Luxembourg, Leudelage, Lorentzweiler, Mersch, Mondercange, Niederanven, Nommern, Roeser, Rambrouch, Sandweiler, Sanem, Steinsel, Strassen, Walferdange, Wiltz, Weiler-la-Tour.

Le développement de cette activité est essentiellement dû au manque de structures spécialisées des communes, qui de ce fait font de plus en plus appel au service des restaurants scolaires.

11 Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques

En 1999, le Service de Coordination de la recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) a poursuivi ses activités dans les 8 domaines suivants :

1. Analyse et évaluation du système éducatif
2. Accompagnement des travaux de réforme dans l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique
3. Formation continue des enseignants
4. Technologies de l'information et de la communication
5. Promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement
6. Animation culturelle et éducation aux médias
7. Coopération européenne
8. Documentation

11.1 Analyse et évaluation du système éducatif

La loi de 1993 charge le SCRIPT de procéder à l'analyse et à l'évaluation continues du système éducatif. Cette mission n'a été accomplie que partiellement depuis la création du service. Dans les années 1993-1998, des analyses thématiques et sectorielles ont été réalisées concernant notamment les redoublements dans l'enseignement primaire, la promotion des élèves dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, le passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement postprimaire, les résultats à l'examen de fin d'études secondaires, les élèves étrangers dans l'enseignement luxembourgeois.

Vu le manque de données systématiques sur l'éducation et la formation, les études en question se sont également efforcées de recueillir des données supplémentaires sur le contexte dans les secteurs concernés afin de combler les lacunes en matière de statistiques plus générales. Depuis 1996, le service a été chargé de coordonner l'information sur les statistiques éducatives, et cette mission est confirmée par la déclaration gouvernementale de 1999 qui vise à "renforcer le SCRIPT" afin de le mettre en mesure de "suivre de façon précise l'efficacité de notre système éducatif" et de rendre comparable le matériel statistique "à celui des autres pays de l'Union Européenne et de l'OCDE portant notamment sur les indicateurs concernant la progression des élèves et les échecs scolaires, sur les indicateurs relatifs au passage d'un ordre d'enseignement à l'autre et à la vie active ainsi que sur les indicateurs relatifs aux coûts."

En matière de statistiques générales sur l'éducation et la formation, les efforts des dernières années ont mis le service en mesure de fournir des données complètes et détaillées ventilées par niveau d'études, par sexe, par âge et par nationalité en ce qui concerne l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique. Ces données sont cependant uniquement disponibles pour l'enseignement public et privé subventionné. Elles permettent d'analyser d'une manière détaillée (jusqu'aux résultats par branches) la promotion dans l'enseignement postprimaire. L'analyse globale des redoublements dans l'enseignement primaire est également

possible, de même que l'analyse des résultats de la procédure de passage vers le postprimaire.

Des données globales existent concernant l'enseignement supérieur dispensé par les établissements luxembourgeois et concernant les écoles internationales établies dans notre pays. Par contre, les données sur les élèves scolarisés dans des écoles primaires et secondaires des régions limitrophes manquent encore et les informations sur l'éducation différenciée et sur les étudiants qui poursuivent leurs études supérieures à l'étranger restent incomplètes.

La base de données qui est en train de se constituer au SCRIPT a trois finalités essentielles :

- Elle sert à réaliser des études et analyses statistiques sectorielles.
- Elle alimente la demande du STATEC chargé de réaliser l'annuaire statistique ainsi que les demandes des organismes internationaux.
- Elle est destinée à alimenter le futur système luxembourgeois d'indicateurs sur la qualité de l'éducation et de la formation.

De plus, les données servent de référence pour répondre aux différentes questions posées sur notre système éducatif.

11.1.1 Études et analyses statistiques sectorielles

Les rapports suivants ont été finalisés en 1999 :

- statistiques globales et redoublements dans l'enseignement primaire ;
- statistiques globales et analyse de la promotion des élèves de l'enseignement secondaire (année scolaire 1997-1998) ;
- statistiques globales et analyse de la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique (année scolaire 1997-1998) ;
- résultats à l'examen de fin d'études secondaires (1998) ;
- résultats de la nouvelle procédure d'orientation vers l'enseignement postprimaire (juin 1999).

11.1.2 Statistiques internationales

Le service répond en priorité aux demandes d'EUROSTAT, d'EURYDICE et de l'OCDE. Le fait que le service n'a pas encore comblé les retards accumulés est dû largement à la complexité des formats demandés. La méthodologie en cause dans ces demandes vise souvent une très haute résolution de l'information et couvre des dimensions pour lesquelles l'information n'est pas disponible au Luxembourg. Dans ces cas, les ressources devant être mises en œuvre pour la collecte et le traitement de l'information dépasse les limites du disponible. A cela s'ajoute que la méthodologie utilisée par les autres pays ne convient pas toujours à notre situation et qu'il nous faut faire des efforts supplémentaires pour éviter de donner une image fautive de notre réalité.

11.1.3 Indicateurs sur la qualité de l'éducation et de la formation

Un certain nombre d'indicateurs concernant la répartition et la promotion des élèves dans l'enseignement public et privé subventionné sont disponibles. Les tableaux afférents peuvent être ventilés par niveau d'étude, par voie de formation, par âge, par sexe et par nationalité. Ce type d'information différenciée se limite cependant à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique.

La participation à une étude internationale sur l'évaluation des compétences à la fin de la scolarité obligatoire (projet PISA coordonné par l'OCDE), nous permettra de disposer d'informations comparées sur les compétences des élèves de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences. Tous les États membres de l'Union Européenne participent au projet. L'étude cyclique, qui peut être reconduite dans des intervalles de trois ans, porte sur la totalité de la tranche d'âge de la population scolaire concernée et couvre toutes les voies de formation. Le Luxembourg a participé à la phase préparatoire de l'évaluation et les instruments ont été validés en 1999 dans nos écoles secondaires et secondaires techniques sur un échantillon important et représentatif de notre population. L'évaluation proprement dite, qui sera réalisée et exploitée en 2000, nous fournira des indicateurs sur la qualité de notre enseignement par rapport aux critères retenus.

11.1.4 Perspectives

Le renforcement en personnel de la cellule statistique, la réalisation d'un fichier central informatisé sur les élèves et l'autorisation de créer une banque de données nominatives comprenant tous les élèves de l'enseignement luxembourgeois permettront à l'avenir de compléter la base d'informations et d'améliorer le traitement des données.

11.2 Accompagnement des travaux de réforme dans l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique

11.2.1 Enseignement primaire, éducation préscolaire

11.2.1.1 Projets d'innovation dans les écoles

L'expérience internationale et la recherche en éducation montrent que l'établissement scolaire constitue l'entrée la plus efficace pour développer l'innovation et la qualité dans un système éducatif. Les objectifs d'apprentissage à atteindre par tous les élèves à la fin de chaque cycle d'apprentissage sont définis au niveau national. Cependant les chemins pour atteindre les objectifs peuvent être différents en raison de nombreux facteurs qui jouent au niveau local : composition variée des publics scolaires, contexte social, culturel et économique différents, contraintes et demandes spécifiques relatives à l'organisation.

C'est dans cette perspective que les écoles primaires et les jardins d'enfants ont la possibilité, dans le cadre de la démarche développée en 1998, de déposer et de développer un projet d'innovation pédagogique local qui est soutenu par le MENFPS par le biais du SCRIPT et du Service de l'Enseignement primaire. Ces projets permettront de révéler les besoins en formation continue des enseignants et d'organiser des activités de formation autour des problèmes concrets à résoudre. Progressivement, la communauté scolaire pourra ainsi s'engager dans un développement scolaire (Schulentwicklung). A la demande des inspecteurs de l'enseignement primaire, le SCRIPT a développé un cadre expérimental pour de tels projets dans le but de permettre aux communautés locales intéressées d'explorer cette voie.

Dans une première approche, les objectifs prioritaires suivants autour des pratiques pédagogiques des enseignants ont été définis pour les projets en question :

- améliorer l'apprentissage des langues ;
- concevoir et faire évoluer les dispositifs de différenciation et d'individualisation pour faciliter l'intégration des enfants en difficulté d'apprentissage ;

- réaliser une plus grande continuité entre les différents paliers de la scolarité pour mieux gérer la progression des apprentissages ;
- mettre en œuvre de nouvelles modalités d'évaluation plus adaptées à l'élève ;
- informer et impliquer les parents ;
- intégrer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les activités scolaires générales pour aider les élèves à devenir plus autonomes.

Les écoles et équipes pédagogiques qui souhaitent déposer un projet recourent, en premier lieu, au soutien de l'inspecteur qui assure le contact avec le bureau de coordination technique du SCRIPT. Un groupe de pilotage, présidé par l'inspecteur général de l'enseignement primaire et composé d'un représentant du Collège des Inspecteurs, de l'ISERP, de l'association des parents, du SYVICOL, du monde du travail, de représentants d'instituteurs et d'institutrices ainsi que des deux services concernés du MENFPS, avise régulièrement les projets et propose l'attribution éventuelle de moyens. Le groupe de pilotage a siégé à neuf reprises au cours de 1999 et a avisé les 9 projets susmentionnés.

En 1999, neuf dossiers ont été déposés : Dudelange : « L'apprenti lecteur en difficultés » ; Esch-sur-Alzette : Projet « Ale Lycée » et « Brill » ; Kehlen : « Projet d'école d'intégration » ; Pétange : « Le travail en ateliers (préscolaire) », « Journée continue », « Ecole de la réussite » et « Fiche descriptive des acquis scolaires des enfants fréquentant un cours d'appui » ; Reckange-sur-Mess : « Activité et créativité ».

Les projets ont été élaborés par des équipes d'enseignants en coopération avec les autorités locales et l'inspecteur d'arrondissement. Les parents ont été impliqués dans la démarche. Les projets sont accompagnés par des experts externes issus d'organismes divers (ISERP, Université de Namur, SREA) ou travaillant comme consultants à titre personnel.

Le SCRIPT a assuré le secrétariat du groupe de pilotage ainsi que le bureau de coordination technique de l'ensemble des projets. Il met à la disposition des projets des moyens sous la forme d'accompagnement pédagogique par des organismes et des consultants externes, de formation continue et de ressources pour l'analyse de la situation, la coordination et la documentation des travaux réalisés et des effets. Dans le cas du projet de la Ville de Dudelange, une convention règle la coopération entre le service, l'ISERP et les autorités communales. Le service prend également en charge les frais de la formation continue destinée à préparer les projets. De plus, le service prend en charge les frais relatifs aux journées de sensibilisation et de formation qui sont normalement organisées sur le plan régional par les inspecteurs d'arrondissement.

11.2.1.2 Projet DECOPRIM (septembre 1996 - décembre 1999)

Le projet, qui vient de se terminer le 31 décembre 1999, a été réalisé en coopération par le SCRIPT et l'ISERP et en partie grâce aux subventions obtenues par la Commission Européenne dans le cadre du programme COMENIUS.

Le projet a permis aux instituteurs impliqués de développer et de documenter des **modèles de bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'apprentissage des langues** par tous les élèves, avec un accent particulier sur la situation des enfants d'immigrés dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire.

- Les pratiques documentées concernent essentiellement la production orale et écrite, à des fins de communication à partir du contexte des enfants, dans les trois langues utilisées dans l'enseignement. La démarche des enseignants

consiste à travailler sur les pratiques : les documenter par écrit et par des enregistrements audiovisuels, les évaluer en commun (analyse commune à la fois de la dimension didactique et des représentations personnelles sous-jacentes).

- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication a été intégrée dans les pratiques des enseignants concernés comme outil pédagogique et une réflexion sur l'éducation aux médias a été entamée et documentée.
- L'implication des parents et, d'une manière plus générale, de l'entourage social des enfants dans la vie de l'école constitue une dimension centrale du travail des enseignants.

Le modèle développé est très exigeant par rapport à l'éthique professionnelle et aux compétences didactiques des enseignants. Pour ces raisons, le label européen pour les initiatives innovantes dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues a été décerné au projet le 25 mars 1999.

Les produits suivants permettent de progresser dans la dynamique d'amélioration de la qualité de l'enseignement :

- Une démarche de formation des enseignants qui est progressivement introduite dans la formation initiale et continue de l'ISERP. Le chef de projet a été détaché à l'ISERP et participe au développement interne de cet institut. La démarche est également reprise dans un certain nombre de groupes de projets sur le terrain (voir projet "Wéini schreiw mir eng Geschicht ?").
- Des publications et des documents audiovisuels et multimédias (CD-ROM) décrivant les pratiques qui ont été largement diffusés. Ces produits sont utilisés dans la formation initiale et continue des instituteurs et peuvent être commandés auprès du SCRIPT.
- Un site Internet (www.decprim.lu) qui renseigne sur la démarche et les pratiques des instituteurs et qui reflète leurs représentations quant au processus d'apprentissage des langues et quant à l'éthique professionnelle.
- Une interface de communication qui permet d'animer et de gérer des projets pédagogiques et qui permet de mettre en œuvre des formations sur Internet.

11.2.1.3 Exploration de nouvelles modalités d'évaluation pour l'enseignement primaire

Les réunions de réflexion et d'élaboration de nouvelles formes d'évaluation par un groupe d'enseignants ont permis de clarifier les limites du système traditionnel d'évaluation, notamment en ce qui concerne la situation particulière du degré inférieur de l'enseignement primaire. Pour la première et la deuxième année d'études, des bulletins sous la forme de grilles de description des compétences développées à des degrés divergents par les élèves, ont été élaborés. Un argumentaire décrivant les avantages escomptés sera finalisé en 2000. Un deuxième groupe d'enseignants a entamé des travaux analogues pour le degré moyen dans le but de compléter les notes par des grilles faisant référence aux compétences développées par les élèves.

11.2.1.4 Élaboration de matériel didactique

Le SCRIPT a assuré l'accompagnement des différents travaux et il a mis des ressources à la disposition des groupes de travail chargés d'élaborer le matériel didactique. Le service a également participé à l'élaboration du plan cadre sur l'éducation précoce.

Après s'être informé auprès des enseignants du degré du degré supérieur à propos des besoins en matériel et de l'adéquation du matériel actuellement disponible, le groupe de travail chargé de l'élaboration de matériel didactique en allemand a achevé la version définitive des anthologies de textes destinée aux élèves de 5^e année d'études et de 6^e années d'études. Des fascicules de grammaire (Bausteine Deutsch) complètent les anthologies. L'élaboration d'un fascicule supplémentaire pour la 2^e année d'études favorisant la lecture et la production écrite libre a bien progressé et une publication est prévue pour la rentrée de septembre 2000. L'adaptation du matériel existant à la nouvelle orthographe allemande a été poursuivie.

Dans le contexte de l'enseignement du français, la version définitive du manuel de 6^e année d'études a paru et un deuxième volume de l'anthologie "Mona lisait" est achevé. En collaboration avec le Centre National de la Littérature et l'Ambassade de France, une exposition, destinée aux enseignants, aux élèves et à leurs parents, et accompagnée de conférences et d'animations pédagogiques centrées sur tous les aspects de l'enseignement des langues, a eu lieu pendant les trois premiers mois de l'année 1999. Le groupe de travail en question a commencé la rédaction d'un dossier méthodologique sur l'ensemble de l'apprentissage du français à l'école primaire.

En mathématiques, les manuels des 1^{re}, 2^e et 3^e année d'études sont généralisés. Les manuels pour les autres classes seront à adapter à la nouvelle orthographe allemande et à réviser pour faciliter l'introduction de l'euro. Ces versions améliorées seront disponibles à la rentrée 2001-2002. Afin de préparer l'arrivée de la nouvelle monnaie européenne, une cassette vidéo et une brochure pédagogique élaborée à cette fin ont été distribuées aux enseignants.

Les matériels qui devraient soutenir l'apprentissage de la langue luxembourgeoise attendent la généralisation de la nouvelle orthographe. Pour ce qui est de l'apprentissage du luxembourgeois au préscolaire, un début de recueil de bonnes pratiques ("Lëtzebuergesch fir déi Kleng") a été établi par un groupe d'enseignantes et d'éducatrices en coopération avec l'ASTI. Ces travaux seront poursuivis en 2000.

Les travaux dans le domaine de l'enseignement de l'histoire touchent à leur fin. Le nouveau manuel est désormais présenté sur Internet et il sera généralisé à la rentrée de 2000-2001. Des valises pédagogiques ciblant la période de la préhistoire ont été mises à l'essai et leur présentation aux enseignants se poursuit en l'an 2000. Le manuel de sciences naturelles de 5^e année a été mis à la disposition des enseignants du degré supérieur.

En ce qui concerne l'éducation musicale, l'ensemble du matériel élaboré a été présenté à tous les enseignants du degré inférieur.

11.2.1.5 Bonnes pratiques en expression écrite en français

Le service a supervisé la réalisation d'un projet visant la documentation, par des enseignants, de bonnes pratiques pédagogiques en expression écrite en français. Les travaux du groupe ont abouti, en 1999, à une publication ("Wéini schreiwe mir eng Geschicht?") qui a été diffusée aux titulaires de classes des degrés moyen et supérieur et qui peut être utilisée dans la formation initiale et continue des enseignants.

11.2.1.6 Concours MachMat(h)

243 classes avec en tout environ 4200 élèves ont participé à la deuxième édition du concours en 1999. Le concours qui, en 1998, s'était adressé aux classes primaires des

3e, 4e 5e et 6e années d'études, a pu être étendu en 1999 aux classes de 7e et de 6e de l'enseignement secondaire et aux classes de 7e et de 8e de l'enseignement secondaire technique. Les activités du rallye ont pour objectif d'amener les élèves à travailler en équipe pour résoudre des problèmes nouveaux en mobilisant leurs connaissances mathématiques, leurs capacités générales et leur créativité.

11.2.1.7 Élaboration d'indicateurs européens de lecture à la fin de l'enseignement primaire

Dans le cadre du réseau sur l'évaluation de la qualité de l'enseignement scolaire des différents ministères européens de l'éducation, notre pays participe à une étude comparative de deux ans menée en commun avec la France et l'Angleterre sur les compétences en lecture en 5e année d'études. Les résultats d'un échantillon représentatif d'élèves de 5e année d'études seront mis en relation avec les pratiques d'enseignement et d'apprentissage. L'étude a pour objectif de construire une méthodologie permettant d'analyser les performances des élèves par rapport aux pratiques pédagogiques dans des contextes culturels différents. L'année 1999 a été consacrée à l'élaboration des différents instruments de mesure et d'observation. La passation des épreuves, l'observation de classes et l'exploitation des résultats sont prévues pour l'an 2000.

11.2.1.8 Évaluation des cours intégrés en langue portugaise

En collaboration avec les services scolaires portugais, une démarche concernant l'évaluation des cours intégrés en langue portugaise a été élaborée. L'évaluation à mettre en œuvre servira essentiellement à identifier les modalités d'organisation et les pratiques pédagogiques particulièrement performantes qui pourront servir à la fois comme modèles pour d'autres cours en voie de création et comme supports de discussion lors de la formation continue des enseignants.

11.2.1.9 Vidéo sur les devoirs à domicile

Dans le cadre des mesures destinées à améliorer la scolarisation des enfants d'immigrés, le service a participé, en coopération avec le Centre de Technologie de l'Éducation et l'ASTI, à un projet d'élaboration d'une cassette vidéo destinée à animer des réunions avec des parents afin de conseiller ces derniers en matière d'aide à apporter aux enfants pour les devoirs à domicile. La cassette, qui sera accompagnée d'une brochure et qui pourra également être utilisée dans la formation des enseignants, sera disponible dans les premiers mois de l'an 2000.

11.2.1.10 Classes d'intégration pour enfants à besoins éducatifs spécifiques

En collaboration avec l'ISERP, le SCRIPT assure depuis automne 1995 l'accompagnement scientifique de l'expérience pilote de l'école du Brill d'Esch-sur-Alzette. En 1999/2000, on constate une légère diminution du nombre des enfants intégrés par rapport à l'année précédente, due au déménagement d'un certain nombre de familles d'enfants à besoins spécifiques. Une expérience d'apprentissage de la lecture a été conduite dans deux classes de l'éducation préscolaire avec des enfants affectés d'une trisomie 21. Les résultats en sont probants. Des expériences d'ordre pédagogique nouvelles ont pu être faites par l'intégration d'enfants affectés d'un handicap grave dans des classes de l'enseignement primaire. Le bilan pédagogique global est positif à la fois pour les enfants à besoins spécifiques et pour les autres

enfants des classes concernées. Les classes d'intégration sont engagées dans la préparation du projet d'innovation de l'école du Brill, de sorte que ce dernier pourra prendre la relève du projet d'intégration quand celui-ci touchera à sa fin.

11.2.2 Passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement secondaire et secondaire technique

Le groupe de pilotage créé en janvier 1997 avec la mission d'assurer le suivi de la nouvelle procédure et d'en planifier les ajustements a continué ses travaux en 1999.

L'impact global positif de la mesure (grande concordance des avis d'orientation avec les demandes des parents, nombre peu élevé de recours), constaté en juillet 1997, s'est confirmé en 1998 et en 1999. A l'heure actuelle, il s'agit de préparer le bilan général prévu dès que les deux premières cohortes d'élèves auront traversé le cycle inférieur de l'enseignement postprimaire ainsi que les mesures qui permettent de réaliser une plus grande continuité entre l'enseignement primaire et les classes subséquentes.

Dans ce contexte, le SCRIPT a coordonné et mis en œuvre un certain nombre de mesures d'accompagnement et de recherche autour de la nouvelle procédure d'orientation. Ces mesures ont concerné les quatre volets suivants :

- La réalisation et le perfectionnement des épreuves standardisées qui constituent un élément de la procédure de passage vers le postprimaire. Ce travail comprend deux volets : l'élaboration des contenus qui est assurée par les groupes de travail supervisés par le SCRIPT et l'exploitation des résultats confiée à la cellule d'évaluation de l'ISERP.
- La poursuite du projet visant à élaborer le référentiel des compétences à maîtriser à la fin de l'enseignement primaire ainsi que du cycle inférieur de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Ce projet aboutira à une proposition qui sera présentée lors d'un colloque prévu en automne 2001 et qui sera soumise à toutes les instances compétentes pour avis.
- L'appui et les ressources à mettre à la disposition des projets régionaux d'échanges entre les instituteurs du degré supérieur de l'enseignement primaire et les professeurs du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ainsi que de la division inférieure de l'enseignement secondaire.
- L'évaluation des effets de la nouvelle procédure dans le but d'en rectifier certains éléments. Dans ce contexte, l'analyse statistique des résultats de la procédure a été poursuivie en 1999 (cf. l'étude mentionnée au chapitre 1 du présent rapport).

11.2.3 Enseignement secondaire

11.2.3.1 Le projet PERICLES

Mené en étroite collaboration avec les Commissions nationales des programmes, le projet PERICLES est arrivé à la fin de sa 1^{ère} phase en 1999. Le suivi assuré par l'IBF (Institut für Bildungsforschung) de Bonn a permis de documenter les conclusions qui peuvent être tirées du projet, notamment au travers du rapport final qui est disponible au SCRIPT.

La dernière année de cette 1^{ère} phase a été consacrée à l'évaluation, plus particulièrement à l'évaluation de l'enseignement dans le sens de contrôle des connaissances.

Constituée de deux parties, un questionnaire écrit aux enseignants de l'enseignement secondaire et une analyse exemplaire de plusieurs séries de devoirs en classe, cette partie de PERICLES a abouti à un descriptif de la pratique actuelle et à la formulation d'un besoin de réforme dans ce même domaine.

11.2.3.2 Permis informatique

Destiné aux élèves de 7^e, le *permis informatique* a été élaboré par un groupe d'enseignants. Les activités de formation et les épreuves afférentes sont exposées sur Internet (www.pcf.lu) ainsi que dans une brochure éditée par le MENFPS. Les élèves ayant réussi les épreuves ont libre accès aux ordinateurs dans leur lycée.

11.2.3.3 Nouveaux manuels

Pour l'instant des groupes de travail sont en train d'élaborer deux manuels :

- « Économie générale » pour les classes de 1^e A₁, B, C, E et F : Le manuel sera finalisé pour la rentrée de 2001.
- « Sprachbuch » en allemand pour les classes de 7^e : Un groupe de travail a commencé à élaborer une proposition de démarche avec des exemples qui sera soumise à la commission nationale et au ministère avant de continuer les travaux.

11.2.4 Enseignement secondaire technique

11.2.4.1 Classes ST du cycle inférieur

Un document de synthèse sur la problématique générale des classes ST a été finalisé en novembre 1999 et un bilan des promotions en classe de 7^e ST-ADAPT a été réalisé au mois de septembre.

Par ailleurs, le service a continué à assurer le suivi de projets mis en œuvre dans plusieurs lycées :

- Le projet RIACCI du Lycée technique du Centre se propose de faire accompagner des classes par la même équipe de professeurs tout au long du cycle inférieur. Pour favoriser une prise en charge optimale des élèves, le nombre d'intervenants par classe a été réduit et le projet poursuit le développement de compétences transversales chez les élèves tel que la capacité de travailler en équipe. L'orientation des élèves est renforcée par un projet d'"Éducation des Choix". Une démarche analogue est adoptée par le Lycée technique de Bonnevoie, le Lycée technique d'Ettelbruck et le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette.
- Le projet NWTP (Natur, Wissenschaft, Technik, Praxis), arrivé à terme à la fin de 1998, a donné lieu au développement d'un cours intégré de sciences naturelles et de travaux manuels au Lycée technique de Bonnevoie.

Le service a collaboré à l'élaboration d'un programme directeur pour les cours à option au cycle inférieur.

L'articulation entre l'ensemble des projets du cycle inférieur et du projet d'élaboration d'un référentiel des compétences à maîtriser par les élèves dans la continuité entre l'enseignement primaire et l'enseignement postprimaire (cf. 2.2.) a été réalisée.

11.2.4.2 Régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

À la suite du projet ALPHA, qui concerne l'alphabétisation d'élèves illettrés au régime préparatoire du Lycée technique Mathias Adam, une analyse des parcours scolaires des élèves en difficultés a été réalisée en coopération par le SPOS et les enseignants. Une telle approche permet à la fois aux enseignants et aux élèves concernés d'expliquer l'état actuel et de mieux s'impliquer dans l'élaboration d'un programme individuel de développement.

Les responsables et les enseignants du régime préparatoire du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette et du Lycée technique Nic. Biever sont engagés dans un projet visant le développement cognitif et le raisonnement logique des élèves. Dans ce projet, il faut distinguer deux phases : Une phase de sensibilisation et d'information des enseignants concernant l'élaboration et l'utilisation d'outils qui permettent aux élèves en difficulté de construire leur propre parcours de progression sur la base d'une analyse de leurs acquis et une phase plus intensive de formation des enseignants et des élèves. La première phase est actuellement achevée.

Dans le cadre concernant les classes d'élèves en grande difficulté, deux groupes d'enseignants ont travaillé en 1999 sur des projets visant à développer une approche plus adaptée à l'enseignement des branches secondaires. Ainsi, deux nouveaux types de formations sont mises à l'essai au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette en coopération avec le Lycée technique d'Ettelbruck et le Lycée technique Nic Biever : Une formation "ouverture sur le monde" et une formation "éducation sociale et émotionnelle". Les enseignants sont impliqués dans l'élaboration des objectifs, des activités et des modalités d'évaluation.

Les enseignants et les responsables des lycées techniques d'Ettelbruck et de Mersch (annexe du Lycée Classique de Diekirch) ont poursuivi leurs réunions d'échanges sur les thèmes suivants : Évaluation des acquis des élèves sous la forme de commentaires pédagogiques personnalisés, gestion du groupe-classe, discipline et autorité, dispositifs d'apprentissage favorisant la participation des élèves.

Les enseignants et les responsables des régimes préparatoires du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, du Lycée technique d'Ettelbruck et du Lycée technique Nic Biever ont procédé, en coopération avec la commission nationale des programmes de français de l'enseignement secondaire technique, à la réorganisation et à l'adaptation des 9 modules pour l'apprentissage du français. L'adaptation des programmes d'histoire et de géographie est en préparation. En ce qui concerne l'élaboration du matériel pour l'apprentissage du Luxembourgeois, les modules 1 à 3 ont été finalisés, une version provisoire des modules 4 à 6 a été élaborée et les modules 7 à 9 sont en élaboration avancée.

A la demande des enseignants impliqués dans les différents projets, une journée pédagogique sur la motivation des élèves a été organisée. Comme pour les projets relatifs aux ST, l'articulation entre l'ensemble des projets du régime préparatoire et du projet d'élaboration d'un référentiel des compétences à maîtriser par les élèves dans la continuité entre l'enseignement primaire et l'enseignement postprimaire (cf. 2.2.) a été réalisée.

11.2.4.3 Initiation pédagogique pour chargés d'éducation débutants

A la demande du service de l'enseignement secondaire technique et du Collège des Directeurs, le SCRIPT a coordonné la mise en route d'un nouveau projet d'initiation pédagogique pour chargés d'éducation débutants. Le programme de formation comprend deux ensembles complémentaires :

- un socle de quatre journées consacrées aux questions administratives (notamment à la législation) et à la mise en formation des participants, aux thèmes de l'apprentissage et de la motivation, à la psychologie de l'adolescence et à l'évaluation;
- un suivi de groupes de co-développement d'enseignants lancés dans l'analyse de situations vécues dans l'exercice de la profession.

La formation est dispensée en coopération par une équipe de formateurs luxembourgeois et par des formateurs de l'Université de Namur.

11.2.4.4 Cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique

Situation générale

Dès la fin de l'année 1994, le projet PROF a permis d'élaborer une démarche générale visant à définir la formation à partir de profils professionnels sur la base desquels sont élaborés de profils de formation et des programmes directeurs qui servent de référence pour le développement des programmes détaillés de formation ainsi que des unités d'apprentissage aux différents niveaux.

Cette démarche a été utilisée pour redéfinir et pour adapter un certain nombre de formations en depuis 1995, et ce travail d'ingénierie de la formation s'est accompagné généralement d'enquêtes ainsi que d'activités de formation des enseignants concernés.

Une composante importante du projet PROF a été le développement de pratiques de formation fondées sur des méthodes actives (handlungsorientierter Unterricht) qui intègrent la théorie et la pratique. Entre 1995 et 1998, le projet PROOF a permis de développer, pour les formations en commerce et administration ainsi qu'en en électronique, des épreuves d'évaluation fondées sur le même principe d'application des connaissances dans des situations pratiques. Des épreuves ont été développées selon la même démarche dans le secteur des formations en mécanique. En 1998 et en 1999, les concepts ont été diffusés dans le cadre de la formation continue des enseignants des secteurs concernés.

L'évolution économique et le changement technologique rapide ont fait que les premiers profils professionnels développés à l'aide de la démarche élaborée par le projet PROF ne sont plus complètement adaptés aux exigences de la réalité professionnelle actuelle. D'une manière plus générale, la rapidité des changements rend nécessaire la mise au point d'un dispositif permanent qui permet d'analyser rapidement la situation et d'apporter sans tarder les modifications qui s'imposent dans les différents secteurs de formation. A cet effet, les travaux préparatoires visant la mise en route d'un projet d'adaptation, le projet PROF-Update, ont été réalisés en automne 1999.

Développements en 1999

D'une manière générale, dans les formations en technique générale, en commerce et administration, en électronique et en mécanique la collecte et l'analyse de l'information sur le devenir des élèves et sur les effets perçus dans les entreprises qui ont embauché des jeunes formés selon la nouvelle démarche ont été poursuivis. Des activités de formation continue des enseignants ont été organisées autour des thèmes suivants : L'articulation de la formation théorique et pratique en mécanique automobile, formation générale à la communication et à la méthode Delphi, formation technique pour les enseignants d'électronique, formations relatives aux professions de santé et aux professions agricoles.

En ce qui concerne plus particulièrement la formation du technicien administratif et commercial, les produits suivants ont été développés en 1999 :

- Une documentation pédagogique comprenant des dossiers et des documents (avec support informatique). Cette documentation a été transmise à tous les établissements concernés.
- Une documentation complète au sujet du stage de formation en entreprise.
- Des versions provisoires de parties de cours de comptabilité et d'économie politique pour la classe de 13e.

En ce qui concerne la réforme de la formation administrative et commerciale du régime technique, les produits suivants sont disponibles :

- Le profil professionnel des bacheliers de cette formation.
- Le profil attendu de l'étudiant qui aborde des études supérieures dans le domaine administratif et commercial.
- Les finalités de la formation et son positionnement par rapport à la formation du technicien ainsi que des sections A2 et D de l'enseignement secondaire.
- La grille horaire et les objectifs terminaux des différentes branches.

Dans la formation du CATP en mécanique automobile, un nouveau programme de formation en entreprise a été réalisé en 1999, en concordance avec les changements introduits dans la formation dispensée à l'école.

L'élaboration d'épreuves intégrées pour l'examen de fin d'études de la formation du technicien en électrotechnique a été poursuivie.

Dans les formations agricoles, l'implémentation des plans cadres (Rahmenlehrpläne), commencée en 1998, a été poursuivie en 1999 au niveau des formations du CATP et du technicien.

Les travaux suivants ont été réalisés dans le cadre de la réforme des professions de santé

- Infirmier en anesthésie et réanimation : Le profil professionnel (version française) a été finalisé par le groupe technique et attend sa validation. La version allemande se trouve dans une phase de développement avancée.
- Infirmier psychiatrique : Le profil professionnel a été finalisé et attend sa validation.
- Assistant technique médical - laboratoire : Le profil professionnel, le profil de formation et des fiches du programme directeur (Rahmenlehrplan) ont été élaborés et réunis dans un document global.
- Assistant technique médical - radiologie : Le profil professionnel a été révisé et le profil de formation est en élaboration.

- Aide-soignant : Un programme provisoire pour la classe de 10e a été élaboré pour l'année de formation 1999-2000. Le profil de formation a été finalisé par le groupe technique.
- Anesthésiste réanimateur : Le profil professionnel est en élaboration.
- De nouveaux groupes techniques ont été créés en 1999 en vue de la réforme des formations de la sage-femme, de l'infirmier en chirurgie et de l'infirmier pédiatre.

Le projet *ProUD online* (programmes et unités didactiques online)

Le projet a été lancé en 1996 par le SCRIPT en coopération avec la commission nationale pour les programmes en informatique et avec RESTENA afin d'utiliser les ressources de l'Internet pour élaborer et diffuser l'information sur les programmes et les unités didactiques en informatique dans l'intérêt des classes du régime technique et du technicien en informatique.

En 1999, un grand nombre d'unités didactiques et de recommandations méthodologiques ont été disposées sur le serveur du site (www.restena.lu/proud-online). Les documents publiés l'année précédente ont été évalués et adaptés grâce à la coopération des enseignants des classes concernées.

11.3 Formation continue des enseignants

11.3.1 Éducation préscolaire et enseignement primaire

11.3.2 Critères de qualité de la formation continue

Sur la base d'une première analyse du contexte et des activités de formation par rapport aux critères de qualité élaborés en 1998, le groupe d'échanges composé de membres du SCRIPT, de la direction de l'ISERP, de l'inspection et du service de l'enseignement primaire du ministère a adopté le référentiel des compétences professionnelles des enseignants élaboré par le département d'Instruction Publique du Canton de Genève comme repère en vue de l'amélioration de la formation.

En complément à l'évaluation interne de la qualité à mettre en œuvre d'une part par l'ISERP et d'autre part par les projets locaux dans les écoles, le groupe d'échanges propose de mettre sur pied un dispositif de pilotage externe sur l'ensemble de la formation offerte et dispensée.

11.3.2.1 Formation continue dans le cadre des projets d'innovation dans les écoles

A côté des cours de perfectionnement organisés de manière centralisée par l'ISERP et des journées pédagogiques organisées sur le plan régional dans les arrondissements d'inspection avec le concours des responsables de projets d'innovation coordonnés par le service, les projets d'innovation pédagogique dans les écoles sont demandeurs de formation. Au stade actuel, la formation est essentiellement offerte en vue de la préparation des projets. Cette formation est animée par des formateurs de l'ISERP, de l'Université de Namur ou par des formateurs luxembourgeois et étrangers rémunérés à titre personnel. A niveau national, le service a contribué à l'organisation, organisée en coopération avec le Collège des Inspecteurs, d'une journée pédagogique sur la créativité destinée aux délégués des enseignants.

11.3.2.2 Formation continue des formateurs de l'ISERP

En 1999, la coopération entre l'ISERP et le SCRIPT a été poursuivie à une semaine de formation des formateurs sur les thèmes de l'évaluation dans la formation initiale, le rôle des patrons de stage et la méthodologie de la réforme curriculaire.

11.3.3 Formation continue au bénéfice de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Dans le cadre de la formation continue pour les besoins de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, le SCRIPT coordonne :

- Les activités de formation continue organisées trimestriellement par le service lui-même.
- Les activités de formation continue organisées par le Conseil de l'Europe (système de bourses CDCC).

En vue d'une amélioration de l'accès aux informations, la diffusion des programmes de formation se fait, en plus des fiches diffusées trimestriellement aux établissements scolaires et d'une publication sur Internet, par des abrégés envoyés aux enseignants pour chaque formation.

Les travaux des années 1998 et 1999 ont également conduit à l'adaptation du cadre de référence qui servira de repère en ce qui concerne les compétences professionnelles à développer par les enseignants. Ce cadre part du référentiel de la formation initiale (stage pédagogique) qui est complété par le référentiel de formation continue du Département d'Instruction Publique du Canton de Genève.

Les projets de formation continue soutenus par le service ont trois origines différentes :

- des projets personnels des enseignants quant au développement des compétences professionnelles,
- des projets d'innovation dans les établissements scolaires de l'enseignement post-primaire,
- des projets d'innovation au niveau national (notamment les demandes du ministère, des commissions nationales et des associations de professeurs).

Ainsi, les ressources disponibles ont été utilisées pour les domaines de formation suivants.

- Le personnel enseignant et éducatif, son identité et sa situation professionnelle : développement personnel, perfectionnement des compétences de communication et d'analyse de situations pédagogiques :
 - utiliser les technologies de l'information et de la communication,
 - affronter les devoirs et les dilemmes éthiques de la profession en promouvant le bien-être et la santé des jeunes et en prévenant la violence et les toxicomanies.
- L'enseignant(e) et l'élève : pédagogie et didactique générale
 - organiser et animer des situations d'apprentissage diversifiées et créatives
 - concevoir et faire évoluer des dispositifs de différenciation

- L'enseignant(e) et l'élève : approfondissement et actualisation des connaissances scientifiques, des connaissances sur les processus d'apprentissage et de la didactique dans les différentes disciplines

Les activités de formation continue ont été organisées dans le cadre des disciplines suivantes : langues, mathématique, chimie, biologie, sciences économiques, histoire, informatique, éducation physique, enseignement professionnel (professions de santé, mécanique, électrotechnique, génie civil, peinture, formation administrative et commerciale, formation agricole).

En coopération avec le CPOS, des commissions nationales et des associations de professeurs, le SCRIPT a organisé sur le plan national, pendant l'année scolaire 1998-1999, 92 formations différentes d'une durée variant de 2 à 60 heures.

718 enseignant(e)s, psychologues, assistantes sociales, éducateurs(trices) et membres du personnel technique et administratif ont participé à au moins une des 92 activités de formation. Comme un certain nombre de personnes ont participé à plusieurs activités, le nombre total des présences était de 1258. 49,97% des personnes étaient de sexe masculin, 51,03% de sexe féminin. La tranche d'âge la mieux représentée était celle de 35 à 40 ans (19,91%),

En ce qui concerne les formations répertoriées organisées dans le cadre de projets d'innovation, 212 personnes (48,46% hommes et 50,18% femmes) ont participé à 11 formations. Le nombre total des participations était de 312.

Les informations qui précèdent ne comprennent pas les formations organisées dans le cadre des projets d'établissements.

11.3.4 Technologies de l'information et de la communication

L'année 1999 a été surtout caractérisée par la poursuite des actions engagées les années précédentes essentiellement au niveau de la formation continue des enseignants et par la poursuite du transfert des activités d'animation vers le CTE (Centre de Technologie de l'Éducation). Néanmoins, le SCRIPT a continué à assurer l'organisation des journées NETD@YS destinées à favoriser l'utilisation de l'Internet par les écoles.

Deux éléments nouveaux ont émergé au niveau de l'enseignement primaire et de l'éducation préscolaire :

- L'élaboration et la diffusion d'une brochure reprenant les objectifs généraux poursuivis en matière de technologies de l'information et de la communication et regroupant les services offerts dans ce domaine par les différents organismes du ministère. Le SCRIPT a coordonné les travaux d'élaboration de la brochure auxquels ont participé le service de l'enseignement primaire, le CTE, l'ISERP, l'inspection et RESTENA. Cette concertation sera approfondie en 2000.
- Le démarrage d'un nouveau projet de R&D, le projet MIRA (Multimédia Interface for Research and Learning) qui poursuit deux objectifs en coopération :
 - Chez les élèves, il vise à développer les compétences nécessaires pour être en mesure de réaliser, de documenter et de présenter des travaux au moyen du multimédia.

- Chez les enseignants, le projet cherche à développer les compétences permettant de documenter et d'évaluer, à l'aide des mêmes outils, leur pratique pédagogique, la progression des projets et les travaux des élèves.

Le projet, qui est coordonné par le SCRIPT et auquel participent le CTE, l'ISERP et le CRP Henri Tudor, a commencé en automne 1999 avec une première formation à laquelle ont participé 30 enseignants.

Au niveau de l'enseignement secondaire et secondaire technique, le Service a participé à la coordination du projet *MEDIA 2000*, (à la suite de la mise à la disposition du MENFP d'un budget supplémentaire de 100 millions de LUF destiné à accélérer l'insertion des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement postprimaire). Le rôle assigné au SCRIPT dans ce projet est de coordonner l'évaluation des projets mis en œuvre par les établissements d'enseignement. Les travaux préparatoires relatifs à ce volet ont démarré en 1999.

11.4 Promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement

La démarche générale de l'éducation à la santé est fondée sur l'hypothèse qu'il existe une relation entre le bien-être subjectif et la réussite scolaire respectivement professionnelle. Cette hypothèse est de plus en plus confirmée par des études réalisées à l'étranger. La santé constituant un facteur déterminant dans le développement personnel et professionnel des élèves et du personnel enseignant et éducatif, la création de lieux d'apprentissage et de travail sains est susceptible de promouvoir une amélioration du climat scolaire et de ce fait un accroissement de la qualité de l'enseignement dispensé par nos écoles.

En concertation avec le groupe de coordination 'Santé et Environnement' du MENFP, le SCRIPT a mis en route l'élaboration d'un concept 'Promotion de la santé et développement de l'école'. La mise en œuvre progressive du est prévue pour les années scolaires 1999-2000 à 2002-2003.

Les activités coordonnées par le SCRIPT en 1999 s'inscrivent dans les 5 niveaux d'actions définis par la Charte d'Ottawa, à savoir :

- Développement des compétences psychosociales et cognitives des individus,
- Promotion des responsabilités sociales au niveau des groupes ('citoyenneté au quotidien'),
- Conception des écoles comme organisations apprenantes,
- Développement de l'école dans et avec son environnement,
- Diffusion et sensibilisation par un travail en réseau et par une démarche concertée.

Aperçu sur les activités de 1999 :

1. La 4^e conférence transnationale du réseau

germanophone des écoles engagées dans la promotion de la santé, organisée sous le thème 'Die Schule, ein gesunder Lebensraum – Sich wohlfühlen, lernen und arbeiten im Setting Schule' a été l'activité qui a relancé la thématique en 1999. Cette conférence a eu lieu du 26 au 28 février 1999 au Lycée technique de Bonnevoie et elle s'est adressée au personnel enseignant et éducatif, aux élèves, aux décideurs politiques et aux parents. Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Améliorer le climat scolaire et la sensibilité des acteurs et actrices à l'importance des facteurs relationnels

- Améliorer la qualité de vie des élèves et des enseignant(e)s (par un effort multiplicateur de bonnes pratiques)
- Favoriser le travail en équipe pour éviter l'isolement (progresser de la représentation 'moi et ma classe' vers une perception plus globale 'nous et notre école').

Les conclusions de cette conférence sont prises en compte pour adapter les démarches actuelles de promotion à la santé dans les écoles.

Participation à l'étude sur les comportements de santé des jeunes de l'Organisation Mondiale de la Santé

Le Luxembourg participe depuis 1999 à l'étude 'Health Behaviour of School-aged Children (HBSC) dans le but de constituer une banque de données utiles à la promotion de la santé des jeunes. L'encadrement scientifique est réalisé par L'Université Libre de Bruxelles.

Les buts généraux de l'étude 'Health Behaviour of School-aged Children (HBSC), placée sous le patronage du Bureau européen de l'Organisation Mondiale de la Santé, sont :

- Observer les comportements de santé des jeunes à travers le temps
- Identifier les facteurs qui influencent les comportements de santé
- Etudier l'évolution dans le temps et les variations interculturelle de la relation entre ces facteurs et les comportements des jeunes

Les résultats de l'étude seront publiés au cours de l'année 2000.

Projets innovants dans les écoles

Aperçu non-exhaustif des thèmes des projets et actions réalisés en 1999 dans des lycées techniques :

- Prévention des phénomènes de violence et de toxicomanies par des activités qui stimulent l'expression créatrice des jeunes.
- 'Fier e gesonde Klima an der Schoul' : Les actions s'articulent autour de 4 axes principaux, à savoir la communication, la formation continue des professeurs, l'aide aux élèves par les élèves et le projet pédagogique pour les classes de 10^e.
- Formation des délégué(e)s de classe : Les actions visent à sensibiliser les délégué(e)s de classe aux principes de la démocratie et de la citoyenneté, à leurs droits et devoirs et à les initier aux méthodes de dialogue entre partenaires à l'école.

Développement de matériel didactique pour l'éducation préscolaire

En continuation au développement du matériel 'Fit und stark fürs Leben' pour l'enseignement primaire, un matériel didactique (FITIFAX) a été élaboré pour l'éducation préscolaire.

Des actions régulières

d'accompagnement, d'animation, de formation et de documentation relatives aux différents domaines de la promotion de la santé (notamment promotion d'une alimentation saine, prévention des toxicomanies, prévention de la violence, prévention du SIDA) et de l'éducation environnementale ont été organisées en fonction des besoins des écoles.

11.5 Animation culturelle et éducation aux médias

11.5.1 Activités d'animation culturelle

11.5.1.1 Théâtre scolaire

Au cours de l'année 1999, le SCRIPT a favorisé dans la mesure de ses moyens la création théâtrale au sein des lycées et lycées techniques, ainsi que la participation de certaines troupes scolaires à des festivals internationaux de théâtre scolaire. De cette manière, le travail réalisé par des animateurs enthousiastes et compétents avec des élèves engagés est revalorisé. L'édition 2000 des « Journées de Théâtre Jeune Public SAR-LOR-LUX » a été planifiée.

Dans les lycées et lycées techniques, des séances d'animation ont été organisées autour de la mise en scène de deux textes classiques : « *Phèdre* » de Racine et « *Le jeu de l'amour et du hasard* » de Marivaux. Un montage de textes de Baudelaire a été présenté par une troupe professionnelle.

11.5.1.2 Journées culturelles

En collaboration avec le Ministère de la Culture et l'a.s.b.l. « Animation Culturelle et Sociale – L.G.L. », le SCRIPT a organisé une première « Journée Culturelle » au Lycée de Garçons de Luxembourg. Celle-ci était consacrée à la littérature luxembourgeoise contemporaine. Elle a permis à des auteurs luxembourgeois de présenter leurs textes aux lycéens.

De telles initiatives sont prévues dans d'autres lycées ; elles ne seront pas nécessairement consacrées à la littérature ; toutes les formes d'expression artistique sont possibles.

11.5.1.3 Concours scolaires

Le SCRIPT a favorisé les concours scolaires dont les objectifs étaient favorables au développement de la personnalité des élèves. Il s'agit sans doute de se poser des questions face aux sollicitations des enseignants par de nombreux organismes. Sans vouloir trop réglementer, il s'agit de réfléchir à des critères de sélection des demandes adressées aux écoles.

11.5.1.4 Caravane 2000

Le SCRIPT a collaboré au sein de la Mission d'impulsion 2000/2001 à la réalisation de la « Caravane 2000 » dont le public cible est la jeunesse luxembourgeoise, donc en premier lieu des élèves des lycées et des lycées techniques.

11.5.1.5 Fête des langues

Le SCRIPT a coordonné la participation de l'enseignement secondaire et secondaire technique à la « Fête des Langues » qui s'est déroulée au cinéma UTOPOLIS. Suite aux réactions de certains enseignants, le SCRIPT a initié une évaluation de l'impact de cette manifestation sur les lycées et lycées techniques.

11.5.2 L'éducation aux médias

11.5.2.1 Presse à l'Ecole

Depuis la rentrée 1999-2000, l'action « Presse à l'École » a de nouveau été confiée au SCRIPT qui s'est occupé de la coordination entre le Conseil de la Presse et les lycées et lycées techniques. À l'avenir, il s'agit de se demander quelles impulsions nouvelles il faut donner à ce projet.

11.5.2.2 Schoul um Radio

Le projet « Schoul um Radio » est constitué de deux axes :

- « Mam Radio Léieren » : une émission hebdomadaire (100,7) est confiée à chaque fois à un autre professeur qui traite un sujet pour lequel il est compétent,
- « Schülerradio » : dans un certain nombre de lycées un animateur travaille avec des élèves volontaires pour leur faire connaître les techniques de la communication radiophonique ; chaque semaine, une émission hebdomadaire (100,7) d'une heure reprend les sujets traités par les jeunes.

Le premier axe n'a pas vraiment répondu aux attentes d'un « apprentissage à distance » ; une réflexion est menée à l'heure actuelle, de concert avec le service de l'Éducation des Adultes. Le second axe connaît un succès certain. Les cadres pédagogique et administratif sont en train d'être redéfinis.

11.6 La coopération européenne

11.6.1 Les projets SOCRATES (éducation et enseignement scolaire)

11.6.1.1 [Netd@ys](#) 99 Europe

En charge de la coordination nationale des « NETDAYS 99 EUROPE », le SCRIPT s'est efforcé de susciter des projets auprès des écoles. Malgré une certaine lassitude face aux sollicitations très nombreuses de la part d'organisations internationales, des équipes venues d'une demi-douzaine d'écoles ont présenté, pendant deux jours, leurs réalisations dans le cadre d'Internet au cinéma UTOPOLIS. Ces réalisations ont suscité l'intérêt d'un public nombreux et des médias.

11.6.1.2 **Projet de Coopération Européenne (PCE) : Passage primaire - secondaire**

Jusqu'au 31 août 1999, le SCRIPT était l'institut – coordonnateur d'un projet de coopération européenne dont le sujet était la formation des maîtres à la continuité de l'apprentissage d'une langue au passage du primaire vers le secondaire. Outre le SCRIPT, des instituts venus d'Allemagne, d'Autriche, de France et d'Italie collaboraient au projet qui était déjà parvenu à certains résultats prometteurs.

Le projet ne trouvera cependant pas la conclusion méritée, étant donné que la subvention de la part de la Commission Européenne n'a pas été accordée pour l'année 1999 - 2000.

11.6.1.3 Manuel Lingua Italiana

Au bout de plusieurs prolongations obtenues par le coordonnateur néerlandais auprès de la Commission européenne, le projet « Lingua Italiana », auquel a collaboré le SCRIPT, a abouti en 1999 à l'édition du 1^{er} tome d'un manuel d'apprentissage de l'italien destiné aux adolescents.

11.6.1.4 Manuel Lingua Portuguesa

À la fin de l'année 1999, sont parus les premiers manuels, cahiers d'exercices et cassettes audio de la série « Bem Vindo » réalisé avec la collaboration du SCRIPT. « Bem Vindo » est destiné à l'apprentissage du portugais pour les adolescents. L'ouvrage sera prochainement présenté au Luxembourg.

11.6.1.5 Projet de Coopération Européenne (PCE) *Teacher Training*

Les travaux du PCE « Teacher Training », auquel a collaboré le SCRIPT et qui sont clos depuis près de deux ans donnent lieu à une publication destinée aux enseignants de langues, publication qui sera finalisée en l'an 2000.

11.6.1.6 CD-ROM Lëtzebuergesch

Le SCRIPT a participé, à la demande de l'Éducation des Adultes, aux travaux préparatoires en vue d'un projet LINGUA D permettant une subvention européenne pour un CD ROM d'apprentissage de la langue luxembourgeoise.

11.6.1.7 Didactique de langues en région frontalière : le projet CICERO

Le projet CICERO prévoit d'analyser les particularités didactiques dans l'apprentissage de la langue du voisin en zone frontalière. Coordonné par un institut néerlandais, il regroupe à l'heure actuelle encore des instituts allemands, autrichiens et notre pays qui est représenté par le SCRIPT. Le cadre de fonctionnement du projet est sur le point d'être défini, et les véritables travaux devraient pouvoir débiter au printemps 2000.

11.6.2 Projets LEONARDO (formation professionnelle)

Le SCRIPT était engagé en 1999 dans deux projets LEONARDO :

- Le projet "Eurolehrplan"
- et le projet "Formateurs pour l'alternance"

11.6.2.1 Eurolehrplan

Ce projet vise à élaborer des unités didactiques modèles sur la base d'objectifs communs de formation identifiés dans les secteurs de mécanique et d'électronique et d'électrotechnique.

11.6.2.2 Formateurs pour l'alternance

Ce projet vise l'élaboration d'un CD-ROM pour l'auto-formation des formateurs qui mettent en œuvre des formations en alternance et la mise sur Internet d'un dispositif d'échanges de ressources entre ces formateurs.

En raison des retards causés par les problèmes de la structure d'accompagnement européenne, les rapports d'activités relatifs aux deux projets n'étaient pas disponibles au moment de la finalisation du rapport d'activités du SCRIPT.

11.7 Documentation

Une première tâche de la documentation a été de continuer de fournir l'aide et les ressources documentaires aux coordinateurs et aux chefs de projets qui en ont fait la demande. Dans ce contexte, des bibliographies ont été compilées sur Internet pour les besoins du projet de R&D DECOPRIM.

Une deuxième tâche a été le développement d'un serveur Web destiné à présenter les informations actualisées sur les projets coordonnés par le service. Ce serveur sera opérationnel dans la première moitié de l'an 2000 et il sera accessible sous l'adresse <http://www.script.men.lu>.

Le SCRIPT a par ailleurs organisé en 1999 deux formations en matière de recherche d'informations documentaires sur Internet.

12 Le service informatique

Pendant l'année 1999, le service a, comme dans le passé, procédé à l'exploitation courante des données relatives à l'organisation scolaire des établissements de l'enseignement postprimaire et de l'enseignement supérieur.

12.1 Gestion de la tâche des enseignants

La tâche d'un enseignant, qui peut varier par suite de changements intervenus (remplacement, engagement de nouveau personnel, etc.), est calculée mensuellement. Les leçons supplémentaires des enseignants sont payées par des avances mensuelles et, à la fin de l'année scolaire, un décompte relatif à chaque mois pour l'ensemble de l'année scolaire est établi pour tous les enseignants.

Le bilan des dernières années se présente comme suit :

Année scolaire	Décompte	Montant en francs
1991/92	1992	399.025.894
1992/93	1993	419.689.468
1993/94	1994	387.582.440
1994/95	1995	535.141.307
1995/96	1996	536.761.304
1996/97	1997	544.291.541
1997/98	1998	522.115.869

Pour l'année scolaire 1998/99, le décompte 1999 présente un montant total de 534.296.529 francs pour les leçons supplémentaires (enseignement postprimaire et enseignement supérieur). La répartition a été la suivante :

Enseignement postprimaire	500.542.578 francs
Centre Universitaire	6.421.917 francs
IST	17.077.706 francs
ISERP	10.254.328 francs
Enseignement supérieur	33.753.951 francs
Total	534.296.529 francs

12.2 Le fichier élèves

Le service informatique reçoit actuellement de la part des établissements scolaires le fichier « élèves » sous forme de disquettes. Le service centralise ces données et les transmet, après un contrôle des données, au SCRIPT, qui est chargé de l'évaluation des résultats scolaires.

12.3 La gestion des établissements

Le service informatique a fourni au groupe *contrôle de gestion* toutes les données nécessaires pour l'analyse du fonctionnement des établissements scolaires (répartition des décharges, prestations des enseignants, constitution des classes, etc).

12.4 La planification des besoins en personnel enseignant

Par ailleurs, le service informatique a élaboré des documents de référence pour la Commission permanente d'experts pour la planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. En particulier, il a été chargé de présenter l'analyse de l'offre, l'offre étant définie comme l'ensemble des prestations éducatives susceptibles d'être extraites du système horaire d'enseignement actuel en vue de constituer des tâches complètes disponibles pour la création de postes d'enseignants à plein temps. La finalité de cette analyse réside principalement en la recherche des besoins en enseignants par *spécialité* et accessoirement en la recherche des besoins globaux.

12.5 L'acquisition d'équipement informatique (administratif)

Le service informatique a coordonné les projets d'acquisition en équipements informatiques dans le domaine administratif pour les besoins des administrations scolaires et du ministère à charge du budget du Centre Informatique de l'État. L'équipement suivant a été accordé pour 1999 :

- 77 ordinateurs,
- 43 imprimantes
- 7 serveurs.

12.6 L'acquisition d'équipement informatique (pédagogique)

Le service informatique a coordonné, dans le cadre du Service Budget, Bâtiments et Équipements scolaires, l'acquisition du matériel didactique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements scolaires du postprimaire.

Le budget disponible pour 1999 se présente de la manière suivante :

Remplacements et nouvelles acquisitions	40.000.000 francs
Acquisitions de logiciels	11.340.000 francs
Maintenance des équipements	4.410.000 francs

En ce qui concerne le programme d'action pour 1999 relatif à l'équipement scolaire, il y a lieu de citer notamment : les initiatives suivantes :

- Le remplacement des micro-ordinateurs à processeur 80486 par des machines à processeur Pentium II (phase 1 : bureautique et certaines salles informatiques) ;
- L'acquisition de projecteurs multimédias pour les salles informatiques ;
- L'acquisition d'imprimantes de réseaux ;
- L'intégration de l'ordinateur comme instrument de travail dans divers laboratoires de physique, de chimie et de biologie dans l'enseignement secondaire ;
- La mise en place de réseaux informatiques dans les salles avec connexion vers le monde extérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche.

12.7 L'informatique du Ministère

Par ailleurs, le service informatique a collaboré à la réalisation des projets informatiques propres au ministère :

- La gestion de l'examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques,

- le projet PRESTAPROF relatif à l'établissement du décompte annuel des leçons supplémentaires,
- le projet de la mise en place d'un système informatique de gestion des élèves.

Enfin, le service informatique a encadré les utilisateurs dans le cadre des applications informatiques spécifiques et a assuré la maintenance du parc informatique.

12.8 Perspectives

Au début de l'année scolaire 1999/2000, le parc des ordinateurs dans les établissements du postprimaire s'élève à environ 2.500 unités, ce qui représente un rapport *élève/ordinateur* de 11 environ et une moyenne de 100 ordinateurs par école. L'omniprésence et la croissance massive des équipements des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires rendent nécessaire la mise à disposition du personnel pour l'assistance technique, la gestion et la maintenance du parc informatique dans les établissements scolaires.

Dans le cadre de la réorganisation du ministère, la réalisation des projets informatiques suivants est envisagée:

- Mise en place d'un nouveau réseau informatique
- Mise en place d'un système intégré d'information, de communication et de gestion avec interconnexion des services administratifs dépendant du ministère et des établissements scolaires
- Réalisation d'un système informatique de gestion administrative des élèves
- Réforme du système de gestion administrative du personnel enseignant.

13 Le Centre de Technologie de l'Éducation (CTE)

13.1 Activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication

- Le CTE a mis en place un site Internet Cyberprim (<http://www.cyberprim.lu>), spécialement conçu pour l'école primaire. Il s'agit d'une ressource de matériaux didactiques pour toutes les branches de l'enseignement primaire. Ce site vise la collaboration des enseignants et sera, de par son interactivité et ses contenus éducatifs une nouvelle forme de communication et un nouveau moyen d'apprentissage pour les élèves de l'école primaire. Il donne aux enfants la possibilité de faire des apprentissages autonomes ou des recherches via Internet depuis l'école ou depuis leur domicile.
- Des séances pratiques de présentation en relation avec l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire ont eu lieu : livres interactifs, Internet à l'école, Computer im Untergrad, Mathématiques, Musique et ordinateurs.
- Mise en œuvre d'un dispositif d'intervention pour conseiller les communes et les écoles
- Élaboration, création et entretien d'une base de données pour gérer les CD-ROM
- Évaluation pédagogique de logiciels
- Organisation de formation pour les étudiants de la 2e année de l'ISERP et pour les membres de l'Inspectorat
- Mise en route du projet « Internet Screening » qui vise à étudier l'introduction pour l'enseignement d'un outil adéquat de filtrage des informations sur Internet
- Réorganisation du site Internet Cyberlycée (<http://www.cyberlycee.lu>)
- Des séances de formation en relation avec les réseaux locaux Novell Netware ont été organisées pour les besoins des correspondants informatiques et des responsables informatiques des établissements scolaires.

13.2 Activités dans le domaine audiovisuel

Projet D'Tata Ännchen : Il s'agit d'un film documentaire sur Anne Bervard, née en 1897, institutrice pendant 30 ans dans l'enseignement préscolaire à Luxembourg-Hamm. Ce film a été réalisé en coproduction avec Info-Video-Center et avec la collaboration du Ministère de la Famille, du Ministère de la Promotion Féminine et du Ministère de la Culture. L'apport du CTE dans la réalisation du projet consiste dans la mise à disposition du cadreur, du matériel de prise de vues et du studio son pour le mixage final.

Projet Wassershow : réalisation d'une documentation vidéo sur un projet d'éveil aux sciences

Projet Wahlen - Wei a firwat : réalisation d'un court-métrage documentaire sur les élections législatives au Luxembourg destiné aux cours d'éducation civique dans l'enseignement classique et technique. Le film explique le but des élections législatives et suit de près la campagne électorale de mai-juin 1999. D'autre part, il observe les

événements du jour des élections dans un bureau électoral, au Cercle Municipal et dans différents organes de presse.

La Femme sauvage de Lasauvage : enregistrement vidéo d'un spectacle théâtral de l'école primaire de Differdange

12es Rencontres de l'AEHT- Luxembourg 1999 : le début des festivités du 50e anniversaire du Lycée technique Hôtelier « Alexis Heck » était marqué par les Rencontres Annuelles de l'Association Européenne des Écoles d'Hôtellerie et de Tourisme accueillant plus de 600 participants. Le CTE a réalisé un reportage illustrant un choix des activités du 2 au 7 novembre 1999.

Projet ASTI : réalisation d'un film sur les conseils pratiques aux parents d'élèves du primaire

Technoport Schlassgoart : reportage

Photographie : - Nouvelles prises de vues format 24x36mm, réalisées en noir et blanc, en couleur, en diapositives et photos digitales (selon besoin), pour les besoins de divers groupes de travail, afin d'illustrer des manuels scolaires, brochures, dépliants:

Photographie: - Éveil aux Sciences : Visites à la ferme, matériel didactique, expressions corporelles

Photographie: - Économie : « Langages et principes de l'économie », classe 2e

Photographie: - Manuel de français, 5e et 6e année d'études

Photographie: - Mathématiques : Rallye Maach math

Photographie: - Éducation précoce : plan cadre

Photographie: - ISERP : reportages, journées pédagogiques, théâtre, documentation, expositions

Photographie: - Collaboration du CTE dans le cadre du projet d'établissement du Lycée technique Joseph Bech Grevenmacher

Enregistrement d'une multitude de mots, phrases et textes avec des élèves du régime préparatoire du Lycée technique Mathias Adam en vue de la création d'un CD-ROM dans le cadre d'un projet de la lutte contre l'illettrisme chez les jeunes luxembourgeois (programme européen Léonardo da Vinci).

Enregistrement et mise au point de matériel son pour les travaux de mémoire des étudiants de l'ISERP ainsi que pour les besoins des professeurs de l'ISERP.

Enregistrement avec différentes classes du primaire pour les besoins d'émissions radiophoniques dans le cadre d'émissions scolaires de la radio socioculturelle.

Démarrage d'un projet « Cinéma à l'école » pour l'enseignement primaire.

13.3 Programme d'action MEDIA2000

Dans le cadre du nouveau programme d'action MEDIA2000 concernant la promotion de l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement postprimaire, en tout, 48 projets ont été introduits par les différents établissements scolaires.

Étant donné que les demandes présentées pour un montant total de 150 millions pour l'exercice 1999 ont dépassé largement les crédits disponibles, tous les projets n'ont pas pu être exécutés soit dans leur intégralité, soit sous leur forme initiale, soit dans un premier temps.

La commission dans le domaine des médias d'enseignement instituée auprès du MENFP pour coordonner ce programme spécial d'équipement, ainsi que pour assurer la sélection, l'évaluation et le suivi des projets, a donc adopté les mesures suivantes pour l'année 1999:

La priorité absolue a été donnée aux projets qui impliquent toute la communauté scolaire.

Plusieurs projets introduits par un même établissement scolaire seront réalisés le cas échéant sous forme regroupée dans le cadre d'un Centre de Ressources Multimédia à créer dans l'établissement.

Certains projets introduits par plusieurs écoles et présentant de fortes analogies ont été regroupés dans un projet commun au niveau national.

Cette manière de procéder permet d'acquérir une première expérience dans un cadre circonscrit en vue d'un transfert et d'une implémentation plus rapide dans les autres établissements. Cette approche permettra, dès le début, d'établir des articulations avec tous les établissements concernés.

Suite à un 2e appel d'offre de projets dans le domaines des médias éducatifs lancé en 1999, les projets suivants ont été présentés par les établissements scolaires respectivement par les commissions nationales des programmes:

École	Titre du projet
LCD	METEO LCD2
LCD	La section Communication et multimédia
LCD	La section multimédia: l'atelier prépresse, une plateforme pour la pratique des langues et de l'éducation artistique
LCD	La photographie digitale: pour une approche pratique d'une nouvelle technologie
LCD	Lecture et nouveaux médias
LCD	WEB-CACHE
LCE	Bibliothèque: apprentissage et approfondissement des connaissances en technologies informatiques
LGE	Communication-Information (CDI) Volet 2
LMR	Atelier PAO 2000
LMR	WEBCASTING PLUS
LRS	Installation d'une bibliothèque multimédia

LTA	Formation des futurs chefs d'entreprises en vue de la maîtrise de l'informatique comme instrument de planification et de dressage de plans dans l'aménagement de jardins et d'espaces verts et comme instrument de gestion des stocks en horticulture
LTAM	L'ordinateur, l'outil indispensable dans le domaine d'activité du technicien en énergie et communication
LTB	Apprendre avec plaisir par le biais de l'utilisation de moyens informatiques Annexe2 et Annexe 3
LTB	L'intégration de l'informatique dans les travaux pratiques en chimie
LTC	L'ordinateur dans la formation des métiers de la coiffure
LTC	Création d'un Centre d'Information et de Documentation avec intégration de la bibliothèque existante
LTE	Installation et exploitation d'une ligne de communication direct (Ethernet sans fil) entre les deux sites du LTE
LTECG	Mise en valeur du centre de ressources multimédia dans les techniques quantitatives de gestion, dans les langues et à moyen terme dans toutes les branches
LTJB	LTJB goes Net, Upgrade
LTJB	Réseau didactique
LTJB	Ordinateurs en vue d'apprentissages individualisés au régime préparatoire
CL	Mise en place d'une banque de données pédagogiques consultable à domicile
CN CHIMIE	Apprentissage interactif de la chimie
CN INFO	Mise en place d'un serveur de bases de données pour la gestion de ressources didactiques et pédagogiques offertes sur Internet
MEN CTE	Intégration du multimédia dans la formation du régime préparatoire

13.4 Perspectives

Au début de l'année scolaire 1999/2000, le parc des ordinateurs dans les établissements du postprimaire s'élève à environ 2.500 unités, ce qui représente un rapport élève/ordinateur de 11 environ et une moyenne de 100 ordinateurs par école. L'omniprésence et la croissance massive des équipements des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires rendent nécessaire la mise à disposition du personnel pour l'assistance technique, la gestion et la maintenance du parc informatique dans les établissements scolaires.

Dans le cadre de la réorganisation du ministère, la réalisation des projets informatiques suivants devra être envisagée:

- Mise en place d'un nouveau réseau informatique
- Mise en place d'un système intégré d'information, de communication et de gestion avec interconnexion des services administratifs dépendant du ministère et des établissements scolaires
- Réalisation d'un système informatique de gestion administrative des élèves
- Réforme du système de gestion administrative du personnel enseignant

14 Les Sports

14.1 Conseil Supérieur de l'Éducation Physique et des Sports

En 1999, le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports a siégé en 5 séances plénières et le bureau s'est réuni à 4 reprises.

La commission des finances et la commission du congé sportif - instaurées de façon permanente au sein du C.S.E.P.S. - ont eu resp. 11 et 8 réunions pour aviser les demandes pour les subventions et contributions financières diverses ainsi que les octrois de congé sportif. Lors de 2 séances la commission du sport-loisir a examiné des suites concrètes à donner au document « Pour une politique du sport-loisir ». Un groupe de travail particulier étudie une planification pluriannuelle des besoins en « directeurs techniques nationaux » et les répercussions budgétaires pour les exercices subséquents.

Conformément aux missions définies par le règlement grand-ducal du 9 mai 1990 concernant l'organisation de l'organisme consultatif, le C.S.E.P.S. a

- entendu la politique sportive présentée par le nouveau ministre responsable pour le sport ;
- examiné les propositions budgétaires du département « SPORTS » pour 2000 en retenant des accents nécessaires aux budgets subséquents pour garantir au mouvement sportif le meilleur appui possible;
- retenu les différentes propositions des subsides ordinaires et extraordinaires, de même que les participations dans les frais de l'entraînement fédéral et dans les indemnités versées au personnel administratif des fédérations;
- admis le rapport annuel sur le congé sportif octroyé en réfléchissant sur d'éventuelles modifications à apporter à la réglementation et en discutant des extensions supplémentaires au profit des besoins fédéraux;
- suivi de près les travaux de réalisation du centre national sportif et culturel et l'instruction du projet de loi concernant son organisation;
- entendu un premier rapport du groupe de travail « directeurs techniques nationaux » concernant le profil des spécialistes à engager et les besoins actuels fédéraux ;
- écouté un exposé sur les substances et méthodes de dopage ainsi que sur les mesures de lutte antidopage prises au Luxembourg.

14.2 Organisme central du sport

Après son entrée en fonction au mois d'août dernier, le nouveau ministre ayant dans ses attributions le sport n'a pas tardé à entrer en contact avec le Président du Comité olympique et sportif luxembourgeois pour fixer une rencontre devant servir à un échange de vues sur des problèmes ponctuels, voire sur la politique sportive globale.

Au cours de cette première concertation, suivie d'une deuxième au mois de février 2000, ont notamment été abordés les thèmes suivants:

- l'état des deux projets de loi concernant l'un la loi sportive, l'autre la gestion du Centre national sportif et culturel,
- la lutte contre le dopage avec, sur le plan national, l'opportunité d'introduire des sanctions pénales à l'égard des pourvoyeurs de produits dopants, mais également des personnes qui incitent le sportif à se doper, et, sur le plan international, la mise en service, imminente à ce moment, de l'Agence mondiale

- anti-dopage,
- le budget du Ministère des Sports.

De par sa fonction d'organisme central du sport, le C.O.S.L. a avisé en date du 16 juin 1999 le projet de loi organisant le Centre national sportif et culturel. Tout en reconnaissant l'opportunité et la nécessité d'attribuer à ce nouveau centre une polyvalence dans ses affectations, le C.O.S.L. "insiste à ce que la vocation primaire et la destination primordiale soient sportives et qu'à ce titre la rentabilité du centre se concrétise davantage par le plein emploi et une utilisation sportive optimisée que par des rentrées financières escomptées à travers d'autres manifestations sans caractère sportif".

Dans son avis du 12 novembre 1999 portant sur le projet de budget des recettes et dépenses de l'État pour l'exercice 2000, le C.O.S.L. ne cache pas sa déception devant le fait que les crédits revenant directement au mouvement sportif en général, et aux fédérations sportives en particulier, ont été gelés. Aussi, il souhaite que le retard qui en découle soit rattrapé au plus vite dans les années à venir. Par ailleurs, il fait appel au Gouvernement afin que les bonnes intentions exprimées pour la promotion du bénévolat trouvent leurs retombées dans des mesures concrètes, tel l'abattement compensatoire - prévu à l'avant-projet de loi sportive - à accorder aux dirigeants bénévoles.

14.3 Sport de Compétition

AIDES FINANCIERES ET SUBSIDES AUX FEDERATIONS ET SOCIETES SPORTIVES AU TITRE DE LEUR FONCTIONNEMENT ET DE LEURS ACTIVITES

L'ensemble des données de l'exercice 1999 ne sont pas disponibles parce que les décomptes de l'entraînement fédéral et de nombreuses demandes de subsides extraordinaires ne sont présentés que lors du premier trimestre 2000 par les organismes fédéraux. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 1998 et indique les fonds disponibles en 1999 dont l'attribution reste similaire.

14.3.1 L'évolution des crédits

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre (articles budgétaires : 33.000, 33.001, 33.010, 33.012, 33.013 et 12.380)

ANNEE	CREDIT 33.000 Fonctionnement des Fédérations	CREDIT 33.001 Entraînement fédéral	CREDITS 33.010 33.012 Subsides ordinaires et extraordinaires	CREDIT 33.013 Cadres administratifs	CREDIT 12.380 Mesures spéciales	TOTAL DES AIDES	VARIATION en % (+)
1995	15.300.000	17.900.000	16.000.000	3.250.000	--	52.450.000	6,17
1996	15.700.000	18.600.000	17.200.000	3.600.000	1.500.000	56.600.000	7,91
1997	15.900.000	20.000.000	17.700.000	3.850.000	4.000.000	61.450.000	8,56
1998	16.500.000	21.600.000	19.200.000	4.125.000	5.800.000	67.225.000	9,39
1999	17.000.000	23.000.000	18.700.000	5.400.000	6.600.000	70.700.000	5,16
2000	17.000.000	23.000.000	18.700.000	5.500.000	7.500.000	71.700.000	1,41

14.3.2 Répartition des crédits en 1998

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont relevés de 61.450.000 à 67.225.000 francs, soit une augmentation de 5.775.000 francs ou de 9,39%.

Dans le détail, il y a la répartition ci-après:

- 17.048.000 francs comme participations de l'État aux frais de fonctionnement de 52 fédérations dont 16.500.000 francs à charge de l'article 33.000 et 548.000 francs prélevés du crédit pour subsides dans l'intérêt du sport-loisir pour les activités fédérales déployées dans ce domaine;
- 11.340.196 francs à titre de 151 subsides extraordinaires aux fédérations et aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles;
- 8.074.300 francs en tant que subsides ordinaires à 302 clubs selon des critères révisés dans l'intérêt:
 - de la promotion des activités des jeunes licenciés;
 - de personnels qualifiés pour encadrer les sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement des jeunes;
 - de relever les montants des subsides octroyés et d'obvier à un saupoudrage de fonds;
 - d'une simplification de la procédure administrative de la demande du subside;
- 4.125.000 francs pour intervenir dans les indemnités versées par 16 fédérations à du personnel administratif, en tout 15,25 tâches complètes. Selon les critères appliqués, il y a:
 - le remboursement de 25% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 1,2 Mio de francs pour une tâche complète ;
 - une limitation de l'aide spéciale à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les fédérations importantes (FLF, FLTT et FLT).
- 27.808.000 francs pour intervenir dans les indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux des fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les 7 sportifs engagés à la section du sport d'élite à l'Armée.

Ont été versés dans le détail :

- 21.542.000 francs pour 18 entraîneurs professionnels et 120 entraîneurs indemnisés non professionnels, soit une prise en charge de 48,5% d'une dépense arrondie de 49 Mio de francs;
- 4.266.000 francs pour les différentes mesures spéciales et l'organisation de quelque 120 stages de préparation pour cadres nationaux ;
- 2.000.000 francs au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois comme contribution à la préparation olympique de 10 athlètes signataires d'un contrat.

Le maximum accordé par entraîneur professionnel engagé à tâche complète est relevé à 1,0 Mio de francs, soit 80% d'un plafond de dépenses de 1.250.000 francs.

Aux aides directes énumérées ci-dessus s'ajoutent des contributions d'un montant de 5,5 Mio de francs pour des centres nationaux fonctionnant au profit de certains sports et de leur fédération, à savoir pour :

- la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- la F.L.B.P. le centre national de boules à Belvaux ;
- la F.A.L. le centre national de vol à voile à Noertrange ;
- la F.L.J.Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer.

14.3.3 Les crédits en 1999

Pour 1999, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ont dépassé le cap des 70 Mio de francs (70,7 Mio) et représentent une hausse de 5,16%.

Dans le détail sont prévus :

- 17,0 Mio de francs pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations ;
- 23,0 Mio de francs pour intervenir dans les indemnités des entraîneurs nationaux ainsi que pour l'organisation de stages, 1,4 Mio de francs permettent de contribuer à 1,0 tâche d'entraîneur complète supplémentaire ainsi que d'accentuer les aides pour les stages fédéraux ;
- 18,7 Mio de francs pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe particulière pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 5,4 Mio de francs pour intervenir dans les indemnités versées aux secrétaires administratifs avec aussi une ligne de crédit initiale pour une tâche partielle de directeur technique ;
- 6,6 Mio de francs pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations ayant développées des modèles de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sportifs d'élite à l'Armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des signataires d'un contrat olympique passe de 2,0 à 2,5 Mio de francs.
- 5,5 Mio de francs pour le fonctionnement des différents centres nationaux.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et aux clubs en 1998

(articles budgétaires: 33.000, 33.001, 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 12.320 et 12.380)

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS							TOTAL aides fédérations	% total des crédits	AIDES AUX CLUBS		
	Fonctionnement fédéral	Subsides extraordinaires	Entraînement Fédéral + Mesures spéc.	Nbre prof. 1)	Nbre non- prof. 2)	Cadres administratifs	Nombre Tâches 3)			Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides extraordinaire s
Aéronautisme	315 000	368 000	-	-	-	142 000	0,50	825 000	1,42	-	-	-
Alpaps	55 000	1 300 000	-	-	-	-	-	1 355 000	2,33	-	-	-
Alpinisme	115 000	-	-	-	-	-	-	115 000	0,20	-	-	-
Arts martiaux	546 000	356 496	628 000	-	6	-	-	1 530 496	2,64	455 100	24	-
Athlétisme	1 090 000	689 000	1 070 000	1	6	173 000	0,75	3 022 000	5,20	294 600	10	487 000
Automobilisme	150 000	-	-	-	-	-	-	150 000	0,26	-	-	-
Badminton	389 000	-	513 000	1	-	-	-	902 000	1,55	71 900	5	236 000
Basketball	1 102 000	501 000	1 689 000	1	11	300 000	1,50	3 592 000	6,19	1 074 200	25	-
Basketball corporatif	88 000	-	-	-	-	-	-	88 000	0,15	-	-	-
Billard	190 000	180 000	68 000	-	1	-	-	438 000	0,75	-	-	-
Boules et pétanque	115 000	-	28 000	-	2	-	-	143 000	0,25	-	-	-
Boxe	77 000	50 000	-	-	-	-	-	127 000	0,22	-	-	-
Canoë/kayak	183 000	52 000	92 000	-	1	-	-	327 000	0,56	10 000	1	-
Cricket	50 000	-	-	-	-	-	-	50 000	0,09	-	-	-
Cyclisme	715 000	424 000	1 496 000	1	2	272 000	1,00	2 907 000	5,01	84 600	7	-
Danse	40 000	-	-	-	-	-	-	40 000	0,07	-	-	-
Darts	80 000	-	-	-	-	-	-	80 000	0,14	-	-	-
Échecs	140 000	10 000	271 000	-	2	-	-	421 000	0,73	-	-	31 000
Équitation	250 000	240 000	609 000	-	3	241 000	1,00	1 340 000	2,31	43 500	3	-
Escrime	358 000	146 000	1 000 000	1	-	-	-	1 504 000	2,59	54 100	4	130 000
Football	1 335 000	208 000	3 075 000	2	4	600 000	2,00	5 218 000	8,99	3 174 600	95	-
Football américain	63 000	-	100 000	-	2	-	-	163 000	0,28	-	-	-
Football corporatif	155 000	-	-	-	-	-	-	155 000	0,27	-	-	-
Golf	110 000	-	-	-	-	-	-	110 000	0,19	-	-	38 000
Golf sur pistes	105 000	-	-	-	-	-	-	105 000	0,18	-	-	-
Gymnastique	806 000	252 000	1 661 000	3	1	77 000	0,50	2 796 000	4,81	531 300	20	-
Haltérophilie./lutte/powerlifting.	304 000	268 000	141 000	-	3	137 500	0,50	850 500	1,46	10 000	1	-
Handball	736 000	-	1 820 000	-	7	321 500	1,00	2 877 500	4,96	329 400	13	417 000
Handicapés	200 000	-	-	-	-	-	-	200 000	0,34	-	-	-
Hockey sur gazon	55 000	-	-	-	-	-	-	55 000	0,09	-	-	-

Hockey sur glace	105 000	340 000	196 000	-	2	-	-	641 000	1,10	35 000	1	-
Korfball	40 000	-	-	-	-	-	-	40 000	0,07	-	-	-
Marche populaire	110 000	-	-	-	-	-	-	110 000	0,19	-	-	-
Médecine du sport	10 000	-	-	-	-	-	-	10 000	0,02	-	-	-
Moto-cyclisme	120 000	-	70 000	-	3	-	-	190 000	0,33	-	-	-
Musculation/body-building	60 000	107 000	-	-	-	-	-	167 000	0,29	-	-	-
Natation/sauvetage	919 000	151 000	1 602 000	1	5	116 000	0,50	2 788 000	4,80	275 400	9	92 500
Pêche sportive	180 000	320 000	125 000	-	6	100 000	0,25	725 000	1,25	-	-	-
Quilles	235 000	134 100	40 000	-	9	137 000	0,50	546 100	0,94	-	-	48 000
Rugby	295 000	354 000	300 000	1	-	-	-	949 000	1,63	-	-	-
Skate	-	50 000	-	-	-	-	-	50 000	0,09	-	-	-
Ski	163 000	-	201 000	-	2	-	-	364 000	0,63	-	-	-
Ski nautique	152 000	-	-	-	-	-	-	152 000	0,26	-	-	-
Sports de glace	272 000	80 000	337 000	-	9	-	-	689 000	1,19	51 600	3	-
Sports santé	60 000	-	-	-	-	-	-	60 000	0,10	-	-	-
Sports sub-aquatiques	169 000	-	-	-	-	-	-	169 000	0,29	-	-	-
Squash-Rackets	125 000	-	118 000	-	2	-	-	243 000	0,42	-	-	-
Tennis	1 113 000	341 000	1 928 000	2	12	600 000	2,00	3 982 000	6,86	511 800	24	160 000
Tennis de table	1 530 000	1 450 000	4 756 000	3	9	600 000	1,75	8 336 000	14,36	663 000	34	80 000
Tir à l'arc	160 000	111 000	171 000	-	3	-	-	442 000	0,76	56 600	5	0
Tir aux armes sportives	371 000	282 000	278 000	-	3	128 000	0,50	1 059 000	1,82	42 500	4	0
Voile	210 000	-	-	-	-	-	-	210 000	0,36	43 900	1	0
Volleyball	732 000	263 000	1 425 000	1	4	180 000	1,00	2 600 000	4,48	261 200	13	408 100
LASEL	-	60 000	-	-	-	-	-	60 000	0,10	-	-	120 000
LASEP	-	-	-	-	-	-	-	000	0,00	-	-	5 000
Comité Olympique	-	-	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000	3,44	-	-	-
TOTAUX	17 048 000	9 087 596	27 808 000	18	120	4 125 000	15,25	58 068 596	100	8 074 300	302	2 252 600
Nombre des bénéficiaires	52	108	30	-	-	16	-	206	-	302	-	43

Remarques: 1) Nombre des entraîneurs professionnels engagés auprès des fédérations des entraîneurs indemnisés non professionnels pour secrétaires administratifs des crédits attribués

2) Nombre
3) Nombre des tâches
4) Pourcentage du total

14.4 CONGE SPORTIF

Le crédit budgétaire global mis à disposition en 1999 pour l'octroi de congé sportif est de 10 Mio de francs

14.4.1 Congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Le tableau annexé au présent chapitre indique un total de 1.612 jours de congé attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs pour 171 bénéficiaires relevant du C.O.S.L. et de 15 fédérations. Une part de 80% du congé alloué, c'est-à-dire 1.293 jours ont donné lieu à un remboursement, à raison de 20%, il y a des bénéficiaires du secteur public.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1998	sportifs/accomp.	6.788.219	1086 jours remboursés sur 1211
1999	idem	8.278.428	1293 jours remboursés sur 1612

Les 1612 jours sont répartis comme suit :

- 1.255 jours aux athlètes d'élite dont 176 jours pour des stages de préparation et 1.079 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 357 jours pour le personnel d'encadrement.

Le coût moyen d'un jour de congé accordé aux sportifs et aux accompagnateurs officiels est de 6.400 francs, soit 150 francs de plus que l'année précédente (6.250 francs).

Mesures particulières en faveur des cadres d'élite du C.O.S.L., de « modèles » de préparation ainsi que des athlètes signataires d'un contrat olympique :

14.4.2 Cadres d'élite du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif est relevé à 30 jours pour les membres des cadres « A » et « Espoirs ». La mesure ne s'applique finalement qu'à une dizaine de sportifs qui exercent une profession, la plupart des athlètes sont encore scolarisés.

14.4.3 Signataires d'un contrat olympique et leurs accompagnateurs

Sur les 11 athlètes sous contrat olympique en 1999, 3 sportifs et 5 membres du personnel d'encadrement (2 entraîneurs et 3 kinésithérapeutes) ont bénéficié de 316 jours pour un montant global de 2.018.605 francs.

14.4.4 Modèle FLTT

Jusqu'à 35 jours de congé sportif sont accordés dans l'intérêt des sportifs admis à ce programme de préparation et de compétition. En 1999, le « modèle FLTT » a comporté 79 jours de congé sportif attribués à 2 sportifs, soit une dépense de 344.856 francs. Les autres sportifs admis au « modèle FLTT » sont ou bien encore scolarisés, sportive professionnelle ou à la section des sportifs d'élite à l'Armée.

14.4.5 Modèle FLF

L'octroi d'un contingent de 500 jours de congé sportif, soit 25 jours au maximum par an pour un cadre de 20 joueurs, est décidé en faveur de l'équipe nationale de football. 21 joueurs et 3 officiels ont bénéficié de 486 jours, dont 429 jours remboursés pour un montant de 2.377.161 francs.

14.4.6 Modèle FLH

Depuis la saison 97/98, des mesures spéciales sont prises dans l'intérêt de l'équipe nationale de handball. Le congé sportif accordé en 1999 est de 247 jours à 21 joueurs et 4 officiels, dont 193 jours remboursés pour un montant de 1.048.107 francs.

14.4.7 Participation aux Jeux des Petits États d'Europe (J.P.E.E.)

Un congé spécial de 3 jours a été octroyé pour 55 sportifs, au personnel d'encadrement et à 8 arbitres à l'occasion de la participation aux J.P.E.E. au Liechtenstein. 126 jours sur les 165 jours accordés ont été remboursés pour un montant global de 829.602 francs.

14.5 Congé sportif pour dirigeants

239 jours sont accordés à 59 dirigeants techniques et administratifs dont 204 jours remboursés pour un montant de 1.714.851 francs qui représente 17% des crédits répartis.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1998	dirigeants/arbitres	1.809.545	232 jours remboursés sur 274
1999	idem	1.714.851	204 jours remboursés sur 239

Selon les priorités fixées le congé est attribué comme suit,

- 103 jours à des arbitres et juges,
- 74 jours à des dirigeants luxembourgeois membres effectifs d'organismes internationaux,
- 57 jours à des dirigeants pour l'organisation d'événements sportifs internationaux officiels,
- 5 jours pour des cours de perfectionnement.

Pour les dirigeants, un coût moyen de 8.400 francs par jour de congé sportif est à enregistrer, soit une augmentation de 600 francs par rapport à 1998. Ce coût dépasse de 2.000 francs celui des sportifs.

Détails concernant le congé sportif octroyé en 1999

Année 1999	Fédération	Bénéficiaires				Jours de congé			Jours		
		Sportifs	Accompagnateurs	Dirigeants	Arbitres	Total	Sportifs Accomp.	Dirigeants Arbitres	Total	remboursés (secteur privé)	non-remboursés (secteur public)
Sports collectifs:	FLBB	6	6	0	0	12	65	0	65	48	17
	FLF	21	3	0	8	32	486	29	515	458	57
	FLH	21	4	0	4	29	247	12	259	197	62
	FLR	0	1	0	0	1	2	0	2	2	0
	FLVB	0	0	2	1	3	0	27	27	15	12
sous-total:	5	48	14	2	13	77	800	68	868	720	148
Sports individuels:	COSL *)	31	23	0	5	59	183	15	198	151	47
	FAL	0	0	3	0	3	0	21	21	21	0
	FLA	10	7	1	1	19	204	11	215	173	42
	FLAM	1	0	0	0	1	5	0	5	5	0
	ACL	0	0	0	1	1	0	2	2	2	0
	FLAB	2	1	1	0	4	24	1	25	25	0
	FLBP	0	0	2	0	2	0	6	6	6	0
	FSCCL	0	4	5	0	9	14	17	31	31	0
	FLDE	0	0	1	0	1	0	2	2	0	2
	FLGYM	0	0	4	0	4	0	21	21	21	0
	FLHLP	0	0	1	0	1	0	8	8	8	0
	FLJQ	7	3	0	2	12	30	6	36	32	4
	FLMBB	0	0	0	1	1	0	1	1	1	0
	FLNS	0	2	0	0	2	28	0	28	28	0
	FLPS	0	1	0	0	1	2	0	2	2	0
	FLT	2	0	5	1	8	19	21	40	40	0
	FLTT	3	2	0	3	8	169	10	179	103	76
	FLTA	0	1	1	2	4	8	18	26	26	0
	FLTAS	7	2	1	0	10	126	2	128	93	35
	LASEL	0	0	0	3	3	0	9	9	9	0
Sous-total:	COSL+19 féd.	63	46	25	19	153	812	171	983	777	206
Total:	COSL+24 féd.	111	60	27	32	230	1612	239	1851	1497	354

*) le congé octroyé aux sportifs de 9 fédérations pour les Jeux des Petits États d'Europe (JPEE) est repris globalement dans cette ligne

14.6 École Nationale de l'Éducation Physique et des Sports

Les activités de l'ENEPS les dernières années se sont concentrées essentiellement sur l'organisation des formations sportives et des Centres de Formation, en étroite collaboration avec les fédérations concernées. Madame le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports a initié deux projets qui vont influencer fortement le développement de l'ENEPS.

14.6.1 La réforme des formations sportives de l'ENEPS.

L'ENEPS gère en moyenne 50 formations par année, d'entraîneurs, d'animateurs sport - loisir et de juges - arbitres. Or il faut constater, surtout en ce qui concerne la formation des entraîneurs, une diminution sensible des candidats qui s'inscrivent aux cycles moyen et supérieur. La principale raison en est le manque de disponibilité des candidats potentiels accaparés par leur activité professionnelle et qui ne peuvent pas libérer le temps nécessaire pour une longue période de temps.

Donc une réforme des formations s'impose qui tienne compte de cette contrainte, tout en garantissant aux intéressés une formation de bon niveau.

14.6.2 Le développement des Centres de Formation et la création de classes sportives.

L'appui scolaire des sportifs sera renforcé et la tâche correspondante des professeurs sera intégrée dans leur tâche normale d'enseignant. Il en est de même pour les professeurs d'EPS qui assurent des tâches d'entraînement

Les Centres de Formation existants seront étendus à d'autres catégories d'âge et de nouveaux Centres de Formation seront mis en route.

Par ailleurs il est envisagé de créer des classes sportives au niveau du cycle inférieur de l'enseignement classique et technique. L'objectif fondamental de ces classes sportives est de ne plus séparer études et activités sportives qui doivent former une unité, un ensemble où l'école et le sport se rallient.

Afin d'épauler l'ENEPS dans la mise au point des projets annoncés par Madame le Ministre, deux professeurs d'EPS, avec chacun une mi-tâche, sont venus renforcer le staff de l'ENEPS.

14.6.3 Les formations de l'ENEPS en 1999.

En 1999 l'ENEPS a géré 46 formations en collaboration avec la collaboration de 15 fédérations concernées. La répartition des formations était la suivante :

- Entraîneurs : 14 formations dont 11 cycles inférieurs et 3 cycles moyens.
- Juges - arbitres : 26 formations dont 18 cycles inférieurs, 4 cycles moyens et 4 cycles supérieurs
- Sport - loisir : 3 formations
- Recyclages : 3 stages.

1. Formations juges et arbitres

Athlétisme :	Juges de triathlon cycle supérieur
Arts Martiaux :	Arbitres de karate cycle inférieur
	Arbitres de tae-kwon do cycle inférieur
Basket-Ball :	Arbitres de basket-ball cycles inférieur, moyen et supérieur
Danse pour Amateurs :	Scrutateurs de danse cycle inférieur
Football :	Arbitres de football cycles inférieur, moyen et supérieur
Gymnastique :	Juges de gymnastique artistique cycle inférieur
Hand-Ball :	Arbitres de hand-ball cycles inférieur et moyen
Hockey Sur Glace :	Arbitres de hockey sur glace cycle inférieur
Haltérophilie, Lutte et Powerliftinging :	Arbitres d'haltérophilie cycle inférieur
	Arbitres de powerlifting cycle inférieur
Natation et Sauvetage :	Juges de natation cycles inférieur et moyen
Tennis :	Arbitres de tennis cycles inférieur et moyen
Tennis de Table :	Arbitres de tennis de table cycles inférieur et supérieur
Cyclisme :	Juges de cyclisme cycle inférieur
Ski Nautique :	Juges de ski nautique cycle inférieur

2. Formation pour entraîneurs

Athlétisme :	Entraîneurs d'athlétisme cycle inférieur
Athlétisme :	Entraîneurs de triathlon cycle inférieur
Arts Martiaux :	Entraîneurs de jiu-jitsu cycle inférieur
Activités et sports sub-aquatiques :	Moniteurs de plongée cycle inférieur
Basket-Ball :	Entraîneurs de basket-ball cycles inférieur et moyen
Football :	Entraîneurs de football cycles inférieur et moyen
Gymnastique :	Moniteurs de gymnastique artistique cycles inférieur et moyen
Hand-Ball :	Entraîneurs de handball cycle inférieur
Tennis :	Entraîneurs de tennis cycle inférieur
Tennis de Table :	Entraîneurs de tennis de table cycle inférieur
Cyclisme :	Entraîneurs de cyclisme cycle inférieur

3. Epreuves d'assimilation

Football :	Entraîneurs de football cycle inférieur
------------	---

4. Formation pour animateurs de sport - loisir

Animateurs de sport-loisir :	cycle inférieur
Animateurs de sport-loisir :	cycle inférieur
Aides touristiques :	stage d'initiation

5. Cours de recyclage

Cyclisme :	Juges de cyclisme
Football :	Arbitres de football

14.6.4 Les Centres de formation en 1999.

En 1999 l'ENEPS a organisé six Centres de Formation (CF) comprenant 14 groupes d'âge différents :

Centre de Formation Athlétisme :	29 sportifs inscrits
Groupe 1	catégorie d'âge : 1982/83
Groupe 2	catégorie d'âge : 1984/85
Centre de Formation Basket-Ball :	62 sportifs inscrits
Groupe Jeunes Filles 1	catégorie d'âge : 1981/82
Groupe Jeunes Filles 2	catégorie d'âge : 1983/84
Groupe Garçons 1	catégorie d'âge : 1981/83
Groupe Garçons 2	catégorie d'âge : 1985/87
Centre de Formation Cyclisme :	14 sportifs inscrits
Groupe 1	catégorie d'âge : 1980/82
Groupe 2	catégorie d'âge : 1983/84
Centre de Formation Football :	53 sportifs inscrits
Groupe 1	catégorie d'âge : 1982/83
Groupe 2	catégorie d'âge : 1983/85
Centre de Formation Hand-Ball :	37 sportifs inscrits
Groupe 1	catégorie d'âge : 1982/83
Groupe 2	catégorie d'âge : 1984/85
Centre de Formation Tennis de Table :	34 sportifs inscrits
Groupe 1	catégorie d'âge : 1983/87
Groupe 2	catégorie d'âge : 1986/90

Le total des sportifs inscrits aux Centres de Formation pendant l'année scolaire 1998/1999 est de 229.

14.7 Contrôle médico-sportif

14.7.1 Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 31 médecins et un personnel assistant de 29 secrétaires. A partir du mois de mars, le service médico-sportif de Clervaux a repris ses fonctions sous la direction d'un nouveau médecin du sport. Les honoraires et indemnités à concurrence de 10.754.484 francs sont à charge des crédits budgétaires.

En 1999, 10971 examens ont été effectués dans les différents centres. 12 sportifs ont été déclarés définitivement inapte à toute activité sportive de compétition. Pour d'autres sportifs des inaptitudes se sont avérées pour la discipline sportive choisie et ils ont été orientés vers d'autres sports, mieux adaptés à leur état de santé. 20% des sportifs ont été déclarés inapte de façon temporaire jusqu'à ce qu'une mise au point plus approfondie ait permis de mieux juger de leur état de santé.

14.7.2 L'examen des jeunes sportifs des centres de formation à l'ENEPS

Les sportifs âgés de 12 à 14 ans, au nombre de 73, des centres de formation ont été examinés de façon approfondie. Tout au long de l'année, les sportifs blessés ou malades ont été vus en urgence par le responsable du service médico-sportif.

14.7.3 L'examen des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. A la fin de l'examen médico-sportif les sportifs ont un entretien avec un psychologue.

En 1999, 68 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ont été suivis tout en cours d'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL. Le coût des examens particuliers des sportifs d'élite est de 917.349 francs.

14.7.4 Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 107 contrôles ont été effectués en 1999, dont 42 ont porté sur des athlètes luxembourgeois.

8 contrôles ont été positifs dont trois powerlifters étrangers et 5 bodybuilders luxembourgeois. Les substances trouvées faisaient partie de la classe des stimulants et des anabolisants. Les procédures habituelles ont été mises en route.

Le Comité National de Lutte contre le Dopage dans le Sport (CNLDS), dans le cadre de sa mission éducative, a établi un document contenant la liste de référence actualisée des classes pharmacologiques de substances dopantes et de méthodes interdites de dopage, l'énumération selon la nomenclature alphabétique des médicaments ou spécialités pharmaceutiques autorisées et en vente sur le marché luxembourgeois qui contiennent une substance dopante.

Ce document a été envoyé à tous les médecins de l'Association des Médecins et Médecins-dentistes, aux pharmaciens de l'Association des Pharmaciens, aux kinésithérapeutes du sport, aux fédérations nationales et aux sportifs d'élite faisant partie des cadres du COSL.

14.7.5 Contacts internationaux

Les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve et Sarrebruck ainsi que l'INSEP à Paris ont été entretenus.

14.7.6 Formation en Médecine du Sport

En collaboration avec la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport et sous la tutelle académique de l'Université de Sarrebruck, une Formation en Médecine du Sport à Luxembourg, destinée aux médecins luxembourgeois, est organisée. Depuis le mois de mars 1999, 10 séances de formation ont eu lieu à l'INS. Une quarantaine de médecins ont régulièrement suivi les cours. De nombreux médecins du sport déjà attirés ont profité de l'occasion pour approfondir leurs connaissances.

La formation se termine en juillet 2000 par un examen et est sanctionnée, en cas de réussite, par un certificat d'études spéciales en médecine du sport.

14.7.7 Projet d'une campagne « Gesond duerch Bewegung »

Au printemps 1999, ensemble avec le Ministère de la Santé, il a été organisé une conférence de presse afin de présenter un projet à long terme pour sensibiliser la

population luxembourgeoise à pratiquer une activité physique régulière et à adopter une hygiène de vie saine.

Les objectifs sont

- l'information et la sensibilisation de la population luxembourgeoise sédentaire par des moyens de communications modernes;
- l'orientation de la population vers des activités physiques adaptées à leurs capacités physiques et à leurs besoins personnels;
- l'information sur les risques d'une activité physique mal exécutée;
- la promotion d'une hygiène de vie saine.

Les deux Ministères de la Santé et des Sports ont été présents à la Foire Internationale pour informer et sensibiliser la population luxembourgeoise. A cette occasion une brochure d'information a été distribuée.

14.8 Le Sport-Loisir

14.8.1 Le service du sport-loisir

Le service du sport-loisir a étroitement collaboré aux traditionnelles journées nationales (bicyclette, canoë-kayak, marche, City Jogging, etc.), notamment par l'édition et la diffusion d'affiches et de dépliants de présentation y relatifs. Pour la première fois, le rugby a fait partie de ces manifestations populaires.

En vue de revaloriser les journées et d'augmenter le nombre des participants, la création d'un « Fitness-Pass » est envisagée, certifiant la participation à plusieurs manifestations. Le but de cette action est d'encourager les gens à pratiquer d'autres sports que celui qu'ils pratiquent habituellement, et elle sera menée conjointement avec les fédérations concernées et le C.O.S.L.

Relevons également la participation d'un nombre élevé de personnes âgées à la fête sportive interrégionale « Europa bewegt sich » à Sarrelouis et la continuation de cette campagne attrayante en l'an 2000 au Grand-Duché.

La commission du brevet sportif national, ayant reconnu l'opportunité d'une révision du concept de l'insigne sportif après plus de cinquante ans d'existence, a procédé à une réforme des critères et à des modifications du système de pointage. La « semaine du brevet sportif » sera étendue cette année aux mois de mai et juin et les épreuves pourront se faire dans le cadre d'une journée nationale.

Un questionnaire à envoyer aux administrations communales est en voie d'élaboration, afin de dresser l'inventaire des installations sportives accessibles au sport pratiqué sous une forme non compétitive. Notons aussi que le calendrier du sport-loisir, qui a pris de l'ampleur depuis sa première parution en 1986, est devenu un instrument utile pour toutes les personnes désirant avoir des informations, des recommandations, voire un aperçu sur les activités sportives récréatives offertes dans notre pays.

14.8.2 Wibbel an Dribbel

Pendant l'avant-dernière semaine de l'année scolaire s'est déroulée la 9ème édition de cette action de promotion sportive d'été créée en 1991 au vu de la nécessité d'épauler les fédérations sportives dans la recherche et la sélection de jeunes

talents. Dans ce but, 2.500 enfants sont initiés à une douzaine de disciplines sportives traditionnelles tout en maintenant une ambiance de fête et de détente.

La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers l'INS ainsi que le concours des 12 fédérations sportives présentes toute la semaine garantissent l'énorme succès de l'action.

L'encadrement des enfants pendant toute la journée est assuré par plus de quatre-vingts animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants selon un horaire fixe à travers 2 ateliers par fédération dirigés par des responsables fédéraux.

D'autre part, l'encadrement médical est placé sous la direction du médecin-chef de division du service médico qui est assisté dans sa tâche par 5 secouristes de la Croix-Rouge équipés d'une tente de premiers secours et de 2 ambulances en permanence sur place. Il en résulte qu'en 1999 des incidents graves ne se sont pas produits.

Lors de la pause de midi, des activités sous forme de numéros artistiques, de stands d'information avec des jeux, des tombolas et du matériel d'information sont proposés aux enfants après leur repas en commun.

14.8.3 Sauvegarde du Patrimoine Sportif

Il faut relever que le centre d'archives et de documentation à l'annexe de l'Institut National des Sports à Pulvermuhl a pu être sensiblement complété dans le courant de l'exercice écoulé et a été fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de brochures, de chroniques ou à la réalisation d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

En 1999, le service a collaboré à la réalisation de deux expositions, ainsi que de deux livres jubilaires, dans le cadre du centenaire de la FLGym et du 90e anniversaire de la FLF.

L'implantation future du musée des sports dans le Centre National Sportif et Culturel à Luxembourg-Kirchberg est un choix judicieux qui va permettre de réaliser plusieurs objectifs en une seule opération: la promotion d'un musée des sports en général et la concentration de tout le matériel (archivage, stockage, exposition) en un endroit très fréquenté par des sportifs et des visiteurs luxembourgeois et étrangers.

14.9 Infrastructures sportives

14.9.1 Centre national sportif et culturel Kirchberg

Par la loi du 2 mai 1996, le Gouvernement est autorisé à procéder à la construction du CNSC dans le cadre d'une enveloppe financière de 2,5 milliards de francs.

Le 15 décembre 1997 il y a le premier coup de pelle et la mise en chantier du nouvel ensemble est définitivement entamée.

Tandis qu'il est prévu de clôturer les travaux du lot 1, entreprise générale CLOS ET COUVERT, au premier semestre de l'an 2000, les travaux du lot 2, entreprise générale "TECHNIQUES" et ceux du lot 3, entreprise générale "SECONDS OEUVRES" ont démarré au courant de 1999.

Selon les prévisions de l'administration des bâtiments publics, le chantier sera terminé fin 2001 et la mise en service est à programmer pour 2002.

Un projet de loi organisant le Centre national sportif et culturel par la création d'un établissement public est approuvé par le conseil de Gouvernement le 19 janvier 1999. Le conseil d'État est saisi pour avis en date du 12 avril 1999 et le projet est déposé à la Chambre des Députés le 4 mai 1999.

Les chambres professionnelles et le C.O.S.L. ont émis leurs avis au courant de l'année 1999.

En préfiguration des activités du C.N.S.C., il est envisagé de mettre en place un comité d'accompagnement avec une équipe de gestion pour orienter les travaux, préparer le fonctionnement et programmer l'animation. A ces fins des fonds initiaux sont à disposition au budget 2000.

14.9.2 Le 7e programme quinquennal d'équipement sportif.

La loi autorisant le Gouvernement à subventionner un septième programme quinquennal d'équipement sportif avec une enveloppe financière de 1.350.000.000 francs remonte au 24 décembre 1997.

Les règlements grand-ducaux des 29 mai 1998 et 24 février 1999 ont arrêté deux listes de projets à subventionner.

La réalisation de ces projets nécessite l'enveloppe de 1.350 mio de francs à raison:

- d'un montant de quelque 287 mio de francs qui est affecté au financement de 14 projets inscrits sur les listes finales du 6e programme, les travaux s'en étant poursuivis en 1998 et 1999;
- d'un montant de 833 mio de francs qui est destiné au financement de 31 projets nouveaux;
- d'un montant de 230 mio de francs qui sert à financer 13 projets de modernisation d'installations existantes.

L'état d'avancement des projets au 31 décembre 1999 se présente comme suit:

37 installations sont en service:

- 9 halls multisports
- 6 halls des sports
- 4 salles des sports
- 2 piscines couvertes
- 1 piscine de plein air
- 7 terrains de football
- 4 halls de tennis
- 2 centres de tennis de plein air
- 2 plaines multisports

21 installations sont cours de réalisation:

- 4 halls multisports
- 3 halls des sports
- 2 piscines couvertes
- 1 piscine de plein air
- 1 bassin d'apprentissage
- 6 terrains de football

- 1 stand de tir

Il y a eu l'instruction de 44 projets non encore inscrits à un programme quinquennal, à savoir 24 équipements nouveaux et de 20 projets de modernisation. 12 installations en sont déjà en cours d'exécution. Ce nouvel investissement global est à présumer à 4.500 mio de francs et la participation de l'État est à reprendre au 8^e programme dont le principe est décidé par le Gouvernement.

14.9.3 Centre national de tir Eurostand

Sous l'impulsion de l'État et dans le cadre d'une coopération transfrontalière, la Fédération Luxembourgeoise de Tir aux Armes Sportives a conclu le 3 novembre 1999 avec la Ligue Lorraine de Tir une convention lui garantissant l'accès et l'utilisation de l'Eurostand à Volmerange-les-Mines aux abords directs de la frontière avec le Luxembourg, renonçant aussi par là à poursuivre le projet d'un stand national au Luxembourg même. L'Eurostand se compose d'installations de tir modernes, vastes et nombreuses et a été réalisé par le District de Cattenom avec les contributions du Conseil Général de la Moselle, de l'État français et de l'Union européenne.

Un crédit spécial de 8.160.000 francs, inscrit au budget des dépenses pour l'exercice 2000, est destiné à fournir à la FLTAS l'apport financier qu'elle a à produire comme contribution unique à titre des parts de fondateur et dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements de tir supplémentaires.

14.10 Relations Internationales

14.10.1 La lutte contre le dopage dans le sport

L'année 1999 est caractérisée par la réaction du Comité International Olympique (C.I.O.) pour dénoncer les multiples scandales liés au dopage, éclatés au grand jour lors du Tour de France en 1998. Du 2 au 4 février, le C.I.O. a convoqué à Lausanne une Conférence Mondiale sur le dopage dans le sport dont le but principal était de créer une agence mondiale pour lutter contre ce fléau. Au nom du Ministre des Sport et de la Santé de ce moment, les démarches luxembourgeoises contre le dopage ont été présentées.

Déjà le Conseil européen de Vienne avait exprimé sa préoccupation et souligné la nécessité d'une mobilisation au niveau de l'Union européenne. Par la suite, les ministres en charge du sport se sont réunis de manière informelle à trois reprises en 1999 pour traiter des questions relatives au dopage. Sous la présidence allemande, il y avait une initiale réunion le 18 janvier 1999 à Bonn / Bad Godesberg pour fixer une stratégie coordonnée au niveau communautaire avant la Conférence de Lausanne, pour avoir une meilleure complémentarité entre les mesures et actions prises au niveau national et celles relevant plutôt du niveau européen. Il y a eu concertation et concordance de vues avec le Conseil de l'Europe, cette première organisation intergouvernementale à s'être attaquée au problème.

Ensuite la deuxième réunion était convoquée par la présidence allemande les 1^{er} et 2^e juin à Paderborn pour examiner le projet de la création d'une agence internationale indépendante et transparente, pour en déterminer les missions et la composition et pour étudier la participation de l'UE de même qu'un éventuel co-financement de sa part.

Sous la présidence finlandaise, les Ministres des sports se sont vus une troisième fois le 25 octobre à Vierumäki, réunion qui fut précédée du 18 au 20 octobre à Helsinki par une réunion des directeurs des sports. Il était préconisé d'héberger le siège de l'Agence mondiale antidopage dans un pays de l'UE et le Luxembourg a soumis sa candidature avec six autres pays et villes (Bonn, Vienne, Lisbonne, Madrid, Lille et Athènes).

L'Agence mondiale antidopage doit constituer le cadre d'un partenariat du mouvement olympique et sportif avec les pouvoirs publics. Lors d'une rencontre qui s'est tenue le 2 novembre 1999, le C.I.O. et l'Union Européenne sont tombés d'accord sur le projet de statuts de l'Agence. L'Agence a été constituée le 10 novembre 1999 sous la forme d'une fondation de droit privé avec l'objectif d'être pleinement opérationnelle pour les Jeux Olympiques de Sydney en septembre 2000.

Les organisations gouvernementales et les organisations sportives auront une représentation égale au sein du conseil de fondation dont les décisions de grande importance seront prises sur la base d'un consensus. Ce conseil est chargé de fixer des critères de sélection de la ville qui deviendra le siège définitif de l'agence, celui-ci se situant provisoirement à Lausanne.

Lors d'une étape transitoire de deux ans jusqu'au 1^{er} janvier 2002, le financement de l'Agence sera assuré par le C.I.O. et l'UE aura deux représentants ad personam dans le conseil de fondation, la commission participant à titre d'observateur.

14.10.2 Le modèle européen du sport

Suite au traité d'Amsterdam dans le cadre duquel le sport n'a été repris que par une déclaration lui reconnaissant son rôle sur le plan social, le Conseil européen à Vienne a invité la Commission à lui soumettre pour sa réunion d'Helsinki un rapport en vue de conserver au sport ses spécificités et ses structures actuelles tout en respectant les fondements des traités européens.

Lors de nombreuses consultations avec le mouvement olympique, les fédérations sportives, les industries du sport, les médias, les gouvernements et les institutions communautaires, notamment à l'occasion des Assises du sport de l'Union européenne, spécialement convoquées du 20 au 23 mai 1999 à Olympie en Grèce, le rapport préconise des efforts convergents de tous les intervenants pour concilier la dimension économique du sport avec celle d'être l'un des domaines d'activité qui concerne et rapproche le plus de citoyens de l'union européenne.

Il s'agit d'obvier à un affaiblissement de la fonction éducative et sociale du sport, mobiliser tous les instruments pour lutter contre le dopage, clarifier l'environnement juridique du sport avec également un aménagement des règles de la concurrence préservant à la fois le principe de l'égalité des chances et en sport cette inamovible incertitude des résultats.

A Helsinki en décembre, le Conseil a avalisé le rapport quoique l'ordre du jour trop chargé n'ait pas permis une discussion de détails et la Commission est chargée avec les présidences portugaise et française à poursuivre la clarification des caractéristiques du sport européen.

14.11 Institut National des Sports

14.11.1 Travaux de construction, de transformation et de modernisation

Bâtiment central

- Dernière étape de la réfection du toit de l'ancien bâtiment
- Réfection des couloirs, des cages d'escaliers et du réfectoire

Hall omnisports

- Réfection des voies et tuyaux d'écoulement du toit
- Renouvellement des fenêtres de la salle de musculation
- Installation d'une nouvelle porte d'entrée principale

La modernisation du bâtiment central touchant à sa fin par l'aménagement au sous-sol d'un bassin de régénération, d'une vidéothèque et de nouveaux locaux-archives, il importe d'enchaîner sur le hall multisports et le terrain de football.

Pour le hall multisports, datant de 1966, il s'agit de procéder à une remise en état globale, portant sur la modernisation de l'équipement sportif, des installations sanitaires et techniques, ainsi que sur l'amélioration de la sécurité générale.

Pour le terrain de football, datant de 1976, il est indiqué de le doter du nouveau type de gazon, appelé « Grass-Master », augmentant considérablement la praticabilité en raison de ses composantes synthétiques.

14.11.2 Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Service logement-restauration

En 1999, le Service logement-restauration a connu 6.056 nuitées, 6.015 petits-déjeuners et 15.674 repas chauds.

À ces chiffres il faut ajouter un certain nombre de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que de repas légers servis après les entraînements.

La préparation des menus pour les sportifs étant confiée à un cuisinier qualifié, justifiant d'une large expérience en la matière, le recours à des personnes inscrites comme chômeur auprès de l'Administration de l'Emploi pour contrebalancer ses nombreuses heures supplémentaires et ses congés de récréation n'est pas approprié.

Considérant que le service restauration est de plus en plus sollicité en fonction de la hausse constante des activités des centres de formation pour jeunes sportifs, un premier contact a été pris avec l'Administration de l'Emploi dans l'intérêt de l'engagement d'un cuisinier dans le cadre du pool des travailleurs handicapés.

Dans le cas où cette voie ne donnerait aucun résultat, les autres solutions à envisager sont :

- l'engagement d'un second cuisinier à mi-temps
- le recours à des stagiaires du Lycée Technique Hôtelier
- une hausse des crédits d'alimentation permettant la livraison de repas de qualité par des firmes spécialisées.

Salles de réunion et salles de classe

L'utilisation en heures/année par les fédérations, clubs sportifs et l'ENEPS, a été la suivante < :

- Salle de conférence : 300 heures
- Salle du Conseil Supérieur : 250 heures
- Salles de classe 1 + 2: 960 heures
- Salle de classe 3: 400 heures
- Salle de classe 2^e étage: 200 heures

Installations sportives

Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraîne-ments	Stages	Compé-titions	Cours de Formation	Centres de formation	Sports scolaires	Total
Salle multisports	480	216	210	120	510	270	1.806
Salle de gymnastique	1.398	/	/	30	/	280	1.708
Salle de judo	1.043	36	6	75	/	/	1.160
Salle de musculation	1.232	/	/	20	160	/	1.412
Terrain de football	234	20	/	60	100	/	414
Installations d'athlétisme	740	120	20	50	220	75	1.225
Terrain de Tennis	100	/	50	/	/	/	150
Totaux:	5.227	392	286	355	990	625	7.875

Utilisation de l'infrastructure sportive des établissements scolaires étatiques

L'INS ne suffisant plus à satisfaire toutes les demandes de réservation en infrastructure sportive, des solutions ont été recherchées auprès des établissements scolaires post-primaires.

Ainsi, grâce à la précieuse aide de la part des directions scolaires concernées ont pu se dérouler en 1999 :

- les entraînements hebdomadaires et les stages d'entraînement des différents cadres nationaux:
- de la Féd. Lux. de Tennis de Table et de la Féd. Lux. de Badminton à l'Athénée de Luxembourg;
- de la Féd. Lux. d'Athlétisme (entr. hivernal), de la Féd. Lux. de Volley-ball, de la Féd. Lux. de Basketball, de la Féd. Lux. de Handball, de la Féd. Lux. d'Escrime et du Groupe Alpin au complexe sportif du Lycée de Garçons de Luxembourg;
- de la Féd. Lux. de Handball au Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette
- de nombreux cours de formation et de nombreux entraînements des centres de formation dans les écoles précitées.

14.12 Piscine Olympique - Centre National Sportif et Culturel

L'année 1999 a été marquée par la jonction de la 2^{ème} phase du Centre National Sportif et Culturel à la piscine olympique. La durée effective de ces travaux qui comprenaient également la démolition du hall d'entrée et le déplacement de la caisse-réception a été de 64 jours, du 15 août au 17 octobre 1999. Pour ne pas entraver le fonctionnement du sport scolaire et de compétition, les classes scolaires,

de même que les fédérations et les clubs ont déjà pu reprendre leurs activités dès le début du mois d'octobre. Avec le concours de l'entreprise HTLux et du personnel de la piscine olympique, des solutions provisoires d'accès, de passage et de circulation ont pu être élaborées et réalisées, il n'y a eu ni gênes, ni heurts majeurs.

Malgré le hall d'entrée dans un état provisoire, la rentrée pour le public a eu lieu à partir du 18 octobre. La continuation des travaux est fixée aux mois de février-mars 2000, c'est-à-dire dans l'intervalle entre les deux manifestations majeures de l'Euromeet et des Championnats Internationaux des Jeunes. A la caisse, il fallait renoncer au fonctionnement du système informatique d'entrée et de sortie. Pour faciliter la «gestion à la main», mais aussi pour compenser les inconvénients encourus par le public, une tarification unique à réduction et la gratuité du whirlpool ont été d'application jusqu'à la fin de l'année 1999. Ces actions promotionnelles ont été communiquées par une campagne publicitaire spéciale.

Les répercussions négatives appréhendées pour le fonctionnement et l'utilisation de la piscine olympique sont beaucoup moins prononcées que celles attendues. En effet, malgré la fermeture durant plus de 2 mois, 277.742 entrées sont enregistrées au cours de l'exercice 1999.

Le réaménagement du bassin de canoë-kayak, dont l'Administration des Bâtiments publics prévoit le parachèvement pour la fin mai 2000, comporte la mise en place d'un fonds mobile et va permettre la reprise intensifiée des cours de natation pour bébés, des cours de gymnastique pour femmes enceintes et autres activités ou animations aquatiques.

Au tableau ci-après les résultats d'exploitation de la piscine olympique sont indiqués dans l'attente de la mise en place progressive de l'établissement public appelé à gérer tout le centre national sportif et culturel.

RESULTATS D'EXPLOITATION 1999 (*provisoire*)

Recettes:	41.744.353 francs
Dépenses:	88.395.967 francs
Frais de fonctionnement non couverts par les recettes:	46.651.614 francs
Frais de fonctionnement couverts par les recettes:	47,22 %

Périodes d'ouverture en 1999: 305,5 jours ↔ 4.355 heures

<u>Prix de revient</u> :	289.349.- francs	par jour
	20.298.- francs	par heure
	318,26.- francs	par nageur

Tableau comparatif

Années	1991	1995	1996	1997	1998	1999 prov.
FREQUENTATION	334.985.-	321.251.-	309.471.-	315.079.-	319.433.-	277.741.-
RECETTES	39.112.394.-	41.481.765.-	43.981.164.-	46.831.620.-	42.301.589.-	41.744.353.-
DEPENSES	60.588.953.-	74.126.000.-	77.487.620.-	82.111.840.-	86.522.032.-	88.395.967.-
FRAIS DE FONCTIONNEMENT COUVERTS PAR LES RECETTES	64,55 %	55,61 %	56,76%	55,76%	48,89%	47,22 %

Non inclus : * dépenses extraordinaires d'investissement à charge de fonds de l'Administration des Bâtiments Publics

Observation : Fermeture du 15.08 au 17.10.1999 / travaux de jonction de la 2^{ième} phase de Centre National Sportif et Culturel à la piscine olympique.

– Annexe –

Nombre des licences des fédérations sportives au 1.1.1999

(source: demandes de subside 1999)

Fédérations Disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences Jeunes	Dirigeant s	Juges/ Arbitres	Entraîneurs	Total des licences	Nombr e des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	672	46	718	430	44	474		92	61	48	1 393	30
Alpinisme (*)			0			0					0	
A.L.P.A.P.S.	175	150	325			0		15		45	385	37
Arts martiaux	1 703	836	2 539	234	152	386		(138)	(26)	(69)	2 925	46
Athlétisme	939	513	1 452	154	56	210	839		178		1 840	19
Automobilisme	127	2	129			0		7			136	8
Badminton	439	389	828	28	15	43	495	80	6	6	963	23
Basketball	3 292	1 623	4 915	127	42	169	3 409	491	144	115	5 834	36
Billard	353	15	368	52	15	67	40		(5)	(1)	435	22
Boules et pétanque	435	55	490			0	14	15	10	2	517	15
Boxe	39	0	39			0	9	12	11	5	67	6
Canoë/Kayak	47	3	50	14	6	20		34	5	3	112	5
Cricket	60	14	74	25	15	40	20		6	6	126	4
Cyclisme	327	15	342	968	229	1 197	231	1193	157	119	3 008	36
Danse	45	45	90	13	13	26	62		(2)	(2)	116	7
Darts	158	35	193			0					193	16
Echecs	648	33	681			0	187		(182)	(5)	681	22
Equitation	325	414	739	182	238	420	418		(3)	(2)	1 159	12
Escrime	61	16	77	63	21	84	58	39	5	6	211	6
Football	24 495	277	24 772			0	9 669		144		24 916	120
American Football	80	27	107	4	3	7	28	8		5	127	5
Football corporatif	2 029		2 029			0		258	11		2 298	52
Golf	2 140	1 069	3 209			0	322				3 209	6
Golf sur pistes	40	15	55	26	18	44	8	(7)	(7)	(1)	99	4
Gymnastique	676	2 050	2 726	328	3 575	3 903	2 308	477	7	86	7 199	58
Haltéroph/lutte/powerl.	89	10	99	23	9	32	41	28	14	5	178	5
Handball	1 602	674	2 276			0	1 367	102	95	120	2 593	19
Handicapés	35	10	45	113	27	140		14	7	7	213	5
Hockey sur gazon	60	17	77	18	18	36	42	2	2	2	119	1
Hockey sur glace	269	16	285			0	189	25	24	4	338	4
Marche populaire			0	1 728	851	2 579					2 579	45
Moto-cyclisme	98		98			0			(2)	(3)	98	9
Musculation/body-build.	50	1	51	183		183		(7)	(10)		234	8
Natation/sauvetage	452	505	957	307	358	665	730	223			1 845	11
Pêche sportive	2 702	315	3 017	95	5	100	271	(685)	(89)	(94)	3 117	81
Quilles	3 849	375	4 224			0		(37)	(6)	(7)	4 224	324
Rugby	231	(15)	231	(50)	(20)		141	25	6	10	272	3
Ski	105	28	133	25	8	33	85	37			203	9
Ski nautique	53	13	66	91	45	136	19	40	7	6	255	8
Squash	188	66	254	61	22	83	12	2	6	1	346	12
Sports de glace	73	52	125	29	395	424	64	53	8	5	615	6
Sports santé			0	325	31	356		76			432	2
Sports sub-aquatiques	452	200	652			0		(6)		(33)	652	13
Tennis	2 162	1 008	3 170			12 000	1 016	216	(113)	62	15 448	56
Tennis de table	2 844	830	3 674	372	249	621	1 679	(520)	(57)	(69)	4 295	104
Tir à l'arc	192	45	237			0	75	17	10	2	266	9
Tir aux armes sportives	356	29	385	3 128	219	3 347	39	(247)	(25)	(14)	3 732	22
Voile	450	120	570	260	90	350		(62)	(12)	(8)	920	7
Volleyball	565	932	1 497	287	143	430	528	114	(90)	(5)	2 041	32
Totaux: 49 fédérations	56 182	12 903	69 085	9 743	6 932	16 675	24 415	5 404	1 553	983	102 964	1 390

Remarques:

(*) le Groupe Alpin Luxembourgeois (GAL) n'a pas soumis de demande en 1999

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique

Les membres des ligues scolaires (LASEL et LASEP) et des mouvements scouts sont à ajouter au total des licenciés actifs.